



Comité économique et social européen

# Stratégie de Lisbonne renouvelée 2008-2010

## ***Le rôle de la société civile organisée***

Rapport de synthèse à l'intention du Conseil européen  
13 et 14 mars 2008





*Comité économique et social européen*

***Stratégie de Lisbonne renouvelée  
2008-2010:  
Le rôle de la société civile organisée***

***Rapport de synthèse  
à l'intention du Conseil européen  
(13 et 14 mars 2008)***



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos et introduction</b> .....	5
<b>Avis du CESE sur la "Mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne: situation actuelle et perspectives futures"</b> .....	11
1. Conclusions et recommandations .....	14
2. Introduction .....	15
3. Coresponsabilité du CESE, des CES nationaux et de la société civile organisée dans le processus de Lisbonne.....	17
4. Travail sur les thèmes prioritaires décidés par le Conseil de printemps 2006 .....	18
5. Implication des partenaires sociaux et de la société civile organisée.....	19
6. L'échange de bonnes pratiques.....	21
<b>Contributions nationales (par ordre protocolaire)</b> .....	25
• Belgique .....	27
• Bulgarie.....	32
• République tchèque.....	37
• Danemark .....	39
• Allemagne .....	41
• Estonie.....	46
• Irlande .....	49
• Grèce.....	52
• Espagne .....	55
• France.....	58
• Italie .....	65
• Chypre.....	68
• Lettonie .....	71
• Lituanie .....	74
• Luxembourg.....	76
• Hongrie.....	79
• Malte .....	83

• Pays-Bas.....	85
• Autriche.....	90
• Pologne.....	94
• Portugal.....	99
• Roumanie.....	102
• Slovénie.....	111
• Slovaquie.....	115
• Finlande.....	117
• Suède.....	120
• Royaume-Uni.....	124
<b>Contribution du Groupe de Liaison.....</b>	<b>127</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>141</b>

# **AVANT-PROPOS ET INTRODUCTION**



## AVANT-PROPOS

Ce rapport de synthèse présente les points de vue des partenaires sociaux et d'autres organisations de la société civile, au niveau européen et national, sur l'état actuel et l'avenir de la stratégie de Lisbonne. En tant que contribution au sommet de printemps 2008, il avance des propositions pour améliorer le rôle de la société civile organisée dans le processus de mise en œuvre de l'agenda de Lisbonne.

Le présent rapport est le fruit d'une collaboration entre:

- le Comité économique et social européen (CESE), en sa qualité de plate-forme institutionnelle des acteurs concernés au niveau de l'UE, donnant la parole aux représentants des milieux économiques et sociaux d'Europe; et
- les Conseils économiques et sociaux (CES) nationaux et institutions similaires, y compris d'autres composantes de la société civile organisée, et, au niveau de l'UE, le Groupe de Liaison du CESE avec les organisations et réseaux européens de la société civile.

Ce rapport répond à une demande explicite formulée par la Présidence du Conseil dans les conclusions du sommet de printemps 2006 (point 12): *"Le Conseil européen salue également les initiatives prises par le Parlement européen, le Comité des régions et le Comité économique et social européen pour que, dans la Communauté, les acteurs concernés aient davantage le contrôle du processus. Il encourage le Comité économique et social européen et le Comité des régions à poursuivre leurs travaux et leur demande de présenter au début de 2008 des rapports de synthèse sur les activités appuyant le partenariat pour la croissance et l'emploi"*.

Par ce rapport, la société civile organisée apporte une contribution des plus complètes au sommet de printemps 2008. Elle tire sa valeur ajoutée de:

- son approche consensuelle, en mettant l'accent sur l'intégration des points de vue des diverses organisations de la société civile;
- son exhaustivité, en combinant la perspective européenne aux contributions de la société civile organisée des 27 États membres;
- sa perspective essentiellement non-gouvernementale, en soulignant le rôle des partenaires sociaux et de la société civile organisée dans la mise en œuvre de la stratégie.

Ce rapport devrait être suivi, pour le nouveau cycle 2008-2010, d'un rapport annuel préparé en coopération avec les Conseils économiques et sociaux et institutions similaires sur l'implication des partenaires sociaux et d'autres composantes de la société civile organisée dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Le CESE apprécierait beaucoup que le Conseil européen renouvelle son mandat afin qu'il puisse poursuivre ses travaux réguliers avec les partenaires sociaux et d'autres composantes de la société civile organisée dans le cadre du processus de suivi de la stratégie de Lisbonne.



## INTRODUCTION

**En prévision du sommet de printemps 2008, le CESE a décidé**, en juin 2006, d'instituer un *Groupe de Lisbonne "Stratégie de Lisbonne renouvelée – Printemps 2006-Printemps 2008"*, en vue d'élaborer un rapport pour le conseil de printemps 2008, en étroite collaboration avec les représentants des CES nationaux et organisations similaires.

En février 2007, le Comité a présenté au sommet de printemps une résolution<sup>1</sup> dans laquelle il exhortait le Conseil européen à associer la société civile organisée afin qu'elle participe plus activement à la mise en œuvre de la stratégie. Afin de constituer une base thématique bien documentée pour le présent rapport de synthèse, le CESE a adopté quatre avis d'initiative<sup>2</sup> sur les domaines prioritaires définis par le Conseil européen de mars 2006:

- l'investissement dans la connaissance et l'innovation;
- le potentiel des entreprises, notamment des PME;
- l'emploi pour les catégories prioritaires; et
- une politique énergétique pour l'Europe.

Ces avis présentent des propositions politiques et des exemples de meilleures pratiques dans les différents domaines, ainsi que des contributions des 27 États membres, rédigées par les CES nationaux ou d'autres organisations partenaires. Une brochure intitulée "58 mesures concrètes pour réussir la stratégie de Lisbonne"<sup>3</sup> a été préparée sur la base de ces quatre avis.

**Enfin, le rapport de synthèse 2008** s'inscrit dans le prolongement des travaux thématiques décrits ci-dessus. Il souligne la nécessité de renforcer la participation de la société civile organisée à la mise en œuvre de la stratégie dans les États membres, et explore les différentes pistes qui permettraient d'associer la société civile au processus après mars 2008. Après une analyse globale du CESE, le rapport de synthèse met l'accent sur les travaux menés par chacun des CES sur le plan national, tout en permettant aux représentants de la société civile de donner leur avis sur la situation actuelle et l'avenir de la stratégie, et sur leur degré d'implication par les administrations nationales compétentes; il aborde en outre les situations spécifiques dans les différents États membres, ainsi que les délais et les priorités futures. L'objectif général est de dégager les mesures clés et les meilleures pratiques en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne renouvelée, en veillant à maintenir la

---

<sup>1</sup> La résolution du CESE sur "La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne renouvelée" (CESE 298/2007) est disponible sur la page web du CESE consacrée à la stratégie de Lisbonne: [http://www.eesc.europa.eu/lisbon\\_strategy/eesc\\_documents/index\\_fr.asp](http://www.eesc.europa.eu/lisbon_strategy/eesc_documents/index_fr.asp).

<sup>2</sup> Les quatre avis thématiques sont disponibles sur la page web du CESE consacrée à la stratégie de Lisbonne: [http://www.eesc.europa.eu/lisbon\\_strategy/eesc\\_documents/index\\_fr.asp](http://www.eesc.europa.eu/lisbon_strategy/eesc_documents/index_fr.asp).

<sup>3</sup> La brochure est disponible sur la page web du CESE consacrée à la stratégie de Lisbonne: [http://www.eesc.europa.eu/lisbon\\_strategy/eesc\\_documents/index\\_fr.asp](http://www.eesc.europa.eu/lisbon_strategy/eesc_documents/index_fr.asp).

dynamique dans chacun des piliers du partenariat pour la croissance et l'emploi. Le rapport contient également une contribution du Groupe de Liaison du CESE.

Ce deuxième rapport à l'intention du Conseil européen, élaboré par le CESE et les CES nationaux, invite les États membres à renouveler le mandat du CESE et à demander un rapport annuel sur la participation de la société civile organisée et, le cas échéant, des CES nationaux, aux progrès de la stratégie de Lisbonne; ce rapport annuel avancerait également des suggestions pratiques et ferait part des améliorations souhaitées.

---



**AVIS DU  
COMITE ECONOMIQUE ET  
SOCIAL EUROPEEN**





*Comité économique et social européen*

## **Groupe de Lisbonne**

Bruxelles, le 13 décembre 2007

### **AVIS**

du Comité économique et social européen  
sur la

**"Mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne: situation actuelle et perspectives futures"**

---

Le 27 septembre 2007, le Comité économique et social européen a décidé, conformément à l'article 29, paragraphe 2, de son règlement intérieur, d'élaborer un avis d'initiative sur la

*"Mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne: situation actuelle et perspectives futures".*

Le Bureau du Comité a donné mandat au groupe ad hoc de Lisbonne de préparer les travaux du Comité en la matière (rapporteurs: M. van IERSEL et M. BARABÁS).

Compte tenu de l'urgence des travaux, le Comité économique et social européen a décidé au cours de sa 440<sup>e</sup> session plénière des 12 et 13 décembre 2007 (séance du 13 décembre 2007) de nommer M. van IERSEL rapporteur général et M. BARABÁS corapporteur, et a adopté le présent avis par 122 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

\*

\* \*

## 1. Conclusions et recommandations

1.1 Le CESE considère souhaitable que la société civile organisée des États membres, en particulier les Conseils économiques et sociaux (CES), lorsqu'ils existent<sup>4</sup>, participent en tant que partenaires actifs dans la mise en œuvre de l'agenda de Lisbonne. À cette fin, le CESE propose ce qui suit:

1.1.1 Au-delà des gouvernements, les groupes sociaux doivent encourager l'adoption d'approches créatives et prendre des mesures pratiques concrètes en vue d'un changement. De nouveaux partenariats et alliances sont nécessaires pour garantir le succès du processus de Lisbonne et soutenir sa mise en œuvre<sup>5</sup>. C'est la raison pour laquelle le présent avis traite en priorité de la contribution des CES nationaux et de la société civile organisée.

1.1.2 Afin de poursuivre les bonnes pratiques adoptées dans plusieurs États membres, il est nécessaire de généraliser l'information, la consultation et la transparence qui profiteront à la

---

<sup>4</sup> Le cadre institutionnel est, à cet égard, très divers au sein de l'UE: tandis qu'un nombre important d'États membres disposent de CES, la plupart des "nouveaux" États membres ont, quant à eux, des commissions tripartites (partenaires sociaux et gouvernements), un nombre limité d'États membres ne disposant pas de CES. Le CESE tente de rassembler autant de contributions que possible d'organes représentatifs. Celles-ci seront annexées au présent avis dans le cadre d'un rapport conjoint qui sera présenté au Conseil européen.

<sup>5</sup> Voir résolution du CESE sur *"La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne renouvelée"* (CESE 298/2007).

conception et à la mise en œuvre des programmes de réforme nationaux (PRN) ainsi qu'à la mise en œuvre de recommandations spécifiques par pays.

- 1.1.3 Il est également important pour la société civile organisée d'être associée à un stade précoce à la formulation des perspectives d'avenir pour le prochain cycle d'après 2010, qui devrait s'appuyer sur la croissance, les emplois, la cohésion sociale et le développement durable.
- 1.1.4 Le CESE souligne qu'une mise en œuvre effective permettra de renforcer la visibilité et la cohérence à long terme de l'agenda de Lisbonne.
- 1.1.5 Les échanges de vues et de pratiques entre le CESE et les CES nationaux concernant les PRN et l'agenda de Lisbonne pourraient s'avérer très utiles. Le CESE pourrait apporter son soutien au processus.
- 1.1.6 Tous les CES nationaux devraient être inclus dans les tours de consultation annuels de la Commission. Les représentants de la Commission pourraient être invités par les CES nationaux et les organisations de la société civile à débattre d'idées et d'approches souhaitables dans le contexte national.
- 1.1.7 Concernant le travail au Conseil, le CESE est intéressé à participer au groupe de travail de la méthodologie de Lisbonne, sous les auspices du Comité de politique économique du Conseil.
- 1.1.8 Le CESE suggère que le Conseil européen lui donne mandat de publier chaque année un rapport qui reprenne les informations disponibles sur l'implication de la société civile organisée et, le cas échéant, des CES nationaux, dans les progrès de la stratégie de Lisbonne, et comporte notamment des suggestions concrètes et des propositions d'améliorations souhaitables<sup>6</sup>.
- 1.1.9 L'approche du CESE correspond aux actions engagées par le Parlement européen et le Comité des régions vis-à-vis des parlements nationaux et des régions. Le CESE est favorable à un renforcement accru de la coopération.

## 2. **Introduction**

- 2.1 Depuis 2005, le processus de Lisbonne a progressé aussi bien en termes de contenu que sur le plan institutionnel. Les États membres s'accordent de plus en plus sur la nécessité de mettre en œuvre des ajustements structurels en termes de compétitivité (société fondée sur la connaissance), de croissance durable et d'emploi.

---

<sup>6</sup>

Le CESE note qu'il n'interfère en aucune façon avec les procédures de consultation, la compétence et/ou la légitimité des partenaires sociaux appliquées dans les États membres et, en particulier, en Espagne.



- 2.2 Sur le plan institutionnel, la méthodologie de la stratégie de Lisbonne renouvelée a subi des changements bénéfiques. Ceux-ci incluent:
- agenda clair concernant les lignes directrices intégrées;
  - programmes nationaux de réforme détaillés (PNR);
  - clarification du rôle de la Commission;
  - contrôle des processus nationaux par la Commission;
  - recommandations spécifiques par pays;
  - émulation.
- 2.3 Comme le montre la pratique, la combinaison d'un agenda bien défini et approuvé et la dynamisation de la méthode ouverte de coordination, respectueuse de la subsidiarité, commence à porter ses fruits. L'on constate que les États membres sont de plus en plus ouverts à la compréhension mutuelle et à l'échange critique de points de vue sur les ajustements. Résultat de la nouvelle méthodologie, un nombre croissant d'États membres sont plus enclins à regarder au-delà des frontières nationales et à examiner les meilleures pratiques.
- 2.4 Un écart subsiste néanmoins entre la rhétorique et la réalité. Le vrai problème concerne l'application, souvent incomplète ou imprécise. Dans bien des cas, il n'y a pas d'objectifs concrets et mesurables ni de calendriers.
- 2.5 En outre, des différences importantes existent entre États membres. Les États membres n'acceptent pas tous facilement les commentaires critiques venant de pays partenaires ou de la Commission. Il y a actuellement, dans le cadre de l'exercice de surveillance multilatérale, un certain degré d'analyse réciproque des PNR par les États membres.
- 2.6 La plupart des gouvernements ont désigné un(e) responsable du processus de Lisbonne, en guise de coordinateur(trice). Cette disposition devrait contribuer à rationaliser la coopération entre la Commission et les gouvernements et renforcer la transparence. Dans la plupart des cas, toutefois, le rôle de ce ministre/secrétaire d'État au sein du gouvernement mais aussi en rapport avec le Parlement et la société doit encore être défini.
- 2.7 Il n'est pas rare d'entendre dire que la stratégie de Lisbonne est le secret le mieux gardé de l'Europe, tant l'utilisation de cette expression est rare. Toutefois, depuis son renouvellement en 2005, notamment grâce aux ajustements de la méthodologie, les États membres appliquent progressivement des réformes selon les orientations définies.
- 2.8 S'il est vrai que le processus semble bien engagé, les deux prochaines années seront néanmoins décisives pour sa continuation et son approfondissement. Il est surtout important que le processus de Lisbonne ait une structure claire et acceptée, qu'il soit reconnu comme stratégie à l'échelle européenne, y compris par les acteurs non gouvernementaux, et conduite à des ajustements ainsi qu'à une convergence des politiques gouvernementales.

### 3. Coresponsabilité du CESE, des CES nationaux et de la société civile organisée dans le processus de Lisbonne

3.1 L'agenda de Lisbonne vise à permettre à la société européenne d'affronter les défis du XXI<sup>e</sup> siècle et de garantir sa position et son rôle vis-à-vis d'un nombre croissant d'acteurs mondiaux. Elle est également une question d'état d'esprit et d'attitude.

3.2 Ce processus ne peut pas se limiter aux décideurs politiques, législateurs et groupes de haut niveau. Il devrait être **pour tous, avec tous et mis en œuvre par tous** et ce, pour deux raisons:

- il est souhaitable que plusieurs secteurs de la société donnent leur avis afin de définir les meilleures approches possibles;
- la mise en œuvre au sein des États membres dépend dans une large mesure de la coopération entre tous les acteurs concernés. L'appropriation de ce processus par tous les acteurs est essentielle.

3.3 La coresponsabilisation et l'engagement actif des acteurs non gouvernementaux et des organisations de la société civile permettraient de renforcer le processus, combinant des approches descendantes et ascendantes. Ils susciteraient aussi un indispensable soutien public de qualité.

3.4 Jusqu'à présent, dans nombre d'États membres, les conseils économiques et sociaux nationaux (CES) n'ont eu, dans le meilleur des cas, qu'un accès limité au processus de Lisbonne. Il faut dès lors adopter des mesures supplémentaires pour encourager leur coresponsabilité. Dans les États membres qui n'ont pas de CES nationaux, il faudrait mettre en place d'autres formes institutionnalisées d'implication.

3.5 Les partenaires sociaux et d'autres organisations de la société civile doivent participer à tous les stades du processus de Lisbonne durant l'année calendrier. Ces stades sont les suivants: évaluation (du cycle en cours), préparation, activités de mise en œuvre et de suivi des PRN et recommandations spécifiques par pays pour le plus long terme.

3.6 Le CESE considère souhaitable que les CES nationaux s'engagent par rapport à l'agenda de Lisbonne de quatre façons:

- en diffusant des informations et en assurant une consultation satisfaisantes;
- en examinant d'un œil critique la mise en œuvre nationale;
- en faisant des propositions concrètes;
- en accordant plus de visibilité à l'agenda de Lisbonne; cela passe par le rehaussement du profil du débat national.

- 3.7 Dans les pays qui ne disposent ni de CES ni de commissions tripartites, il faut trouver d'autres moyens d'engager les partenaires sociaux dans le processus de consultation. Ceci vaut également pour la société civile organisée<sup>7</sup>.
- 3.8 Il faut souligner que la même approche devrait être suivie aux niveaux régional et local, souvent déterminants pour la mise en œuvre réelle. Par ailleurs, au niveau régional, il faut encourager les partenariats entre les organisations de la société civile concernées et les partenaires sociaux en vue de la cohésion territoriale et sociale.
- 3.9 En outre, afin de traduire les plans d'action de la stratégie de Lisbonne en réalité aux niveaux régional et local, ils doivent être sous-tendus par une gestion et une mise en œuvre efficaces des fonds structurels.
- 3.10 En ce qui concerne le CESE, son rôle est quadruple:
- il relaie les points de vue de la société civile organisée;
  - il pourrait agir comme canal d'information sur les points de vue des CES nationaux et des organisations de la société civile apportant une valeur ajoutée aux discussions de la Commission et du Conseil;
  - il pourrait servir de forum d'échange de points de vue et de meilleures pratiques en coordination avec les CES nationaux et offrir une plateforme de discussion entre ces derniers et la Commission<sup>8</sup>;
  - il peut contribuer à la diffusion des objectifs et des résultats du processus de Lisbonne.

#### 4. Travail sur les thèmes prioritaires décidés par le Conseil de printemps 2006

- 4.1 Au cours de sa session plénière de juillet 2007, le CESE a adopté, comme demandé, quatre avis d'initiative:
- *"L'emploi pour les catégories prioritaires"*<sup>9</sup>;
  - *"L'investissement dans la connaissance et l'innovation"*<sup>10</sup>;
  - *"Le potentiel des entreprises, notamment des PME"*<sup>11</sup>;

---

<sup>7</sup> À titre d'exemple, l'on peut citer la Suède: le gouvernement y consulte les partenaires sociaux plusieurs fois par an (en préparation du PNR) ainsi que, dans des réunions séparées, la société civile organisée.

<sup>8</sup> À cet égard, il y a lieu de noter que le Parlement européen a récemment mis sur pied une structure de coordination conjointe avec les parlements nationaux.

<sup>9</sup> *"L'emploi pour les catégories prioritaires (stratégie de Lisbonne)"*, JO C 256 du 27.10.2007, p. 93. ([http://www.eesc.europa.eu/lisbon\\_strategy/eesc\\_documents/index\\_fr.asp](http://www.eesc.europa.eu/lisbon_strategy/eesc_documents/index_fr.asp)).

<sup>10</sup> *"L'investissement dans la connaissance et l'innovation (Stratégie de Lisbonne)"*, JO C 256 du 27.10.2007, p. 17. ([http://www.eesc.europa.eu/lisbon\\_strategy/eesc\\_documents/index\\_fr.asp](http://www.eesc.europa.eu/lisbon_strategy/eesc_documents/index_fr.asp)).

- *"La définition d'une politique énergétique pour l'Europe"*<sup>12</sup>.

Les CES nationaux ont participé à la préparation de ces avis d'initiative et leurs contributions ont été annexées aux avis. Par la suite, le CESE a adopté un avis sur une meilleure intégration de la stratégie relative au changement climatique dans la stratégie de Lisbonne.

- 4.2 Ces avis d'initiative, qui présentent également des contributions thématiques des CES nationaux sur des questions clés identifiées par le Conseil, ont apporté des éléments spécifiques au rapport de la Commission, et serviront à lancer un débat plus vaste en vue du sommet de Lisbonne de mars 2008.
- 4.3 Le présent avis d'initiative est avant tout une contribution aux débats au Conseil. Il vise principalement à préciser le rôle des partenaires sociaux et d'autres organisations de la société civile dans le processus.
- 4.4 Au cours de la préparation de son avis, le CESE a aussi bénéficié de la contribution de son "Groupe de Liaison avec les organisations et réseaux européens de la société civile", laquelle est également annexée au présent avis.

## 5. **Implication des partenaires sociaux et de la société civile organisée**

- 5.1 Il est d'une importance capitale que l'agenda de Lisbonne soit discuté publiquement par l'ensemble de la société et qu'il soit perçu comme un agenda européen souhaitable et adapté aux circonstances, procédures et exigences légales nationales.
- 5.2 Les documents de la Commission devraient être bien ciblés afin de susciter un vaste débat au sein de la société. La recherche de nouveaux partenariats réussis requiert un effort de ciblage et d'identification, d'une part, d'information et de communication de l'autre.
- 5.3 Qui dit plus de débat et de transparence dit aussi plus de sensibilisation de l'opinion publique. Cela pourrait également encourager la créativité et l'ouverture par rapport à des propositions et des solutions non conventionnelles. Dans plusieurs pays, des mesures et des pratiques bénéfiques et/ou des négociations entre partenaires sociaux au niveau sectoriel ou de l'entreprise donnent souvent des résultats micro-économiques intéressants.
- 5.4 Plus importante encore est la manière dont sont impliqués les partenaires sociaux et d'autres organisations de la société civile ayant les compétences nécessaires pour participer au processus dans les PNR et la mise en œuvre des recommandations de l'UE.

---

11 *"Le potentiel des entreprises, notamment des PME (stratégie de Lisbonne)"* JO C 256 du 27.10.2007, p. 8. ([http://www.eesc.europa.eu/lisbon\\_strategy/eesc\\_documents/index\\_fr.asp](http://www.eesc.europa.eu/lisbon_strategy/eesc_documents/index_fr.asp)).

12 *"La définition d'une politique énergétique pour l'Europe (stratégie de Lisbonne)"*, JO C 256 du 27.10.2007, p. 31. ([http://www.eesc.europa.eu/lisbon\\_strategy/eesc\\_documents/index\\_fr.asp](http://www.eesc.europa.eu/lisbon_strategy/eesc_documents/index_fr.asp)).

- 5.5 La participation de tous ces acteurs pourrait également entraîner une plus grande convergence entre les programmes nationaux, évolution souhaitable au vu de l'interdépendance économique croissante en Europe et des effets indirects correspondants.
- 5.6 L'expérience montre que le processus de Lisbonne fonctionne mieux lorsque les partenaires sociaux et d'autres organisations de la société civile assument une coresponsabilité active. La stratégie de Lisbonne présuppose l'existence d'une culture de coopération non antagoniste. Des éléments indiquent que cette coopération est en cours au sein des États membres.
- 5.7 Le degré d'implication des partenaires sociaux et d'autres organisations de la société civile varie d'un État membre à l'autre<sup>13</sup>. Ceci est en partie imputable aux différentes réglementations statutaires des CES et d'institutions similaires et au degré d'information et de consultation, encore moins développé.
- 5.8 La Commission devrait encourager tous les États membres à inclure les organisations de la société civile et, dans les pays où ils existent, les CES nationaux, dans les consultations nationales.
- 5.9 Durant les tours de consultation avec certains États membres, la Commission rencontre aussi les partenaires sociaux. Cette pratique devrait graduellement être étendue. Elle permettrait à la Commission de jouer un rôle de contrôle plus important. En outre, dans les pays où le gouvernement fait partie du CES ou d'une commission tripartite, il serait souhaitable que la Commission rencontre les partenaires sociaux séparément.
- 5.10 Il serait utile que les CES nationaux échangent leurs expériences de consultation et de participation<sup>14</sup>. Celles-ci pourraient porter sur:
- l'information et les consultations relatives à l'agenda de Lisbonne dans le contexte national;
  - la manière dont les CES présentent leur avis à leur propre gouvernement;
  - le degré d'application de ces avis dans les politiques nationales.
- 5.11 La tenue de réunions bilatérales ou trilatérales (forums, tables rondes) pourrait également s'avérer utile pour promouvoir l'application de pratiques convergentes entre CES.
- 5.12 Le CESE pourrait contribuer à ce processus en recueillant des exemples de bonnes pratiques d'information et de consultation dans toute l'Europe et en dressant une liste de pratiques et de

---

<sup>13</sup> Voir note 6.

<sup>14</sup> Un bon exemple de suivi des PNR au niveau national est l'observatoire que le CES grec a créé pour la stratégie de Lisbonne. Celui-ci constitue un outil visible pour suivre les progrès accomplis ou leur absence. D'autres CES sont intéressés par la possibilité de suivre cet exemple.

mesures intéressantes, qui serait promue par les partenaires sociaux et d'autres organisations de la société civile au sein des États membres.

- 5.13 En ce qui concerne les contributions des États membres n'ayant pas de CES, le CESE pourrait coopérer directement avec les organisations nationales de la société civile par le biais de ses membres; ceux-ci pourraient en effet utiliser les missions exploratoires de diverses formes, par exemple, en tenant des auditions au niveau national.

## 6. L'échange de bonnes pratiques

- 6.1 La présentation d'exemples microéconomiques concrets où les objectifs nationaux ont été atteints ou devraient l'être grâce à la participation de partenaires sociaux et de la société civile organisée au sein des États membres offre certainement une valeur ajoutée.

- 6.2 En voici certains exemples:

Recherche, innovation, connaissance

- promotion de la société de la connaissance;
- éducation, à tous les niveaux, y compris la formation professionnelle: nouvelles compétences pour de nouvelles opportunités;
- relance de pactes pour l'apprentissage continu et de centres d'apprentissage ouverts;
- coopération entre des universités/instituts de recherche et des PME;
- création de l'institut technologique européen;
- plateformes d'innovation avec la participation du secteur privé.

Entrepreneuriat et compétitivité

- promotion de jeunes entreprises et de l'esprit d'entreprise;
- attention particulière accordée aux PME: conditions légales, capital risque;
- guichet unique pour les entreprises;
- réduction de la charge administrative et, en particulier, identification des domaines où cette réduction serait la plus efficace;
- gouvernement électronique;
- subsides à l'innovation pour les PME ("chèques-innovation");
- mesures fiscales spécifiques.

Marché de l'emploi et emploi

- idées innovatrices et objectifs mesurables pour créer des emplois pour les jeunes;
- inclusion sociale de groupes vulnérables;
- égalité entre les hommes et les femmes;
- stimulation de la création d'emplois durables;
- approches souhaitables concernant le travail à temps partiel;
- nouvelles idées et moyens de mise en œuvre concernant la "flexicurité";

- nouveaux partenariats aux niveaux local et régional;
- entreprises de l'économie sociale.

En outre, il faudra discuter de mesures efficaces et concrètes assorties de calendriers concernant l'énergie et le changement climatique.

Dans tous ces cas, des discussions entre acteurs dans un ou plusieurs États membres sont en cours. Les CES nationaux et la société civile organisée ont leur propre vision des applications pratiques. Les discussions entre représentants des gouvernements et hommes politiques seraient certainement enrichies par des propositions ascendantes dûment canalisées, qui illustreraient les nombreuses opportunités existant dans la société européenne.

- 6.3 Un débat plus vaste avec les acteurs concernés contribuera à établir de nouveaux objectifs concrets pour la méthode ouverte de coordination. Ceci pourrait inclure un système d'étalonnage, des indicateurs et des évaluations par les pairs visant à mesurer le degré d'engagement de la société civile organisée.
- 6.4 Il serait également intéressant pour la Commission et pour le Conseil de connaître les sujets dont débattent les CES nationaux entre eux. Le CESE pourrait établir une liste des questions ayant une importance transversale à l'échelle européenne. Plus ces discussions concernent des approches et des mesures concrètes de promotion des objectifs de Lisbonne, plus elles attireront l'attention des cercles gouvernementaux.
- 6.5 La mise en œuvre et la manière dont cette dernière est garantie par des buts, des objectifs mesurables et des calendriers est cruciale. La société civile organisée dans son ensemble et, en particulier, les CES nationaux peuvent jouer un rôle efficace pour identifier les défaillances et aider à trouver des solutions durables.

Bruxelles, le 13 décembre 2007.

Le Président  
du Comité économique et social européen

Le Secrétaire général  
du Comité économique et social européen

Dimitris DIMITRIADIS

Patrick VENTURINI

\*

\* \*

**NB:** L'annexe au présent document figure sur la page ci-après.

## **Annexe**

Les CES nationaux sont invités à répondre aux questions suivantes dans le cadre de leurs contributions:

### **Cycle actuel:**

- 1) Comment le gouvernement implique-t-il le CES?
- 2) Le CES reçoit-il suffisamment d'informations?
- 3) Comment les consultations sont-elles structurées?
- 4) Quelles mesures concrètes proposées par le CES ont été prises en compte par le gouvernement?
- 5) Comment le CES assure-t-il le suivi du PRN?
- 6) De quelle manière le CES contribue-t-il à sensibiliser l'opinion publique?
- 7) Avez-vous des exemples de meilleures pratiques qui pourraient être utilisés par d'autres CES?

### **Prochain cycle:**

- 1) Qu'est-ce qui devrait changer dans le prochain PRN afin de renforcer l'implication des CES nationaux?
  - 2) Le CES a-t-il des contacts avec des organisations similaires dans d'autres États membres?
  - 3) Quelles devraient être les priorités pour le prochain cycle de Lisbonne que le CESE doit présenter?
-





**CONTRIBUTIONS NATIONALES**  
**(par ordre protocolaire)**



# BELGIQUE

Cycle actuel
--------------

## 1) Comment le gouvernement implique-t-il le CES?

Le Conseil national du travail et le Conseil central de l'économie ont exprimé à diverses reprises au Gouvernement fédéral leur volonté d'être impliqués de façon structurelle dans l'élaboration du PNR et, de manière plus générale, dans l'élaboration des rapports stratégiques destinés aux instances européennes dans les matières qui relèvent de leurs compétences. Concernant spécifiquement le PNR, les deux Conseils ont été consultés officiellement à trois reprises. Cette consultation a été confrontée à certains problèmes pratiques, inhérents à ce type d'exercice et qui procèdent de difficultés à concilier les "agenda" européens et gouvernementaux avec celui des interlocuteurs sociaux. Durant leurs travaux, les Conseils n'ont pas pu disposer, dans le cadre de ces demandes officielles de consultations, des textes relatifs aux trois parties du PNR (macroéconomique, microéconomique et emploi) ni des annexes comportant les indicateurs et tableaux de bord utilisés pour l'évaluation. Ces textes et annexes étaient en effet toujours en cours de rédaction et d'élaboration. Par ailleurs, à l'automne 2006, la consultation est intervenue alors que les interlocuteurs sociaux débutaient les négociations relatives à l'accord interprofessionnel où sont discutées nombre de questions étroitement liées à la stratégie de Lisbonne.

## 2) Le CES reçoit-il suffisamment d'informations?

Concernant spécifiquement le PNR, les deux Conseils ne disposent pas toujours du matériel nécessaire à leurs travaux. Compte tenu du calendrier propre aux travaux des interlocuteurs sociaux, ils n'ont pas été en mesure d'émettre des avis circonstanciés sur l'élaboration formelle et sa mise en œuvre. Ils ont toutefois désiré apporter leur contribution au PNR et rappeler, dans un avis commun, les efforts réalisés pour contribuer, dans le cadre du processus permanent d'appropriation de la stratégie de Lisbonne, à la réussite des politiques mises en œuvre au niveau national. De manière moins formelle, les administrations chargées de la rédaction du Plan national de réforme belge et les services du Premier ministre ont eu des contacts réguliers avec les interlocuteurs sociaux au sein des Conseils. Les interlocuteurs sociaux se déclarent satisfaits de l'organisation de ces contacts.

## 3) Comment les consultations sont-elles structurées?

En Belgique, le plan national de réforme est piloté par la Chancellerie du Premier Ministre. Chaque chapitre important est rédigé par une instance publique: le SPF Finances pour le chapitre macroéconomique, le Bureau fédéral du Plan en collaboration avec le SPF Economie pour le chapitre microéconomique et le SPF Emploi pour le chapitre relatif à l'emploi. Les Régions et les Communautés sont également représentées au sein du Comité de rédaction. Au terme de sa rédaction, un projet de PNR est présenté au Conseil central de l'économie et au Conseil national du travail. Ce texte reste un document élaboré sous la responsabilité du Gouvernement. Par ailleurs, les deux

Conseils et les interlocuteurs sociaux sont invités à participer aux réunions bilatérales Gouvernement – Commission européenne à propos de l'élaboration et du suivi du Plan national de réformes.

**4) Quelles mesures concrètes proposées par le CES ont été prises en compte par le gouvernement?**

Les derniers accords interprofessionnels conclus par les interlocuteurs sociaux, basés sur et relayés par les travaux des deux Conseils, traitent de thématiques qui s'emboîtent dans une large mesure ou sont en phase avec les objectifs de Lisbonne. Souvent, les interlocuteurs sociaux s'approprient des éléments de la Stratégie de Lisbonne, pour en faire des points d'appui de leur rapport de force. À chaque nouvel accord interprofessionnel, ils introduisent des nouveaux éléments de la Stratégie. Cette dynamique participe à l'adaptation équilibrée du modèle économique et social de notre pays. Ainsi, par exemple et conformément à la volonté des interlocuteurs sociaux (Accord interprofessionnel 2007-2008), l'innovation et plus globalement la compétitivité structurelle de la Belgique font l'objet actuellement de recherches approfondies au sein du Conseil central de l'économie. Il s'agit de construire un diagnostic commun et d'émettre des recommandations opérationnelles aux instances de décisions sur le système national d'innovation. De la même manière, en 2005 les interlocuteurs sociaux ont dans le cadre de la négociation du Pacte de génération introduit un lien entre la soutenabilité des finances publiques, le taux d'emploi et les revalorisations sociales au bien-être.

Le dernier accord interprofessionnel comporte également un important volet social étroitement lié à la stratégie de Lisbonne. Outre, notamment, la confirmation des engagements antérieurs en matière de formation, cet accord comporte des pistes importantes en vue de parvenir à une organisation moderne du travail, à la fois flexible mais qui puisse assurer la qualité du travail aux travailleurs. Ce point de l'accord comporte en particulier des dispositions en matière d'heures supplémentaires et de travail à temps partiel pour la mise en œuvre desquelles le Conseil national du travail est étroitement impliqué.

**5) Comment le CES assure-t-il le suivi du PNR?**

Pour les Conseils, les efforts pour s'approprier la stratégie de Lisbonne doivent s'appuyer de manière privilégiée sur la structure du dialogue social belge à tous les niveaux de décision. Cela implique que les interlocuteurs sociaux soient de manière permanente associés à la définition et à la mise en œuvre des politiques menées dans les matières qui relèvent de leurs compétences. Le Conseil national du travail est étroitement associé aux travaux du Comité de Protection sociale et du Comité de l'emploi, via des contacts réguliers avec les représentants belges auprès de ces comités ainsi qu'avec les représentants des cabinets ministériels concernés. Des contacts et auditions régulières sont également organisés au niveau du Conseil central de l'économie avec les représentants belges auprès du comité de politique économique et du comité économique et financier ainsi qu'avec la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne. Les Conseils se sont toujours félicités de ces collaborations et insistent auprès des instances politiques pour approfondir la coopération entre les filières économique, sociale et environnementale devant mener à une attitude plus cohérente à l'égard de la Stratégie de Lisbonne.

6) **De quelle manière le CES contribue-t-il à sensibiliser l'opinion publique?**

Une constante se retrouve dans le discours que les Conseils déclinent chacun dans les matières qui les concernent et dans le cadre de leurs compétences. Les interlocuteurs sociaux de Belgique ont toujours marqué leur attachement à une stratégie de développement durable équilibrée entre ses différents volets: la croissance économique, l'emploi et la cohésion sociale et la durabilité environnementale inspirée ces dernières années par la Stratégie de Lisbonne. Il est nécessaire de garder l'ensemble des objectifs de la Stratégie en équilibre.

Outre les messages dont ils sont porteurs dans leurs avis, les Conseils sont également à l'origine de conférences qui permettent de créer des passerelles entre les partenaires sociaux, la société civile, le monde politique, les administrations et le monde académique.

Le Conseil national du travail a ainsi organisé plusieurs séminaires ces deux dernières années sur la méthode ouverte de coordination en matière sociale et a ainsi contribué à mieux définir le rôle des différents acteurs impliqués, à tous les niveaux, dans cette stratégie.

7) **Avez-vous des exemples de meilleures pratiques qui pourraient être utilisés par d'autres CES?**

Un point d'appui important dans le suivi de la Stratégie de Lisbonne est la mise en place d'une cellule de "Suivi de l'actualité européenne" au sein du Conseil central de l'économie. Avec la collaboration d'un centre universitaire, cette cellule permet aux interlocuteurs sociaux de sélectionner les dossiers qui peuvent nourrir leurs réflexions et les garder au contact des principaux développements en rapport avec ladite stratégie. Au sein du Conseil national du travail, deux groupes de travail ont été institués en vue du suivi de la stratégie européenne pour l'emploi et de la méthode ouverte de coordination en matière de Pension et d'Inclusion sociale et de Santé.

Les Conseils sont ainsi au centre d'un réseau de collaborations avec plusieurs représentants belges au sein des instances européennes, qu'il s'agisse de lieux de décision politique ou d'organes consultatifs. Des auditions régulières sont organisées avec la Représentation belge auprès de l'Union européenne ainsi qu'avec les représentants belges auprès des différents Comités institués au niveau des instances de l'Union européenne. Ces représentants font le point sur les dossiers d'actualité et ils peuvent entendre les positions des interlocuteurs sociaux.

<b>Prochain cycle</b>
-----------------------

1) **Qu'est-ce qui devrait changer dans le prochain PNR afin de renforcer l'implication des CES nationaux?**

Le Conseil national du travail et le Conseil central de l'économie insistent pour qu'il y ait une grande lisibilité, visibilité et diffusion du Plan national de réformes au sein de la population. Pour chacune des priorités du PNR, ils estiment nécessaire de fixer des objectifs chiffrés pour permettre l'évaluation

d'année en année et la comparaison avec nos partenaires européens. Les Conseils observent que dans l'ensemble, les lignes directrices intégrées laissent suffisamment de marge d'appréciation aux Etats membres pour cibler les priorités qui répondent le mieux à leurs besoins de réforme du pays. Cependant, au-delà des politiques nationales, c'est aussi au niveau régional ou local que les acteurs politiques, les interlocuteurs sociaux, les organisations économiques sont également appelés à s'approprier les objectifs de la stratégie de Lisbonne.

2) **Le CES a-t-il des contacts avec des organisations similaires dans d'autres Etats membres?**

Les deux Conseils privilégient leur participation aux travaux du réseau interactif établi entre le Comité économique et social européen (CESE) et les CES nationaux. Ce réseau est important car il témoigne de l'importante contribution que les CES nationaux et le CESE peuvent apporter à la clarification des objectifs de la stratégie de Lisbonne et à sa mise en œuvre.

3) **Quelles devraient être les priorités pour le prochain cycle de Lisbonne que le CES doit présenter?**

Dans leur avis du 17 juillet 2007 à propos du PNR, les Conseils proposent que la stratégie de Lisbonne se focalise de manière volontaire sur des domaines tels que le policy-mix économique, la politique de l'environnement et les négociations commerciales extérieures, qui bénéficient clairement d'une valeur ajoutée résultant de l'action au niveau de l'Union européenne. La Méthode ouverte de coordination (MOC) a un potentiel, mais essentiellement dans les domaines assortis de faibles externalités, dans lesquels les Etats doivent engager des réformes à long terme et qu'il convient d'adapter au contexte national. Les Conseils soulignent également la difficulté d'avancer dans les réformes structurelles. Ces réformes produisent en général des avantages à long terme en termes d'efficacité économique ou de soutenabilité des politiques, mais elles impliquent aussi des coûts politiques et sociaux à court terme. Cette combinaison d'avantages à long terme et de coûts à court terme conduit souvent à retarder l'action.

Malgré ces difficultés, pour les deux Conseils, il faut maintenir le cap de réformes structurelles, équilibrées dans leurs différents domaines et concertées avec les interlocuteurs sociaux, car elles produisent ainsi des avantages à long terme. Le souci d'égalité entre les piliers économique, social, environnemental et de l'emploi, doit également se traduire par un meilleur équilibre dans l'architecture institutionnelle mobilisée pour définir et mettre en œuvre la stratégie. A ce propos, les Conseils relèvent que la place des processus sociaux dans les lignes directrices intégrées ainsi que dans les prochains PNR constituera, dans les prochains mois, un débat de la plus haute importance. Par ailleurs, les deux Conseils considèrent toujours d'actualité et se sentent largement concernés par l'objectif de la Commission énoncé en 2005 dressant le bilan de la stratégie de Lisbonne: "*La relance de la croissance est vitale pour la prospérité, elle peut ramener le plein emploi et constitue la base de la justice sociale et d'une société où chacun a sa chance. Le retour de la croissance est également capital pour la place de l'Europe dans le monde, pour que celle-ci soit en mesure de mobiliser les ressources lui permettant de relever une multitude de défis au niveau international (comme) pour nourrir des ambitions de plus grande ampleur dans le domaine social et celui de l'environnement*".

Pour y parvenir, la Commission souligne la nécessité de veiller à ce que *"l'Europe soit plus attrayante pour les investisseurs et les travailleurs, que la connaissance et l'innovation deviennent le moteur de la croissance européenne, et que nos politiques permettent aux entreprises de créer davantage d'emplois de meilleure qualité"*.

---



# BULGARIE

## Cycle actuel

### 1) Comment le gouvernement implique-t-il le CES?

Le CES organise ses activités conformément à la loi portant création du Conseil économique et social. Il élabore des avis sur proposition du président de l'Assemblée nationale, du président de la République et du Conseil des ministres, ou de sa propre initiative. Les organes de l'État et des collectivités sont tenus de fournir les informations nécessaires aux travaux du Conseil, sauf stipulation contraire de la loi.

Jusqu'à présent, le gouvernement a toujours consulté le CES et coopéré avec ce dernier au sujet des différents domaines de la stratégie de Lisbonne. Dans ses avis, le Conseil a exprimé son point de vue à plusieurs reprises et formulé plus de 200 propositions sur la mise en œuvre des priorités et des mesures clés de la stratégie de Lisbonne et de la réponse à apporter aux principaux problèmes stratégiques du pays. Le gouvernement prend connaissance de ces avis et certaines propositions ont déjà été adoptées ou sont en cours de mise en œuvre.

### 2) Comment les consultations sont-elles structurées et le CES reçoit-il suffisamment d'informations?

Le Conseil économique et social a pris l'habitude de consulter des représentants des institutions et du gouvernement dans le contexte de l'élaboration et de l'adoption de ses avis, mais aussi de l'examen des questions économiques et sociales qui présentent un intérêt stratégique pour la Bulgarie. Les consultations menées par le CES prennent les formes suivantes:

#### Formes légales

- Le CES a adopté un avis d'initiative sur "La stratégie de Lisbonne de l'Union européenne et la politique de la République de Bulgarie en faveur d'une économie prospère et compétitive". L'avis a été présenté et examiné lors d'une session plénière ouverte, à laquelle ont participé M. Georgi PIRINSKI, président de l'Assemblée nationale, M<sup>me</sup> Emel ETEM, vice-Premier ministre, ainsi que des organisations de la société civile et les médias.
- Le CES a été saisi par le Conseil des ministres concernant l'élaboration d'un avis sur le projet de programme national de réforme de la République de Bulgarie (2006-2009), "De la croissance et des emplois". Le CES a adopté cet avis en février 2007, et le gouvernement a approuvé le programme national de réforme en mars 2007. Une partie des recommandations du CES pour l'amélioration du programme ont été prises en compte, et le Conseil a reçu une lettre de l'Agence d'analyse et de prévisions économiques présentant les actions entreprises. Le CES a reçu notification officielle du projet de rapport du gouvernement sur le progrès des mesures et actions relatives à la mise en œuvre du programme national de réforme en 2007.

- Le CES a adopté plusieurs autres avis en rapport avec la stratégie de Lisbonne, qui ont tous été portés à la connaissance de l'Assemblée nationale, du Conseil des ministres, du président de la République de Bulgarie et des autres organes intéressés.

#### **Autres formes**

- Le CES a instauré l'usage d'organiser des discussions et consultations publiques avec des représentants du gouvernement et de l'Assemblée nationale sur les principales questions économiques et sociales auxquelles est confronté le pays, et notamment la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne:
  - Le premier ministre, le gouvernement et le président de l'Assemblée nationale ont participé aux consultations organisées par le Conseil économique et social au sujet du projet de programme du gouvernement.
  - Le CES a organisé une table ronde sur les politiques intégrées pour l'emploi, les qualifications professionnelles et la croissance économique, en association avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Parmi les participants figuraient des experts de renom de l'OCDE, des membres du CES, des représentants de l'administration d'État et des organisations non gouvernementales.
  - Le CES a organisé une discussion et une consultation publiques sur le projet de stratégie de politique des revenus 2007-2009, à laquelle ont pris part M<sup>me</sup> Emilia MASLAROVA, ministre du travail et de la politique sociale, M. Plamen ORESHARSKI, ministre des finances, ainsi que des représentants des autres institutions et des organisations de la société civile.
  - Le CES a participé à une discussion au sujet des documents stratégiques nationaux – le cadre de référence stratégique national et les programmes opérationnels, qui revêtent une importance essentielle pour garantir une bonne utilisation des ressources mises à disposition au titre des Fonds structurels et de cohésion de l'UE.
  - En coopération avec le CESE, le CES a organisé une conférence internationale sur "Le modèle social européen et les défis auxquels fait face la Bulgarie", avec la participation de M. Ivaylo KALFIN, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Emilia MASLAROVA, ministre du travail et de la politique sociale, ainsi que d'autres ministres et membres du Parlement.
  - Le CES a organisé une discussion et des consultations publiques sur le plan national de développement 2007-2013, auxquelles ont pris part M. Plamen ORESHARSKI, ministre des finances, ainsi que des représentants de quatre autres ministères.
  - En association avec le CESE, le CES a organisé, les 25 et 26 juin 2007, une rencontre régionale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires de l'Europe du Sud-est et de la région de la mer Noire sur le thème des questions sociales et du dialogue civil.
  - Le CES tiendra, le 10 décembre 2007, une discussion et une consultation publiques sur l'avis qu'il a adopté concernant les problèmes du système des retraites en Bulgarie. M<sup>me</sup> Emilia MASLAROVA, ministre du travail et de la politique sociale, M. Plamen ORESHARSKI, ministre des finances, des membres du Parlement et des représentants de la présidence seront présents à cette occasion.

- Les membres du CES participent également à d'autres consultations avec le gouvernement et la société civile sur les thèmes suivants:
  - les programmes nationaux de réforme,
  - les programmes opérationnels,
  - ainsi qu'à une discussion publique sur les progrès de la mise en œuvre du programme national de réforme.

3) **Quelles mesures concrètes proposées par le CES ont été prises en compte par le gouvernement?**

Dans ses avis, le CES se fait l'écho des points de vue de la société civile organisée et il a formulé plus de 200 propositions concernant la mise en œuvre des priorités et des mesures clés de la stratégie de Lisbonne ainsi que la réponse à apporter aux principales questions stratégiques pour le pays. Nous ne mentionnerons ici que les plus importantes des propositions prises en compte par le Conseil des ministres et l'Assemblée nationale:

- Le CES a proposé que soit élaborée une stratégie nationale sur le développement de la population et son renouvellement qualitatif, qui a abouti à l'adoption d'une stratégie nationale pour le développement démographique de la Bulgarie 2006-2020 et d'un plan destiné à la mettre en œuvre en 2006-2007.
- Le CES a préconisé de promouvoir la production d'énergie à partir de sources de substitution et de simplifier les procédures prévues à cet effet. Une loi sur les sources d'énergie renouvelables et de substitution et les biocarburants a été adoptée en conséquence.
- Le CES a proposé d'adopter une stratégie nationale à long terme pour le développement de l'enseignement en Bulgarie et de prendre des mesures en vue de mobiliser les entreprises, les institutions de l'État et les autres acteurs afin d'accélérer la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie. À la suite de cela, une stratégie nationale en faveur de la formation professionnelle continue a été adoptée pour la période allant jusqu'en 2010.
- Le CES a été le premier à proposer l'adoption d'un programme national en faveur de la croissance et de l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Sa proposition a conduit à l'adoption d'un programme national de réforme.
- Le CES a proposé l'établissement d'un fonds affecté aux investissements à destination de la jeunesse en vue de rassembler des ressources qui contribueront à améliorer le niveau de diplômes et de qualifications de la jeunesse bulgare. Le gouvernement s'est engagé à créer un tel fonds.
- Le CES a préconisé d'établir une institution d'État séparée chargée des migrations, en coopération avec laquelle un suivi des processus de migration pourra être réalisé et les actions réglementaires nécessaires pourront être prises. En conséquence, un groupe de travail interagences travaille en ce moment au développement d'une politique nationale en matière de migrations, sous les auspices d'Ivaylo KALFIN, ministre des affaires étrangères.
- Le CES a appelé à l'introduction partielle d'un système réglementé de tickets-éducation dans les universités, les collèges et les instituts de formation et la création d'un environnement compétitif dans le système d'enseignement. Le gouvernement envisage actuellement de prendre les mesures ainsi esquissées dans le domaine de l'enseignement secondaire.

- Le CES a proposé un programme de lutte contre l'économie informelle, de transparence en matière de finances publiques et de politique des dépenses publiques, et de réductions fiscales, qui concerneraient en particulier les impôts directs, et permettraient de les réduire d'un montant égal à celui des frais engendrés par l'évasion fiscale. Après avoir réduit l'impôt sur les entreprises à 10%, sur proposition du Conseil des ministres, l'Assemblée nationale envisage à présent d'introduire un impôt sur le revenu de 10% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les propositions du CES ont suscité un vif intérêt de la part du public, ce qui montre que la population est particulièrement sensible aux questions du développement démographique et du capital humain, de l'investissement dans l'éducation et les qualifications, des migrations et de leurs conséquences pour le pays, de la lutte contre l'économie informelle et des réformes dans le secteur public.

#### 6) **De quelle manière le CES contribue-t-il à sensibiliser l'opinion publique?**

- Le CES contribue, depuis sa mise en place, aux initiatives du CESE destinées à permettre la mise en œuvre efficace de la stratégie de Lisbonne et il participe activement aux discussions organisées par le groupe de Lisbonne (depuis 2006).
- Le CES diffuse des informations concernant ses activités, avis et analyses sociopolitiques, ainsi que des publications et des informations sur le Comité économique et social européen par l'intermédiaire de son site internet, des partenaires sociaux et des autres organisations de la société civile.
- Il contribue également à sensibiliser l'opinion publique par sa participation au projet CESlink, qui donne accès à une base de données comprenant les avis et propositions du CES de Bulgarie ainsi que des CES des autres États membres de l'UE.
- Le CES a publié un recueil de ses avis, qui a été diffusé auprès de toutes les institutions publiques, des représentations diplomatiques et des organisations de la société civile.
- Le CES coopère avec différentes institutions d'État, organise des consultations publiques, des forums et des discussions sur des sujets économiques et sociaux d'actualité et sur les principaux documents stratégiques du gouvernement. Ses activités font l'objet d'une couverture importante de la part des médias et en 2006, plus de 300 communiqués leur ont été consacrés dans différents médias électroniques et dans la presse.

#### 7) **Exemples de bonnes pratiques pouvant être utilisés dans d'autres CES**

Nous considérons que les exemples suivants figurent parmi les bonnes pratiques mises en œuvre dans le cadre des activités du CES:

- L'avis sur le projet de programme national de réforme 2007-2009 et le fait que le gouvernement ait accepté bon nombre des propositions qui y ont été formulées.
- Le mécanisme de coordination et de consultation mis en place avec les organisations de la société civile grâce aux avis élaborés par le Conseil.
- La conduite de discussions et de consultations publiques sur des questions économiques et sociales d'actualité et l'adoption publique des avis, avec la participation des représentants du

Conseil des ministres, de l'Assemblée nationale, du président de la République et des organisations de la société civile.

- La possibilité donnée aux organisations qui ne sont pas représentées au sein du CES de faire part de leurs souhaits et propositions lors des discussions publiques organisées par le Conseil et dans le cadre des avis qui sont adoptés.
- Le fait que le Comité soit informé par le gouvernement des propositions que celui-ci aura choisi de retenir.

### **Prochain cycle**

#### **1) Qu'est-ce qui devrait changer dans le prochain programme national de réforme afin de renforcer l'implication des CES nationaux?**

- Il s'impose de suggérer qu'un suivi public des programmes nationaux de réforme soit réalisé par les Conseils économiques et sociaux avec la participation active des partenaires sociaux.
- Il convient de recourir plus largement aux consultations et aux discussions publiques sur des questions clés liées à la mise en œuvre des priorités de la stratégie de Lisbonne.
- Il importe de développer la coopération entre le CES, les organisations de la société civile, le gouvernement et l'Assemblée nationale et de créer les conditions nécessaires pour un échange régulier d'informations sur la mise en œuvre du programme national de réforme.

#### **Les priorités du CES pour le prochain cycle de Lisbonne**

La société civile n'est pas entièrement au fait des priorités de la stratégie de Lisbonne et n'est pas encore suffisamment sensibilisée à la mise en œuvre des documents stratégiques nationaux, y compris le programme national de réforme. Il est donc nécessaire de développer une stratégie de communication visant à mieux sensibiliser les organisations de la société civile et à davantage les mobiliser.

Des forums nationaux et régionaux devraient être organisés à l'intention des organisations de la société civile sur la mise en œuvre des mesures et les domaines d'action définis dans la stratégie de Lisbonne. Ces forums devraient examiner les principaux défis à relever, à savoir le changement climatique, l'emploi et le développement démographique, l'innovation et la compétitivité des entreprises, etc.

# RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

*Le Conseil de concertation économique et sociale de la République tchèque (CCES) est une plateforme institutionnalisée créée pour le dialogue social entre le gouvernement, les syndicats et les employeurs (organe tripartite). L'appellation "Conseil de concertation sociale", utilisée à l'origine en 1990, a été changée à plusieurs reprises, ce processus reflétant l'apparition des conditions préalables à un dialogue systématique approfondi au sein de la société. Aujourd'hui, le Conseil constitue un organe commun de négociation et d'initiative du gouvernement, des syndicats et des employeurs, fonctionnant sur une base volontaire. Il a pour but de dégager un consensus sur des questions essentielles de développement économique et social.*

## Cycle actuel

### 1) Comment le gouvernement implique-t-il le CES?

L'organe de direction du Conseil est son assemblée plénière qui réunit huit représentants du gouvernement, sept représentants des syndicats et sept représentants des employeurs. À l'heure actuelle, les partenaires sociaux du gouvernement sont, pour les syndicats, la Confédération des syndicats de Bohême et de Moravie et l'Association des syndicats autonomes et, pour les employeurs, l'Union de l'industrie et des transports de République tchèque et la Confédération des associations d'employeurs et d'entreprises de République tchèque. Le secrétaire général du Conseil est nommé par le gouvernement par consensus entre l'ensemble des trois délégations.

### 2) Structure des consultations et information du CES

Le Conseil détermine le projet d'ordre du jour de ses instances et se charge des préparatifs techniques et organisationnels de ses sessions. Il dresse des procès-verbaux des réunions de ses organes, organise des conférences de presse et informe le gouvernement et les médias de ses travaux. Il transmet aux secrétariats des partenaires sociaux du Conseil la version finale des projets de loi du gouvernement, y compris les rapports préliminaires soumis à la Chambre des députés. Le secrétariat du Conseil est dirigé par le secrétaire général.

### 3) Prise en compte des mesures proposées par le CES

Voir le point 1) – Le gouvernement siège lui-même au Conseil.

### 4) Comment le CES assure-t-il le suivi du PNR?

Voir le point 1) – Le gouvernement siège au Conseil et le PNR est l'une des nombreuses questions qui figurent au programme de travail du Conseil.

5) **Quel rôle les recommandations spécifiques à chaque État membre, proposées par la Commission et approuvées par le Conseil européen, jouent-elles dans les discussions au niveau national?**

Voir le point 1) – Le gouvernement siège au Conseil. Ces recommandations sont reprises dans les documents de politique étrangère relatifs aux questions économiques et sociales et comptent dès lors parmi les nombreux thèmes inscrits au programme de travail du Conseil.

6) **Comment le CES contribue-t-il à sensibiliser l'opinion publique?**

Le secrétariat du Conseil dresse des procès-verbaux des réunions des organes du Conseil, organise des conférences de presse et informe le gouvernement et les médias de ses travaux.

7) **Exemples de bonnes pratiques**

Le fonctionnement de notre Conseil relève davantage d'un "gentlemen's agreement" que de la loi. Cette institution collective fonctionne efficacement, et ce à moindre coût.

Dans sa composition actuelle et fort de son esprit de confiance mutuelle et d'action rapide, le Conseil est en mesure de maintenir et de consolider l'harmonie de la société dans une période délicate de transformation économique, de réforme de l'administration publique et de progression de l'intégration de la République tchèque à l'Union européenne. De concert avec les représentants du gouvernement, les partenaires sociaux participent activement à la formulation d'une partie de la législation, et le renforcement du dialogue social revêt un caractère prioritaire.

Les organes du Conseil sont: l'assemblée plénière, le bureau, les équipes et groupes de travail, le secrétariat.

L'extension de conventions collectives à un niveau supérieur (à l'échelle d'une branche par exemple) peut être considérée comme une contribution à la création d'un partenariat social fort et responsable.

## DANEMARK

Cycle actuel
--------------

1) **Comment le gouvernement associe-t-il la société civile organisée, alors qu'il n'existe pas de Conseil économique et social au Danemark?**

Le ministère des Affaires étrangères réunit un certain nombre de fois par an des représentants des employeurs, des salariés et de la société civile pour chercher des orientations et débattre de problématiques liées à la stratégie de Lisbonne. Ces réunions ont lieu notamment avant le Conseil européen annuel de printemps, en liaison avec le voyage annuel à Copenhague (ayant pour objet la stratégie de Lisbonne) d'une délégation de la Commission, et avant la publication du plan national de réforme (PNR) annuel/du rapport annuel de mise en œuvre. Toutefois, il est rare que les orientations et les débats exercent une influence réelle sur les travaux du gouvernement danois concernant le PNR. Cela est notamment dû au fait qu'au Danemark, le PNR n'est pas utilisé comme un document d'élaboration de décisions politiques à proprement parler. Le PNR danois a plutôt le caractère d'un recueil décrivant les réformes et les mesures que le gouvernement a déjà mises en chantier. C'est pourquoi le comité de contact de Lisbonne n'est pas non plus, à proprement parler, un forum de décision politique.

2) et 3) **Comment se déroulent les auditions et la société civile danoise reçoit-elle suffisamment d'informations?**

La Confédération des industries danoises (DI) est d'avis que la stratégie de Lisbonne, si on la considère par rapport à la situation politique au Danemark, n'est pas suffisamment ambitieuse. C'est pourquoi, du point de vue d'un ministre, il est raisonnable de penser que le PNR n'a pas à être utilisé, au Danemark, comme instrument de décision politique. Dans les pays où les besoins de réforme sont importants, la nécessité d'associer la société civile est aussi passablement plus importante. C'est pourquoi la Confédération des entreprises considère comme suffisante la mesure presque minimale dans laquelle l'on fait participer la société civile.

5) **Dans quelle mesure les recommandations par pays que présente la Commission, et qu'approuve le Parlement européen, ont-elles une influence sur les négociations qui se déroulent au Danemark?**

La Commission n'a pas présenté de recommandations spécifiques pour le Danemark, mais seulement des indications. La Confédération des industries pense que ces indications ne feront pas, en soi, l'objet de discussions politiques au Danemark. En revanche, il pourrait être sain, pour le débat politique au Danemark, de faire porter de manière systématique l'intérêt sur les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi, car cela pourrait faire apparaître clairement la façon dont, au Danemark, le débat sur l'insuffisance d'offre de main-d'œuvre et sur le niveau élevé de la fiscalité marginale ignore systématiquement les lignes directrices concernant l'emploi.



<b>Prochain cycle</b>
-----------------------

1) **Que conviendrait-il de modifier dans le programme national de réforme pour associer davantage la société civile organisée?**

Si le gouvernement n'utilise pas le PNR comme document de décision politique, il devient ipso facto accessoire de se demander si le PNR en cours subira des modifications ou si l'on fera participer davantage la société civile. Si, malgré tout, l'on veut s'efforcer d'associer la société civile et les partenaires sociaux, il conviendra d'organiser des auditions en temps utile avant de finaliser le PNR. Dans la pratique actuelle, il est presque impossible pour les parties intéressées de parvenir à prendre position par rapport au PNR/au rapport de mise en œuvre avant la transmission à la Commission.

3) **Quelles priorités le CESE devrait-il proposer pour le prochain cycle de Lisbonne?**

La Confédération des industries partage sans réserve le sentiment de la Commission, selon lequel il n'y a pas de nécessité de réformer fondamentalement les priorités ou les lignes directrices. Si l'on veut commencer à faire fonctionner dans chacun des pays membres les réformes envisagées, il faut bien plutôt se concentrer sur la mise en œuvre de ces réformes. Une solution possible pourrait être d'établir des priorités entre les 24 lignes directrices intégrées, mais cela a déjà plus ou moins été fait avec le choix, par le Conseil européen, de quatre priorités horizontales lors du Sommet de printemps de 2006. Il ne paraît pas opportun, à l'heure actuelle, de modifier ces priorités.

## ALLEMAGNE

En Allemagne, il n'existe pas de Conseil économique et social ou autre organe similaire. La coopération entre le gouvernement et la société civile organisée s'exerce de manière flexible et diffère suivant les circonstances.

La société civile organisée allemande soutient la stratégie de Lisbonne en toute conscience. Cette stratégie est considérée comme fondamentale pour générer une forte croissance et créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

L'Europe ne peut être qualifiée de sociale que si elle instaure des conditions permettant aux entreprises de faire face à la concurrence internationale et de créer autant d'emplois rémunérateurs que possible. Plus précisément, la position de la société civile organisée allemande se décline comme suit:

### Cycle actuel

#### 1) Comment le gouvernement implique-t-il la société civile organisée?

La société civile organisée est associée à la stratégie de Lisbonne par le gouvernement fédéral à des degrés divers et au moyen de différentes mesures.

Certaines parties prenantes sont conviées chaque année à une audition du gouvernement fédéral qui se tient peu avant la présentation du rapport national sur l'état d'avancement du programme. Cette forme de participation mériterait d'être améliorée: en 2005 par exemple, les acteurs concernés n'ont pas été associés en temps utile au processus d'évaluation du programme national de réforme (PNR). Depuis lors (en 2006 et 2007), les groupes d'intérêts ont été associés aux rapports intérimaires sur le PNR par l'entremise d'auditions organisées par le ministère fédéral de l'Économie.

La qualité des auditions pourrait être améliorée: le projet de rapport est disponible à un stade relativement tardif et chacune des parties prenantes ne dispose que de dix minutes pour faire connaître sa position. De telles auditions permettent tout au plus de peser sur des aspects rédactionnels, mais ne donnent pas la possibilité d'exercer une influence politique.

Sur le plan du contenu, force est de constater que les rapports de situation allemands ne proposent jusqu'ici que peu de pistes d'avenir pour une amélioration de la croissance et de l'emploi.

Les avis de la société civile organisée n'ont jusqu'à présent pas été intégrés dans les rapports de situation. La société civile organisée n'en transmet pas moins régulièrement au gouvernement ses prises de position.

Pour l'année prochaine, il serait souhaitable de prévoir un suivi dans le cadre duquel le gouvernement fédéral expliquerait aux partenaires sociaux pourquoi leurs observations et leurs commentaires ont ou n'ont pas été retenus.

En dehors des auditions évoquées ci-dessus, il existe également d'autres formes de participation et de coopération:

S'agissant de l'évolution démographique, le gouvernement fédéral a par exemple élaboré en coopération avec la société civile un plan d'action national (PAN) d'une ampleur sans précédent.

**2) et 3) Comment les consultations sont-elles organisées et êtes-vous suffisamment informés?**

Les consultations interviennent souvent assez tard et l'information des parties prenantes laisse à désirer. De plus, la contribution de ces acteurs n'est pas prise en compte comme il se devrait dans la politique du gouvernement fédéral.

Par ailleurs, il existe dans certains domaines spécifiques des coopérations qui fonctionnent déjà bien, par exemple en ce qui concerne l'évolution démographique, la protection sociale et l'inclusion sociale.

**4) Quelles mesures concrètes parmi celles que vous proposez sont prises en compte par le gouvernement?**

Certaines propositions émanant de la société civile sont en partie reprises par le gouvernement. Concrètement, certaines propositions et revendications portent par exemple sur des modèles d'organisation plus flexible de la vie active et sur la suppression des incitations au départ à la retraite anticipée.

Dans le domaine de l'éducation, un grand nombre de propositions concrètes promeuvent l'éducation et la formation tout au long de la vie ainsi que l'adaptation du système éducatif, afin de répondre à l'évolution des conditions économiques, sociales et démographiques.

La société civile a également exercé une forte pression politique à propos de la question de la pauvreté infantile et dans le cadre du débat sur le taux légal des allocations sociales destinées aux mineurs.

**5) Comment la société civile organisée assure-t-elle le suivi du programme national de réforme (PNR)?**

La société civile allemande suit avec la plus grande attention les développements relatifs aux PNR et ne manque pas une occasion d'apporter sa propre contribution ou de rappeler le gouvernement à ses responsabilités.

**Quel rôle jouent dans le débat mené en Allemagne les recommandations spécifiques à chaque État membre présentées par la Commission et confirmées par le Conseil?**

Les recommandations spécifiques à chaque État membre formulées par la Commission européenne sont largement approuvées par la société civile. Mais la mise en œuvre de ces recommandations au niveau des États membres accuse d'importantes lacunes, en dépit de l'existence d'un nouveau mécanisme de contrôle (PNR, nomination d'un responsable du processus de Lisbonne au niveau national, intégration des partenaires sociaux). En Allemagne, la stratégie de Lisbonne n'est pas devenue un instrument politique majeur. Les recommandations spécifiques à chaque État membre ne sont pas suffisamment prises en compte.

La raison en est peut-être aussi que la Commission européenne ne se montre pas suffisamment déterminée dans son évaluation des rapports nationaux sur l'avancement de la réforme. Ces rapports ne suscitent que des critiques très modérées.

La Commission européenne devrait utiliser différents outils (tels que les "baromètres" créés par Business Europe pour évaluer l'état d'avancement de la réforme) pour se faire une idée réaliste de la situation dans les États membres.

Les recommandations spécifiques à chaque État membre ont déjà permis d'obtenir des résultats positifs dans certains domaines, notamment dans le cadre des débats sur les services d'accueil de l'enfance et en ce qui concerne les réformes du marché du travail.

**6) Comment la société civile organisée contribue-t-elle à sensibiliser l'opinion publique?**

La communication auprès du grand public autour de la question et du concept de "stratégie de Lisbonne" est difficile. Les messages adressés au public portent surtout sur des questions sous-jacentes.

La société civile organisée joue à cet égard un rôle considérable d'information du public et de formation de l'opinion, notamment à travers des brochures, des avis écrits et l'organisation de débats (par exemple la table ronde du Comité économique et social européen (CESE) le 12 juin 2007 à Berlin).

La désignation par le Congrès allemand des chambres d'industrie et de commerce (DIHK) de l'année 2006 comme "année de l'Europe" donne un autre exemple concret de cette communication. Plus de 400 manifestations comptant plus de 40 000 participants ont été organisées dans toute l'Allemagne dans le cadre de cette année de l'Europe.

7) **Pouvez-vous citer des exemples de bonnes pratiques susceptibles d'être diffusées?**

Des consultations intensives se sont tenues entre le gouvernement et la société civile concernant la protection sociale et l'inclusion sociale. La Communauté fédérale de travail de l'aide sociale libre (BAGFW) et la Conférence nationale sur la pauvreté ont mis sur pied des projets communs d'information et d'application pratique, tels que le "Forum sur la participation et l'intégration sociale" (FORTEIL) et les "Mesures nationales de sensibilisation à la question de l'intégration sociale" (NAPsens).

**Prochain cycle**

1) **Qu'est-ce qui devrait changer dans le prochain Programme national de réforme pour renforcer l'implication de la société civile allemande?**

Lors du prochain cycle de Lisbonne, il serait souhaitable d'impliquer suffisamment tôt les acteurs concernés, afin qu'ils puissent contribuer de manière appropriée par leur expertise et leurs expériences à l'élaboration du rapport de situation.

De plus, la contribution des composantes de la société civile à la relance en cours, comme celle de l'économie et des entreprises par exemple, n'est pas suffisamment prise en compte dans le rapport de situation actuel.

2) **Entretenez-vous des contacts avec des organisations similaires dans d'autres États membres (concernant la stratégie de Lisbonne)?**

Les membres de la société civile organisée allemande entretiennent des contacts étroits avec les organisations et confédérations européennes partenaires.

La Fédération allemande des syndicats (DGB) a par exemple des échanges réguliers dans le cadre de la Confédération européenne des syndicats avec les organisations partenaires à propos de la stratégie de Lisbonne, de même que l'Association fédérale des confédérations allemandes d'employeurs (BDA) dans le cadre de Business Europe et le Congrès allemand des chambres d'industrie et de commerce (DIHK) au sein d'EUROCHAMBRES.

3) **Quelles priorités le CESE devrait-il fixer pour le prochain cycle de Lisbonne?**

D'une manière générale, le CESE devrait exhorter les institutions européennes à poursuivre résolument l'objectif de l'agenda de Lisbonne.

Plus précisément, certains aspects devraient être intégrés ou renforcés lors du prochain cycle de la stratégie de Lisbonne:

- principes de la flexicurité et maintien des principes de "bon travail" et de "sécurité sociale";
  - prise en compte suffisante de la dimension sociale;
  - débat sur la gouvernance économique en Europe;
  - accentuation des composantes de l'éducation, de la formation professionnelle ainsi que de l'éducation et la formation tout au long de la vie.
-

# ESTONIE

Cycle actuel
--------------

1) **Comment le gouvernement assure-t-il la participation des organisations de la société civile?**

Bien qu'il existe officiellement en Estonie un Conseil économique et social (CES), celui-ci ne s'est pas réuni depuis le mois de février 2005. De toute évidence, il faut un débat ouvert sur le caractère nécessaire du CES en Estonie et sur son rôle futur. La structure actuelle du CES ne permet de répondre à aucun besoin politique, ni à aucun besoin des organisations de la société civile.

Les contributions des parties concernées ont été examinées au cours de l'élaboration du programme national de réforme (PNR) et du rapport de mise en œuvre. Toutefois, les consultations tendent à avoir un caractère de pure forme, en ce sens que diverses organisations sont invitées à ces manifestations et ont la possibilité de consulter les documents, mais sans avoir véritablement l'occasion d'apporter leur contribution aux discussions.

2) et 3) **Comment les consultations sont-elles structurées et les organisations de la société civile reçoivent-elles suffisamment d'informations?**

Les partenaires sociaux sont fortement associés aux consultations. Toutefois, un représentant seulement de chaque organisation de partenaires sociaux est autorisé à participer aux réunions de discussion. Des consultations et des échanges d'informations ont également été organisés par écrit. Le Secrétariat général du gouvernement est chargé de coordonner les consultations. Certaines organisations ont été invitées à présenter leur point de vue concernant le PNR au cours de séminaires consacrés à diverses questions.

Pour les parties concernées, le problème le plus grave est celui du calendrier des consultations. Depuis deux ans, le gouvernement distribue les documents à la fin du mois de juin et demande que les contributions lui soient transmises pour la mi-juillet. Une telle démarche pose deux problèmes: premièrement, le temps imparti pour procéder à une analyse est trop court, et deuxièmement (et ce point est le plus important), juillet est la période des vacances en Estonie et de nombreuses organisations de la société civile ne sont pas en mesure de présenter des observations. La consultation devrait plutôt avoir lieu soit au mois de mai, soit en août/septembre.

4) **Quelles sont les propositions concrètes des organisations de la société civile dont votre gouvernement a tenu compte?**

Un problème se pose couramment en Estonie et concerne tous les ministères: les propositions concrètes qui sont présentées par les organisations de la société civile et qui se trouvent ne pas coïncider avec les priorités du parti au pouvoir sont laissées sans suite. Toutefois, contrairement à ce

qui s'était passé lors de la période précédente, le gouvernement a cette fois accepté les demandes des partenaires sociaux et a décidé d'affecter une part de l'aide financière provenant du Fonds social européen aux activités de renforcement de capacité des organisations de la société civile.

5) **Comment les organisations de la société civile surveillent-elles le PNR?**

Chaque organisation observe le programme de la coalition gouvernementale et les activités politiques qui se déroulent dans les domaines bien définis où opèrent les différentes organisations. Toutefois, il est une activité à laquelle les organisations de la société civile ne sont pas du tout associées: il s'agit de la préparation du budget. Les partenaires sociaux transmettent bien leurs propositions, mais il semble malheureusement que le gouvernement ne juge pas nécessaire de les consulter en cette matière.

6) **De quelle manière les organisations de la société civile contribuent-elles à sensibiliser l'opinion publique?**

Les organisations de la société civile ont la capacité de mener des actions de sensibilisation, mais elles n'ont pas les ressources financières pour le faire. Il n'existe pas d'activités indépendantes destinées à promouvoir la stratégie de Lisbonne. Toutefois, les organisations de partenaires sociaux traitent quotidiennement des problématiques liées à la stratégie de Lisbonne, et à la faveur de nombreux débats publics, le lien entre les réformes en cours et la stratégie de Lisbonne est plus clairement mis en évidence.

**Dans les discussions qui ont lieu dans votre pays, quel est le rôle que jouent les recommandations par pays présentées par la Commission et approuvées par le Conseil européen?**

Même s'il est vrai que dans une certaine mesure, des consultations ont lieu avant l'adoption des rapports nationaux destinés à la Commission, les parties concernées ne reçoivent pas du gouvernement un retour d'information suffisant quant à la question de savoir si les points qu'ils ont soulevés ont été pris en compte. De plus, le gouvernement ne présente pas aux parties concernées les recommandations de la Commission. Ce sont les organisations qui doivent aller elle-mêmes à la recherche de ces informations. Le gouvernement pourrait, après avoir analysé les conclusions de la Commission, organiser des séminaires pour les parties concernées afin de les informer des recommandations et d'examiner comment tous les intervenants feront en sorte de se conformer à ces recommandations.



<b>Prochain cycle</b>
-----------------------

1) **Que conviendrait-il de modifier dans le prochain PNR pour renforcer la participation des organisations nationales de la société civile?**

Le gouvernement devrait faire participer davantage de représentants des parties concernées, et le faire plus tôt pendant la phase préparatoire du processus d'élaboration du PNR.

2) **Les organisations de la société civile entretiennent-elle des contacts avec des organisations de même nature dans d'autres États membres?**

Les organisations de la société civile entretiennent des contacts avec des organisations d'autres États membres, mais l'on pourrait déployer davantage d'efforts pour organiser des manifestations conjointes (conférences, séminaires) en vue de partager de bonnes pratiques.

3) **Quelles priorités le CESE devrait-il proposer pour le prochain cycle de Lisbonne?**

Le CESE devrait proposer les priorités suivantes: l'apprentissage tout au long de la vie, des politiques actives du marché du travail et la démarche de la flexicurité équilibrée.

---

## IRLANDE

### Mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne à l'échelle nationale

Globalement, l'Irlande a enregistré des progrès satisfaisants dans la réalisation des objectifs de Lisbonne et le respect des orientations de l'agenda de Lisbonne. Cela vaut tout particulièrement pour les objectifs de Lisbonne en matière de croissance et d'emploi. Le taux d'emploi en Irlande a atteint quasiment 69% en 2007 et s'approche donc de l'objectif de Lisbonne, fixé à 70%. Le taux d'emploi des femmes dépasse actuellement les 60%. L'économie irlandaise est en train de marquer le pas, principalement en raison d'un ralentissement dans le secteur de la construction, ce qui aura pour effet une expansion de l'emploi moins rapide durant les quelques années à venir.

Concernant les quatre actions prioritaires convenues lors du Conseil de printemps 2006, l'Irlande a enregistré les progrès suivants:

- Investir davantage dans la connaissance et l'innovation: dans ce domaine, l'Irlande a enregistré des évolutions importantes dans le cadre de l'agenda de Lisbonne. Avec ses dépenses en recherche et développement équivalant à 1,3% du PIB en 2006, l'Irlande reste largement en dessous de l'objectif de Lisbonne de 3%. Néanmoins, ces dépenses ont beaucoup augmenté durant les dernières années et il est prévu d'accroître considérablement le financement public de la recherche et développement, ainsi que de favoriser un investissement plus important des entreprises dans ce secteur. En outre, le pays s'efforce d'explorer, de promouvoir et de développer les réseaux qui réunissent les entreprises et les chercheurs.
- Libérer le potentiel des entreprises, en particulier des PME: l'Irlande est considérée sur le plan international comme un lieu attrayant pour créer une entreprise. Dans le rapport 2006 du *Global Entrepreneurship Monitor* (GEM), l'Irlande occupe la 2<sup>ème</sup> place dans l'UE et la 7<sup>ème</sup> place parmi les pays de l'OCDE pour ce qui est de l'activité entrepreneuriale. Un forum a été créé pour conseiller le gouvernement sur l'adéquation et la pertinence des politiques publiques actuelles touchant les petites entreprises. Ce forum a publié un rapport en 2006 et des progrès ont été accomplis pour mettre en œuvre ses recommandations. Il s'agit notamment de mesures fiscales supplémentaires destinées à attirer les investissements dans les nouvelles entreprises et à alléger les charges administratives qui pèsent sur le secteur des PME.
- Améliorer l'adaptabilité des marchés du travail en se fondant sur la flexicurité: les objectifs spécifiques et les programmes d'investissement destinés à soutenir la participation de personnes en âge de travailler au marché de l'emploi sont fixés dans l'actuel accord de partenariat social, conclu entre les partenaires sociaux pour une durée de dix ans ("*Towards 2016*"). Les principaux points sont les suivants: mieux promouvoir la formation et le développement des compétences; s'engager davantage vis-à-vis des chômeurs et des inactifs pour garantir l'accès à l'emploi; modifier progressivement les systèmes d'imposition et de protection sociale afin de mieux rémunérer le travail tout en assurant un revenu suffisant aux chômeurs; accorder une plus grande attention au respect des droits des travailleurs.
- Énergie et changement climatique: actuellement, les émissions de gaz à effet de serre en Irlande sont largement supérieures à l'objectif fixé par le pays dans le cadre du protocole de Kyoto. En

2005, les émissions étaient 25% au-dessus du niveau de 1990, alors que l'objectif de Kyoto est de limiter les émissions à 12% au-dessus du niveau de 1990 durant la période 2008-2012. Une stratégie nationale révisée en matière de changement climatique a été publiée, définissant des mesures destinées à réduire les émissions conformément à l'engagement de Kyoto. Il est question notamment d'acheter des crédits d'émission à l'étranger. Le pays s'est fixé comme objectif de produire un tiers de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici 2020, avec un objectif intermédiaire de 15% d'ici 2010. Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'action en matière de voyages et de transports durables en 2008 afin de renverser les tendances non durables dans le secteur du transport et de l'aider à évoluer d'une manière plus efficace.

Même si globalement, l'Irlande a enregistré des progrès satisfaisants dans la réalisation des objectifs de Lisbonne, les deux domaines suivants ont été source de préoccupation pour les partenaires sociaux:

- *Apprentissage tout au long de la vie*: avec son niveau de participation à la formation tout au long de la vie de 7,5%, l'Irlande reste largement en dessous de l'objectif de Lisbonne de 12,5%. Le Conseil économique et social national (CESN) a fait remarquer que l'évolution sur ce sujet était dans une impasse. Le financement a été augmenté et un secrétaire d'État a été désigné pour parvenir à une approche coordonnée dans ce domaine.
- *Accueil de l'enfance*: le CESN a noté que l'Irlande avait beaucoup de retard à rattraper pour améliorer l'offre et l'accessibilité financière des structures d'éducation et d'accueil des enfants, ainsi que pour rendre les lieux de travail plus compatibles avec la vie de famille.

### **Rôle des partenaires sociaux**

Le partenariat national irlandais de réforme est un processus de partenariat social. En 2005, les partenaires sociaux du CESN ont adopté une nouvelle stratégie de politique économique et sociale. Un élément particulier de cette stratégie était l'attention qu'elle accordait à l'objectif de la durabilité et aux moyens de parvenir à une nouvelle perception de la relation entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. La stratégie du CESN a servi de base à un nouvel accord entre les partenaires sociaux, appelé "*Towards 2016*". C'est la première fois qu'un tel accord définit les orientations politiques globales pour une période de dix ans.

#### *Étude sur l'énergie et le changement climatique*

Les partenaires sociaux du CESN ont décidé de réaliser une étude sur la politique irlandaise en matière de changement climatique et d'énergie. Cette étude aidera les partenaires sociaux à mieux comprendre l'importance d'adopter une approche durable de l'énergie et du changement climatique. Une attention particulière sera accordée aux implications liées au respect par l'Irlande de son engagement probable vis-à-vis de l'objectif fixé par l'UE de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020.

#### *"Futures Ireland"/Société de la connaissance en perspective*

Le Bureau national du développement économique et social, fédération regroupant les organisations de partenaires sociaux de l'Irlande, a lancé un projet pour aider à comprendre les implications du passage à la société de la connaissance. Une large palette de partenaires sociaux, ainsi que d'autres acteurs participent à cette étude. Dans le cadre de ce projet, la gouvernance, les processus décisionnels

et les politiques publiques seront examinés dans le but d'améliorer la capacité de l'Irlande à anticiper et à préparer l'avenir au sein d'une société de la connaissance qui sera peut-être profondément différente de la société actuelle. Un groupe consultatif national a été créé pour soutenir le travail sur ce projet et un consultant international, ainsi qu'un consultant national ont été désignés pour collaborer avec l'équipe du Bureau national du développement chargé du projet. Le projet "*Futures Ireland*" devrait être mené à bien en juin 2008.

#### *Flexicurité et mesures d'activation*

Les partenaires sociaux ont participé activement au développement des politiques irlandaises en matière de flexicurité et d'activation du marché du travail. Ces concepts sont au centre d'une étude réalisée par le CESN en 2005 et intitulée "*The Developmental Welfare State*" (*L'état-providence favorable au développement*). Cette étude est parvenue à la conclusion que si l'Irlande veut continuer à combler les vieux déficits sociaux, satisfaire les nouveaux besoins en matière sociale et répondre aux attentes et aux exigences plus importantes, des changements considérables dans les politiques sociales et les institutions sont désormais nécessaires. L'étude propose une reconceptualisation de la structure de base de l'État-providence. Elle définit trois domaines d'activité de l'État-providence qui se recoupent: les services, les aides au revenu et les mesures d'innovation ou d'activation. Dans le cadre de cette reconceptualisation, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord sur le développement d'un modèle irlandais de flexicurité. Ils se sont donc entendus sur les objectifs et les programmes qui vont dans ce sens et qui font partie de l'accord "*Towards 2016*", mentionné ci-dessus.

#### *Étude économique*

Le CESN est en train d'élaborer une étude sur les transitions en cours dans l'économie irlandaise et sur les meilleures façons pour elle de s'adapter à un environnement différent. Cette étude abordera notamment l'avenir de la manufacture, la hausse des services, le dynamisme régional et la solidarité nationale, ainsi que la mondialisation.

---

## GRÈCE

La révision de la stratégie de Lisbonne par le Conseil européen s'est accompagnée dans un premier temps de l'élaboration de lignes directrices intégrées au service d'objectifs précis et, dans un deuxième temps, de l'obligation pour les États membres de soumettre des programmes nationaux de réformes spécifiant le contenu des lignes directrices intégrées dans des mesures précises de politique nationale.

Le groupe scientifique du ministère de l'Économie et des Finances qui est dirigé par la conseillère du premier ministre a invité les partenaires sociaux à participer à l'élaboration du programme national de réformes de la Grèce.

Le Conseil économique et social a participé depuis le début au processus de consultation, par le biais de l'Observatoire de la stratégie de Lisbonne qu'il a créé et dès avant l'élaboration du PNR, il a **soumis des propositions détaillées** quant aux politiques et actions à mener pour réaliser les objectifs de Lisbonne.

Par la suite, avant d'être soumis à l'UE, le programme national de réformes a été transmis aux partenaires sociaux en vue d'une évaluation. Le groupe scientifique de l'Observatoire a **procédé à une étude détaillée des réformes proposées ainsi qu'à la structuration globale du programme**. Tout le processus a débouché sur **l'élaboration de l'avis numéro 140 du CES**, intitulé: "**Programme national de réformes 2005-2008 arrêté dans le cadre de la stratégie de Lisbonne**". Indépendamment des observations qu'il a formulées sur chaque domaine d'intervention, ce texte a estimé que le problème essentiel du programme de réformes réside dans l'imprécision de la démarche choisie pour appréhender les objectifs, sans évaluations ni engagements concernant les échéances et les chiffres.

Conformément à la procédure, les gouvernements nationaux mesurent, au terme de la première année qui suit la mise en œuvre du programme national de réformes, les évolutions, la progression des réformes et leurs répercussions sur les principaux objectifs de la stratégie de Lisbonne. **Sur la base du réseau qu'il a développé avec tous les acteurs publics associés au PNR**, l'Observatoire a fourni au groupe de travail qui a été mis en place au sein du CES toutes les données nécessaires pour évaluer la première année de mise en œuvre du PNR. Les principales prises de position en la matière, telles qu'elles ont été reprises dans l'avis numéro 161 intitulé "**Rapport 2006 sur la mise en œuvre du programme national de réformes 2005-2008**", sont le fruit du suivi étroit des politiques et des actions particulières du PNR mais aussi de l'évaluation des répercussions qu'elles ont produites sur la compétitivité de l'économie grecque et l'identification de ses avantages comparatifs, sur la revalorisation du potentiel humain et de l'emploi, ainsi que sur la préservation de l'environnement et l'amélioration de sa situation.

Tout cet effort d'approche critique et d'évaluation quantitative et qualitative des réformes contenues dans le programme national de réformes repose sur **l'élaboration et le développement du système de suivi**, dans la logique des objectifs de Lisbonne. Le système de suivi **a été développé et est**

**coordonné** par l'Observatoire de suivi de la stratégie de Lisbonne. Plus précisément et du point de vue des matériaux dont il se nourrit, le système de suivi repose sur:

- a) **un décodage du programme national de réformes**, qui permet d'y distinguer d'une part les objectifs fondamentaux individuels et, d'autre part, les actions de réforme détaillées,
- b) **la création d'un système d'indicateurs de suivi**,
- c) le développement d'une **base de données intégrée** mise à jour en permanence par l'intégration des valeurs atteintes pour les principaux indicateurs de suivi de la progression des actions de réforme et de leurs retombées pour les volets essentiels des objectifs de Lisbonne. Aujourd'hui, la base de données est mise à jour, avec les dernières valeurs disponibles pour les indicateurs que l'on a choisi de suivre,
- d) le développement d'un **réseau informel** des principaux acteurs des politiques de réforme, le but étant de pouvoir rassembler des informations primaires à intervalles réguliers.

Les résultats des évaluations et les propositions qui en ont résulté ou devraient en résulter, étant donné que le fonctionnement de l'Observatoire balise un processus continu de suivi du programme national de réformes, **incarnent et servent** la dimension sociale en tant que force motrice pour la productivité et le développement. Dans un souci de mobiliser davantage la société civile dans la stratégie de Lisbonne, l'Observatoire a **organisé** en octobre 2005 une **journée d'étude intitulée "La stratégie de Lisbonne, nécessité ou choix?"**, à laquelle tous les acteurs sociaux ont été invités et ont participé.

## **BONNE PRATIQUE**

La manière particulièrement significative dont le Conseil économique et social de Grèce s'emploie à suivre systématiquement les évolutions constatées dans l'économie grecque au cours de la démarche de progression vers les objectifs de Lisbonne a été jugée particulièrement importante. C'est pour réaliser ces objectifs que le CES a créé au début de l'année 2006 l'Observatoire de suivi de la Stratégie de Lisbonne. Il ne s'agit pas d'une action isolée, mais de la suite logique de son travail consultatif. Plus précisément, le fonctionnement de l'Observatoire est axé sur les missions suivantes:

- a) **suivre et évaluer les politiques nationales** qui visent à améliorer la compétitivité de l'économie grecque, la qualité du potentiel humain et l'emploi (revalorisation qualitative des postes de travail et accroissement de leur nombre);
- b) **effectuer un contrôle et porter une appréciation sur la démarche de réalisation des différentes actions** menées dans le cadre des politiques susmentionnées et sur leurs répercussions pour la compétitivité, les ressources humaines et l'emploi;
- c) **localiser les retards** et les lacunes et dégager des propositions concrètes pour y remédier;

- d) **établir des rapports réguliers** sur les évolutions constatées au regard des indicateurs de mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

Le développement équilibré de ces quatre champs d'action de l'Observatoire contribue de manière substantielle à améliorer les performances de l'économie grecque, telles que jugées à l'aune des indicateurs d'évaluation communs à tous les États membres. La collaboration avec les instituts scientifiques (INE/GSEE, IOBE, PASEGES) et les forces de recherche dont disposent les partenaires sociaux constitue un préalable obligé qui conditionne la réussite de toute cette entreprise, car elle fournit le savoir-faire, l'appui du savoir et le débat constructif qui sont indispensables lorsque sont lancées de telles initiatives. La commission scientifique de l'Observatoire, qui est responsable de son fonctionnement, coordonne toute l'action, en fixant des normes, en donnant des orientations, en évaluant et en fixant les principaux domaines d'intervention, en intégrant le compromis social et en publiant les observations finales.

---

## ESPAGNE

<p style="text-align: center;"><b>LA PARTICIPATION DES INTERLOCUTEURS SOCIAUX ET DES REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE AUX PROGRAMMES NATIONAUX DE RÉFORME ET À LA STRATÉGIE DE LISBONNE</b></p>
---

1. Pour apprécier comme il convient le rôle du Conseil économique et social espagnol dans les programmes nationaux de réforme, et de manière plus générale, dans la stratégie européenne pour l'emploi, il est indispensable de connaître le rôle qu'il joue dans l'ensemble des systèmes de participation des interlocuteurs sociaux et de la société civile organisée.

Cette participation passe par différentes formules et institutions qui, d'une manière ou d'une autre, peuvent avoir des répercussions sur l'élaboration et la mise en oeuvre des PNR. Ces formules, exposées ci-dessous, sont le Conseil économique et social, les organismes de participation institutionnelle, les procédures de consultation menées dans le cadre de l'élaboration de règles dans les domaines relevant des différents départements ministériels, et les processus de concertation sociale.

2.
  - Les organisations syndicales et patronales les plus représentatives, actives tant au niveau national qu'à celui des Communautés autonomes, participent aux travaux du **CES**, de même que des organismes représentatifs de la société civile (économie sociale, secteur de la pêche maritime, organisations agricoles, de consommateurs et d'usagers). Siègent également au sein de ce dernier groupe des experts désignés par le gouvernement. Le CES émet des avis – sa consultation étant dans ce cas obligatoire – sur les avant-projets de loi en matière socio-économique, ainsi que sur d'autres règles sur lesquels le gouvernement sollicite son avis; il élabore également des rapports sur des thèmes socio-économiques, de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement, ainsi qu'un rapport annuel sur la situation de l'Espagne.
  - Dans les différents départements ministériels existent des **organismes de participation institutionnelle** auxquels participent les interlocuteurs sociaux et les représentants de la société civile organisée, en fonction du type de matière dont traite la politique du département concerné. Ces organes de participation institutionnelle concourent dans certains cas à la gestion de l'organisme public correspondant, tandis que dans d'autres, ils remplissent des fonctions consultatives sur les politiques menées par le département.
  - Sont également menées dans le cadre des différents départements ministériels des **consultations** avec les interlocuteurs sociaux et avec les représentants de la société civile organisée, en fonction du type de matière auquel se réfère la politique du département concerné, consultation menée dans le cadre des procédures d'élaboration des règles qui affectent leurs intérêts.



- Les interlocuteurs sociaux mènent entre eux, ou de manière tripartite avec le gouvernement, des processus de dialogue ou de **concertation sociale** sur les grands thèmes de l'agenda social tels que l'emploi ou les systèmes de protection sociale. Ces processus mènent à des accords de concertation sociale.
- 3.
- S'agissant de **l'élaboration** des PNR, il est fait recours à la procédure de consultation directe des interlocuteurs sociaux, ceux-ci et le gouvernement ayant convenu en septembre 2006 d'un protocole de consultation, participation et suivi dans le contexte de l'actualisation et du développement du PNR. Cela signifie qu'en ce qui concerne spécifiquement la phase d'élaboration des PNR, c'est la consultation directe par le gouvernement de la Nation qui a été choisie parmi les différentes modalités existantes de participation aux affaires publiques.
  - **L'exécution** des PNR passe en grande mesure par des règles ou des programmes publics. Ces règles ou programmes sont soumis aux différents systèmes de consultation et de participation évoqués précédemment, les organisations participant à ces systèmes ayant ainsi la possibilité d'apporter leur contribution dans différents cadres ou lors de différentes étapes. En outre, il faut tenir compte du fait que les PNR contiennent des mesures totalement nouvelles, mais qu'ils comportent aussi l'application ou le développement de mesures antérieures, lesquelles ont été soumises en leur temps à ces systèmes de consultation.

Toujours en ce qui concerne l'exécution des PNR, il faut tenir compte de la contribution apportée par les partenaires sociaux dans le cadre des processus de concertation sociale menés dans des matières telles que les réformes des marchés du travail et des systèmes de protection sociale.

Dans ce contexte, dans le cas concret du **CES**, les règles légales et, le cas échéant, les programmes d'exécution des PNR en matière socio-économique font l'objet d'un avis ou d'un rapport du CES.

Pour citer quelques exemples, le CES a émis des avis sur les thèmes suivants: stratégie espagnole de développement durable, loi sur le fonds de réserve de la sécurité sociale, loi sur la défense des consommateurs et des usagers, statut du travail indépendant, loi sur l'information et la consultation des travailleurs, loi sur la propriété foncière, loi sur l'égalité, etc. Il a en outre élaboré des rapports sur la structure des coûts et des revenus dans le secteur primaire, le rôle de la jeunesse dans le système de production espagnole, le processus de création d'entreprises, les déséquilibres en matière d'emploi et les politiques actives de l'emploi, l'immigration et le marché du travail, les effets de l'élargissement de l'UE sur l'économie espagnole ainsi qu'en 2001, un rapport d'initiative sur la stratégie européenne pour l'emploi. Ce dernier rapport contenait une série de propositions sur l'accroissement du potentiel de création d'emplois nouveaux et de meilleure qualité, la formation en tant que facteur stratégique, la société de l'information,

la promotion de l'esprit d'entreprise, la modernisation des services publics de l'emploi, la protection et l'intégration sociale, la promotion de l'égalité ou la participation des agents économiques et sociaux.

Il convient également de garder à l'esprit que le rapport annuel sur la situation socio-économique et de l'emploi en Espagne fait référence à de nombreuses matières dont il est question dans les PNR, et qu'il contient également un chapitre spécifique sur la situation de l'UE incluant une évaluation des progrès réalisés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

4. Pour compléter ce tour d'horizon sur un thème qui, comme c'est le cas des PNR, est lié à des mesures prises à l'échelle de l'UE, il faut rappeler que les interlocuteurs sociaux et les représentants de la société civile organisée siègent au CES de par leur appartenance à des organisations qui sont à leur tour présentes au sein du CESE, et qui dans de nombreux cas font également partie d'organisations actives au niveau de l'UE. Participent donc également au dialogue à l'échelle UE des institutions ou organisations spécifiques actives à ce niveau et au sein desquelles sont représentées les organisations participant aux consultations sur les PNR à l'échelle nationale.

---

# FRANCE

## Cycle actuel

L'implication du Conseil économique et social de France dans la stratégie de Lisbonne a été précoce: dès 2002, il annonçait son intention de s'investir pour favoriser la compréhension de ce processus, notamment en valorisant "*ses avis auprès des instances en charge de la préparation de l'expression de la France lors des Sommets européens de printemps*".

Dès 2003, il réalisait une première contribution sur ce thème à travers une communication intitulée *Processus de Lisbonne: contribution du Bureau à partir des avis du Conseil économique et social préparatoire au Sommet de printemps 2004*. Une communication de ce type a aussi été réalisée en 2004, 2005, 2006 et 2007. Par cette communication annuelle, élaborée par la délégation pour l'Union européenne et adoptée par son Bureau, ainsi que par les autres travaux qu'il consacre à la stratégie de Lisbonne, le CES contribue à **ancrer la crédibilité de cette stratégie auprès de la société civile organisée**.

La mise en place du Programme national de réforme (PNR), à partir de 2005, a constitué un axe fort pour le programme de travail du CES, le gouvernement lui ayant confié une saisine pluriannuelle pour assurer le suivi du PNR pour toute sa durée. Un dispositif de travail adapté au cycle annuel de la stratégie a été mis en place et des contacts réguliers établis avec le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE), qui coordonne auprès du Premier ministre la politique européenne de la France et élabore le PNR et ses rapports annuels de suivi.

Les pouvoirs publics ont noté cette implication dans le *Rapport de suivi 2007 du PNR*, saluant "*le fructueux dialogue engagé avec le Conseil économique et social depuis plusieurs années*".

### 1) Comment le gouvernement implique-t-il le CES?

Malgré des délais d'élaboration très courts pour le gouvernement, liés aux impératifs fixés par la Commission européenne, les principales orientations du PNR français adopté en septembre 2005 ont pu être présentées par le SGAE au CES. Le Premier ministre a par ailleurs souhaité, en décembre 2005, bénéficier des réflexions du CES sur le suivi du PNR, dans le cadre d'une **saisine gouvernementale permanente**, ce qui représente un saut qualitatif.

Une première évaluation des conditions de mise en œuvre des missions inscrites au PNR, demandée au CES, a été réalisée en mai 2006 dans l'avis que celui-ci élabore annuellement sur la conjoncture économique et sociale.

Le gouvernement a souhaité qu'elle soit **complétée chaque année, pendant toute la durée du Programme, par un ou plusieurs avis portant sur la mise en œuvre et le suivi d'un ou plusieurs aspects du PNR**. Il a aussi consulté le CES sur les projets de *Rapport de suivi 2006 et 2007 du PNR*, établis dans la perspective des Sommets de printemps 2007 et 2008, avant l'adoption définitive de ces documents et leur transmission à la Commission européenne.

Un représentant du SGAE est intervenu lors de la présentation en plénière du CES de la communication *Processus de Lisbonne: contribution du Conseil économique et social à la préparation du Sommet de printemps 2008*, qui rassemble ses réactions au *Rapport de suivi 2007*.

À partir de 2005, le travail du CES sur cette thématique, qui concernait surtout sa délégation pour l'Union européenne, est ainsi **devenu une préoccupation impliquant l'ensemble des sections et délégations**.

## 2) Structure des consultations et information du CES

Les éditions 2006 et 2007 du projet de *Rapport de suivi du PNR* ont été respectivement présentées, en septembre 2006 et 2007, par le SGAE devant la délégation pour l'Union européenne du CES.

Les délais impartis à la consultation (trois semaines environ) n'apparaissent pas suffisants au regard des enjeux, de la diversité et de l'ampleur des domaines embrassés par la stratégie de Lisbonne. Prendre davantage de temps pour consulter le Parlement, le CES, les partenaires sociaux, les collectivités locales, permettrait de susciter un large débat public. Ces délais rendent d'autant plus difficile d'y intéresser réellement les citoyens.

Outre l'appui des avis qu'il élabore sur les différents champs du PNR, le CES dispose en son sein d'une mission INSEE, qui lui permet de compléter son information sur certains points en faisant appel aux dispositifs statistiques nationaux existants. Des progrès de l'information statistique publique apparaissent pour autant nécessaires dans nombre de domaines couverts par le PNR (connaissance du tissu économique, évaluation de l'efficacité des administrations publiques, mesure du chômage et du sous emploi, évolution des prix, du pouvoir d'achat et des inégalités...).

Le CES souhaiterait être destinataire pour son information et saisi pour avis des résultats de certains des 150 "audits de modernisation" dont le *Rapport de suivi 2007* a annoncé le lancement depuis l'engagement du PNR pour alimenter la Révision générale des politiques publiques (RGPP).

Les projets de *Rapport de suivi 2006 et 2007 du PNR* apparaissent par ailleurs **trop centrés sur les mesures et la politique gouvernementale**. Rien n'y est dit, ou à peu près, sur les actions engagées par les autres acteurs qui contribuent à la réalisation des objectifs énoncés dans le PNR, malgré les remarques émises par le CES à cet égard. La méthode adoptée pour l'élaboration du rapport de suivi tend à surreprésenter la part de l'État et des autorités publiques dans la présentation de sa mise en œuvre. L'absence de participation des organismes de protection sociale à gestion paritaire à ce travail

de recensement d'information et de formalisation, ainsi que les délais limités laissés à la consultation, ne permettent pas, ensuite, de corriger ces lacunes.

### 3) **Prise en compte des mesures proposées par le CES**

Le CES adopte chaque année une trentaine d'avis, dont les deux tiers portent, en tout ou partie, sur un ou plusieurs aspects de la stratégie de Lisbonne. Ces travaux sont, dès leur adoption, transmis au gouvernement, qui peut en tenir compte sans y faire explicitement référence. Même si le CES effectue une analyse annuelle des suites données par le gouvernement à ses avis, mesurer cette prise en compte, qui intervient parfois plusieurs années après, n'est donc pas évident, celle-ci n'étant pas spécifiquement centrée sur la stratégie de Lisbonne.

Le gouvernement note toutefois dans les *Rapports de suivi 2006 et 2007 du PNR* la contribution qu'y a apportée le CES; l'introduction du *Rapport de suivi 2007* souligne que "le dialogue fructueux engagé avec le CES depuis plusieurs années s'est poursuivi: le SGAE a présenté le 11 septembre, le projet de rapport de suivi à la délégation pour l'Union européenne. Dans sa communication (pour la préparation du Sommet de printemps 2008), le CES livre une réaction complète et documentée au rapport de suivi 2007".

Une quinzaine des modifications apportées au *Rapport de suivi 2006 du PNR* par rapport au projet initial soumis à la consultation du CES correspondent à des remarques du CES. Figuraient dans le *Rapport de suivi 2006* parmi ces modifications les ajouts d'un développement sur le "Plan hôpital 2007", de la simplification comme politique à mener dans la durée, et d'un alinéa sur le développement de la mobilité dans le cadre de l'apprentissage et de la professionnalisation, le CES ayant formulé des observations sur ces sujets. Dans le *Rapport de suivi 2007 du PNR*, on peut de même noter, entre autres, les mentions de l'importance de suivre la mise en œuvre des réformes dans la durée et de faire progresser la culture de l'évaluation sur laquelle le CES avait mis l'accent dans sa contribution et le point consacré au Grenelle de l'environnement, dont le CES avait regretté l'absence dans le projet de *Rapport de suivi*.

Le gouvernement a par ailleurs transmis à la Commission européenne, parallèlement aux *Rapports de suivi*, les communications contenant les observations du CES sur les *Rapports de suivi 2006 et 2007*.

### 4) **Comment le CES assure-t-il le suivi du PNR?** et

### 5) **Quel rôle jouent les recommandations spécifiques à chaque État-membre?**

**Le CES s'est organisé pour suivre le PNR.** Un programme prévoyant une vingtaine de travaux visant à apporter ses propositions sur les différents champs du PNR a ainsi été transmis par le Bureau du CES au Premier ministre à la fin de 2006. En novembre 2007, quatorze de ces travaux avaient été achevés par notre assemblée et transmis au gouvernement.

**Une vingtaine d'autres avis, portant sur des sujets figurant parmi les priorités de la stratégie de Lisbonne a été adoptée par le CES depuis l'entrée en vigueur du PNR**, tels par exemple une contribution sur "Mieux légiférer", l'avis *Recherches et technologies du futur: quelles orientations pour la production et la consommation d'énergie?* ou l'avis *Quel budget de l'Union européenne au service de la croissance et de l'emploi?*

Par ailleurs, la délégation pour l'Union européenne du CES élabore tous les deux ans une communication intitulée *Suivi de la situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*. Publié au Journal officiel, ce document analyse l'évolution des résultats de notre pays par rapport aux objectifs fixés pour l'ensemble de l'UE par le Conseil européen, la compare à ceux d'autres États-membres, rappelle les objectifs propres que s'est fixés la France dans le PNR et les propositions du CES pour s'en rapprocher.

Les Lignes directrices intégrées (LDI) et les recommandations annuelles spécifiques à la France adoptées par le Conseil européen sont rappelées dans ce travail et dans la communication annuelle de suivi du PNR.

#### **6) Comment le CES contribue-t-il à sensibiliser l'opinion publique?**

Dans sa contribution de 2006 au Livre blanc sur une politique de communication européenne, le CES note l'insuffisante sensibilisation de l'opinion publique française aux affaires européennes, et notamment à la stratégie de Lisbonne. Il souligne que celle-ci pourrait pourtant constituer l'un des éléments d'un projet mobilisateur susceptible de contribuer à une "*remise en appétit d'Europe*" des citoyens, pour peu que soit préservé l'équilibre nécessaire entre ses trois piliers économique, social et environnemental.

**Ainsi, depuis 2003, le CES accorde dans ses travaux une place importante à la stratégie de Lisbonne et à l'analyse de sa mise en œuvre en France, à travers notamment les avis thématiques qu'il consacre à des sujets portant sur la stratégie de Lisbonne ou qui font référence à celle-ci de manière explicite.**

À des fins pédagogiques, les grands objectifs de la stratégie, ses principaux instruments à l'échelon européen et national, ainsi que l'évolution de la situation de la France au regard des indicateurs qui servent à en mesurer les progrès au sein des États-membres, ont été expliqués dans plusieurs travaux, en les resituant dans leur contexte à l'intention des décideurs publics, des acteurs de la société civile et des citoyens.

Après vote en assemblée plénière ou décision du Bureau du CES, ces travaux sont publiés au Journal officiel et font l'objet de synthèses qui facilitent leur prise de connaissance par la presse et le grand public, ainsi que de conférences de presse, qui se sont traduites par divers articles, le plus souvent dans la presse spécialisée dans les sujets européens. Ils sont également disponibles sur le site Internet du CES pour pouvoir être téléchargés.

Cette implication du CES dans la stratégie de Lisbonne est perçue par les principaux acteurs français participant au suivi des questions européennes: SGAE, avec lequel le CES travaille régulièrement, mais aussi les délégations pour l'Union européenne du Parlement, ainsi que par certains milieux universitaires spécialisés, comme le montrent divers travaux de ces institutions ou d'origine universitaire qui notent les apports et le rôle du CES à cet égard.

Les rapporteurs de certains avis du CES ont participé à des colloques sur la stratégie de Lisbonne. **Une vingtaine de dossiers d'information et de fiches de veille** sur cette stratégie a été élaborée par la délégation du CES à l'intention des membres et des groupes du CES; nombre des groupes les diffusent au sein de leur organisation, contribuant ainsi à accroître sa notoriété dans la société civile.

#### 7) **Exemples de bonnes pratiques**

Le CES s'est organisé pour répondre à la fois, en continu, à la saisine permanente sur le suivi du PNR confiée par le gouvernement pour toute sa durée, et aux délais très brefs impartis pour sa réponse à la consultation sur les projets de *Rapport de suivi du PNR*.

Depuis 2005, le CES a adressé au gouvernement français une cinquantaine d'avis portant sur des aspects du PNR (grandes orientations de politique économique, recherche et innovation, formation, compétitivité, emploi, politiques de cohésion sociale, politiques énergétique et d'environnement, etc.). **L'attention du gouvernement est ainsi appelée en continu** sur les progrès effectués ou les difficultés rencontrées par la France dans le champ de la stratégie de Lisbonne et sur les propositions du CES pour y remédier.

Un rappel de ces principales préconisations est ensuite effectué dans la première partie de la communication élaborée par le CES en réponse à la consultation sur le projet de rapport annuel de suivi, ce qui donne au gouvernement une nouvelle possibilité de les prendre en compte avant que celui-ci arrête définitivement le *Rapport de suivi*. La seconde partie de cette communication formule des observations visant à améliorer le *Rapport de suivi* avant sa transmission à la Commission. Le gouvernement dispose ainsi à la fois des propositions du CES sur ces sujets et de remarques argumentées visant à compléter ou à préciser certains points de chacun des rapports de suivi.

Par ailleurs, comme souligné plus haut, la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et la réalisation de ses objectifs n'étant pas l'affaire des seules instances ministérielles, **les contributions annuelles du CES aux projets de Rapport de suivi 2006 et 2007 du PNR signalent de nombreuses initiatives en ce sens émanant des diverses composantes de la société civile**: partenaires sociaux, entreprises privées, chambres consulaires, artisanat, mutuelles, associations, organismes de protection sociale...

<b>Prochain cycle</b>
-----------------------

1) **Qu'est-ce qui devrait changer dans le prochain PNR pour renforcer l'implication des CES nationaux?**

Il est nécessaire que le futur PNR **constitue un Programme national** (et non seulement gouvernemental) **de réforme**. Il devrait faire l'objet, avant son adoption, d'une consultation approfondie du Parlement, des représentants des collectivités locales, des partenaires sociaux et du Conseil économique et social, représentant de la société civile organisée à l'échelon national. Pour favoriser l'appropriation des questions européennes dans les États membres, et notamment en France, il est en effet nécessaire que le futur PNR et ses rapports annuels de suivi deviennent un élément important du débat public européen au niveau national, dans le cadre d'un agenda perceptible de l'ensemble des citoyens.

Les délais nécessaires à une large consultation (de l'ordre de deux à trois mois) devraient alors être prévus pour l'élaboration du PNR, tous les trois ans, à commencer par 2008, et des délais raisonnables, chaque année pour la consultation des futurs projets de rapport de suivi.

Des déclinaisons sectorielles et régionales de la stratégie de Lisbonne pourraient être prévues dans chaque État-membre, pour améliorer son appropriation et son adaptation à la diversité des territoires et des secteurs économiques; deux exemples en contraste: l'effort à fournir pour réduire sensiblement le taux de sortie des jeunes sans qualification du système éducatif varie selon les territoires; le pourcentage du chiffre d'affaires consacré à la recherche n'est pas nécessairement le même selon le secteur concerné.

2) **Contacts entretenus par le CES avec des organisations similaires dans d'autres États-membres**

Depuis 2005, le CES de France participe au sous-comité "Stratégie de Lisbonne" mis en place par le CESE à l'appel du Conseil européen, qui réunit des membres du CESE auxquels sont adjoints des représentants des CES nationaux et organisations similaires des États-membres. Un premier rapport de synthèse du CESE, comprenant une contribution de chacun des CES nationaux, a été élaboré dans ce cadre et soumis au Conseil européen de mars 2006.

En vue du Sommet de 2008, le CES de France a transmis sa contribution au CESE sur les quatre thématiques choisies par le Conseil européen (l'investissement dans la connaissance et l'innovation; le potentiel des entreprises, notamment des PME; l'emploi pour les catégories prioritaires; la définition d'une politique énergétique pour l'Europe). Celles-ci ont été intégrées dans la synthèse finale du CESE.



Dans ce même souci d'enrichissement mutuel, des rapporteurs d'avis du CESE sont auditionnés par la délégation pour l'Union européenne du CES.

Une réflexion commune sur le thème des Services d'intérêt général (SIG) a de même été conduite au premier semestre 2007 avec le CES du Luxembourg pour l'adoption d'un cadre réglementaire communautaire englobant les SIG, à décliner le cas échéant par une réglementation sectorielle.

3) **Quelles priorités pour le prochain cycle de Lisbonne dans la perspective d'un nouveau cadre institutionnel?**

**Des moyens financiers suffisants** doivent être prévus pour permettre au futur budget européen d'accompagner le prochain cycle de la stratégie de Lisbonne de croissance et d'emploi par des politiques communautaires appropriées, notamment quant aux investissements à prévoir en matière de recherche et d'innovation, de formation et d'infrastructures. Ces moyens devront aussi permettre de préparer la mise en œuvre des engagements de l'Union en matière d'environnement et de favoriser les solidarités européennes face aux défis de la mondialisation. La Commission européenne, dans le programme communautaire qu'elle va élaborer, devrait insister sur le volet communautaire et sur les actions susceptibles de favoriser la croissance et l'emploi à ce niveau. Des déclinaisons sectorielles de la stratégie de Lisbonne (politique industrielle, notamment) devraient être prévues. À titre d'exemple, la Commission devrait inciter les États membres à intégrer les initiatives de Responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) dans le PNR.

**Un maintien et un renforcement de l'équilibre entre les piliers économique, social et environnemental de la stratégie est par ailleurs nécessaire**, leur fonctionnement en synergie étant le meilleur garant d'une performance globale remplaçant la croissance de l'Union au service d'une vision humaniste. Certaines politiques n'entrant pas dans le cadre du projet de traité, comme les politiques énergétiques, démographiques ou éducatives, par exemple, nécessitent une participation accrue des acteurs de la société civile et devront faire l'objet d'une attention particulière des CES nationaux.

S'il n'apparaît pas indispensable de réviser de manière systématique les Lignes directrices intégrées, par nature flexibles, et qui ont permis de mettre l'accent sur les PME en 2006, puis sur l'énergie et le développement durable en 2007, une mise à jour pourrait permettre de les adapter au contexte économique, en mettant notamment davantage l'accent sur la dimension sociale, peu avant le début de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.

**La complémentarité des actions communautaires et nationales mériterait également d'être mise davantage en exergue**: une partie importante du Programme cadre de recherche, de développement et de démonstration technologique (PCRD) pourrait ainsi, à titre d'exemple, être affectée aux initiatives conjointes, comme le propose la Commission. Les aides consenties au titre des fonds structurels (FSE notamment) et les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) devraient, de manière incitative, être davantage liés à la stratégie de Lisbonne, dans le respect de la solidarité et de la diversité des composantes de l'Union.

## ITALIE

### Cycle actuel

En vertu de l'article 7 de la loi n° 11 de 2005, le Président du Conseil ou le ministre responsable des politiques communautaires transmet au Conseil national de l'économie et du travail (CNEL) les projets d'actes communautaires et de l'Union européenne ainsi que les actes préparatoires à ceux-ci, concernant des questions présentant un intérêt économique et social particulier.

Le CNEL peut faire parvenir aux chambres et aux gouvernements les évaluations et les contributions qu'il juge opportunes, conformément aux articles 10 et 12 de la loi n° 936 de 1986.

Il est en outre prévu que le Président du Conseil des ministres ou le ministre chargé des politiques communautaires, afin de garantir une participation plus large des secteurs productifs et des partenaires sociaux, puisse organiser, en collaboration avec le CNEL, des sessions d'étude ad hoc.

Par ailleurs, en vertu de l'article 10 précité de la loi 936/1986, le CNEL examine, sur la base des rapports préparés par le gouvernement, les politiques communautaires et leur mise en œuvre, et à cette fin, entretient des contacts avec ses homologues européens et dans les États membres.

Le gouvernement a confié le suivi du PNR au comité interministériel des affaires communautaires européennes (CIACE) présidé par le ministre chargé des politiques européennes.

Le ministre fait ensuite rapport au Parlement.

En ce qui concerne le deuxième rapport de suivi sur la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne (évaluation du programme national de réforme) d'octobre 2007, le CNEL a été consulté lors de la XI<sup>e</sup> session de travail entre le gouvernement et les partenaires sociaux le 16 avril 2007. Les débats ont surtout porté sur les réformes à entreprendre pour le marché unique, sur l'innovation et sur l'énergie; lors de la visite de l'équipe géographique de la Commission en Italie, le 6 juillet 2007, les discussions ont été consacrées aux objectifs sociaux de la stratégie, et aux réformes du marché du travail et du système de sécurité sociale, en faisant particulièrement référence à la flexicurité. Ces rencontres sont mentionnées explicitement dans le rapport de suivi sur la mise en œuvre de la stratégie du 23 octobre 2007.

À l'occasion de l'adoption de ce rapport, le ministère chargé des politiques européennes a envoyé au CNEL une note complémentaire intitulée "Femmes, innovation, croissance (Initiative pour l'emploi et la qualité du travail des femmes dans le cadre des objectifs européens de Lisbonne)", sur laquelle le CNEL entend travailler en étroite collaboration avec le ministère.

De même, au cours de la phase de préparation du rapport sur le développement durable, le CNEL a été consulté par le gouvernement, selon des modalités identiques à celles appliquées pour l'évaluation

de la mise en œuvre du PNR. Il est également fait référence de manière explicite à cet engagement dans l'introduction du rapport lui-même.

En outre, le CNEL est en ce moment fortement impliqué, comme convenu avec le ministre du travail, dans la promotion et l'organisation d'un cycle d'auditions auprès de partenaires sociaux, de centres de recherches et de représentants des institutions nationales et européennes, qui devraient permettre d'élaborer les propositions du gouvernement italien ainsi que des suggestions d'actions ultérieures du CNEL en ce qui concerne les politiques de l'emploi et les objectifs à caractère social de la stratégie de Lisbonne.

De manière plus générale, soulignons que les thèmes en question ont été examinés dans toute leur complexité au sein du CNEL, qui a fourni des pistes de réflexion en préparant régulièrement des documents (contenant en particulier des observations et des propositions, surtout à l'intention du parlement et du gouvernement) sur des questions liées principalement au processus de mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Mentionnons à cet égard les contributions du CNEL sur les quatre thèmes définis par le Conseil européen, ayant également fait l'objet d'avis d'initiative adoptés par le CESE en juillet ("L'emploi pour les catégories prioritaires", "L'investissement dans la connaissance et l'innovation", "Le potentiel des entreprises, notamment des PME", et "La définition d'une politique énergétique pour l'Europe").

Les documents adoptés par le CNEL sont disponibles sur le site [www.cnel.it](http://www.cnel.it).

Les rencontres entre le gouvernement et le CNEL – prescrites par la loi et ayant lieu à intervalles réguliers – semblent donc être d'une grande utilité, tant dans la phase ascendante que dans la phase descendante, et constituent certainement une bonne pratique obligatoire pour le gouvernement.

#### **Prochain cycle**

- Afin de renforcer la participation des CES nationaux, l'on pourrait prévoir des rencontres spéciales de suivi de la mise en œuvre du programme national de réforme, au cours desquelles l'on pourrait en particulier examiner de manière plus approfondie les raisons qui empêchent la réalisation des actions prévues dans le programme.
- Les contacts avec les autres CES nationaux devraient être intensifiés et développés (par exemple avec les CES français et espagnol concernant l'immigration dans le bassin méditerranéen, afin de poursuivre les travaux communs entrepris en novembre 2006), notamment afin de mieux définir les priorités qui – dans le cadre des objectifs de Lisbonne – semblent nécessiter une action conjointe immédiatement et sans délai.

\*

\* \*

En conclusion – de l'avis du CNEL –, le CESE, pour le prochain cycle de Lisbonne, pourrait définir à l'avenir les objectifs devant être poursuivis en proposant, pour certaines thématiques, la mise en œuvre de l'instrument de coopération renforcée, et en attribuant un "rôle d'avant-garde" aux pays de la zone euro.

Cette observation découle également de la constatation qu'il convient de lier véritablement les politiques économique et monétaire sans plus tergiverser.

En effet, la poursuite des objectifs de Lisbonne nécessite un cadre de croissance macroéconomique qui incite à "investir" justement dans les objectifs de Lisbonne en vue de créer cette société de la connaissance en tant qu'instrument majeur d'une politique de compétitivité évitant à la fois la menace du dumping social et fiscal et le déséquilibre environnemental.

Simultanément, il y a lieu de souligner la nécessité de mener une action commune visant à pallier l'incapacité objective des États membres à respecter les objectifs définis à l'horizon 2010 sur la base de la seule subsidiarité nationale.

Il importerait par ailleurs de souligner la nécessité de concentrer les ressources budgétaires – nationales et européennes – indispensables à la concrétisation de ces objectifs. L'on pourrait en outre identifier et consolider les secteurs pour lesquels il apparaît nécessaire que les dépenses et la destination des ressources atteignent un certain seuil (comme cela a été le cas pour les dépenses dans la recherche-développement), en envisageant également la possibilité que ces interventions ne soient pas soumises aux obligations du pacte de stabilité. En effet, dans un contexte de cycle économique défavorable, l'on tend à montrer une certaine intolérance à l'égard d'un pacte de stabilité ne liant pas le développement à la stabilité monétaire et à favoriser dans une certaine mesure l'exclusion – du calcul du déficit et de la dette – des dépenses pour les investissements et le développement.

Face à la difficulté, au niveau national, de concevoir une politique fiscale cohérente avec la structure de l'union monétaire européenne, et au niveau européen, de lier l'union économique à l'union monétaire, la coopération renforcée – surtout à l'intérieur de la zone euro – peut être considérée comme un moyen de progresser.

---

## CHYPRE

La République de Chypre est, comme on sait, dépourvue d'un organe institutionnel de représentation de la société civile.

Dès son indépendance, en 1960, elle n'en a pas moins encouragé le dialogue tripartite, entre le gouvernement, les employeurs et les salariés, en mettant en valeur l'Instance consultative du travail et en instituant par la suite d'autres organismes consultatifs.

Les principales enceintes consultatives tripartites sont les suivantes:

### 1) **Instance consultative du travail**

Cet organisme est placé sous la présidence du ministre du travail. En font partie les trois centrales syndicales (SEK, PEO et DEOK) et les deux confédérations patronales (OEB et KEBE).

Ses membres, proposés par ces organisations, sont nommés par le Conseil des ministres. Se réunissant une ou deux fois par an, ils donnent leur avis sur les questions sociales et les thématiques liées au monde du travail.

Le gouvernement n'est pas tenu d'endosser les positions ainsi exprimées, qu'elles aient ou non été adoptées à l'unanimité.

### 2) **Commission consultative de l'économie**

Présidée par le ministre de l'économie, la Commission consultative de l'économie rassemble les deux principales confédérations patronales, les trois centrales syndicales, le gouverneur de la Banque centrale, les ministres du commerce et du travail et les anciens titulaires du portefeuille de l'économie.

Elle tient en moyenne une réunion par an, pour débattre des questions économiques générales. Elle ne prend pas de décision, les partenaires sociaux se bornant à y exposer leurs vues.

### 3) **Commission consultative des consommateurs**

Cette commission, dont la présidence est assurée par le ministre du commerce, réunit les deux organisations d'employeurs, les confédérations syndicales SEK, PEO et DEOK, les groupements de consommateurs, la Fédération panchypriote des professionnels, artisans et commerçants (POBEK), la Confédération panchypriote des services publics (PASYDY), l'Association panchypriote des supermarchés et un représentant de la Commission de protection de la concurrence.

Ils ne possèdent pas de pouvoir décisionnel mais communiquent les opinions et positions de leurs organisations sur toutes les questions qui ont une incidence, directe ou indirecte, sur les consommateurs.

#### 4) Autres commissions tripartites

Chypre dispose également d'un certain nombre d'autres commissions tripartites spécialisées, comme celles de l'environnement, de la réhabilitation, des personnes handicapées, de l'égalité, etc.

Dans tous ces forums consultatifs tripartites, aucune représentation n'est prévue pour les fédérations d'agriculteurs, les groupements de PME et les organisations syndicales sectorielles qui ne font pas partie d'une centrale, comme celles

1. des fonctionnaires,
2. des enseignants,
3. et des employés de banque.

Ils sont invités à donner leur avis sur les questions qui les touchent directement, comme

1. les horaires d'ouverture des établissements concernés
2. ou le montant des cotisations et prestations de sécurité sociale.

Exception faite des questions d'un intérêt plus spécifique, sur lesquelles les centrales syndicales et les organisations patronales font connaître leurs vues, on ne peut considérer que la société civile soit informée de manière satisfaisante à cet égard.

Ces instances ne possédant pas de pouvoir décisionnel, l'intérêt que les médias leur porte s'en trouve réduit, tout comme, par conséquent, l'information dont la société civile dispose à leur sujet.

Le gouvernement chypriote adopte et applique l'ensemble des recommandations et directives de l'UE; en revanche, il ne favorise pas la mise en œuvre des préconisations à caractère facultatif qui sont émises par la Commission européenne ou le CESE.

Celles que la Commission a formulées plus spécifiquement à l'intention de Chypre, dans le cadre des décisions touchant à la stratégie de Lisbonne - et qui ont été entérinées par le Conseil - ont fait l'objet de délibérations à grande échelle sous la présidence du ministre de l'économie et en présence de la quasi-totalité des partenaires sociaux. Les organisations concernées ont pu développer leurs vues, qui ont été actées dans les comptes rendus de ces réunions.

Mené devant tous les ministres compétents et autres responsables gouvernementaux et avec la participation de la société civile, dans toutes ses composantes organisées, sans exception, le débat sur les recommandations de la Commission pour Chypre a constitué un exercice positif de coopération, qui a débouché sur des résultats assez bénéfiques.

Si leur mise en œuvre faisait également l'objet d'un suivi, tout ce processus constituerait une expérience intégrée qui serait une réussite.

Outre l'information qu'ils relaient auprès de leurs organisations sur ses recommandations et décisions, les membres chypriotes du CESE publient dans leurs organes médiatiques des synthèses de ses avis et actes et ils s'efforcent de sensibiliser la société chypriote grâce aux articles et autres commentaires qu'ils signent dans la presse quotidienne politique ou économique.

Étant entendu que chaque organisation gardera la position qui est la sienne quant à la nécessité ou la non-nécessité d'instituer un CES, il conviendra de renforcer l'implication de la société civile organisée dans l'ébauche de commission provisoire qui a été mise en place aux fins de l'exécution de la stratégie de Lisbonne.

Les mouvements syndicaux et les organisations d'employeurs entretiennent des contacts avec les fédérations sectorielles européennes et, sur un plan bilatéral, avec la plupart de leurs pendants nationaux de chaque branche d'activité.

Le CESE devra proposer des programmes concrets:

- a) qui présenteront des objectifs préétablis pour réussir à faire face au vieillissement démographique et renforcer la viabilité des régimes de sécurité sociale, au plan national comme à celui de chaque secteur en particulier,
- b) qui fixeront des buts précis en matière de connaissance et de bonne maîtrise des outils informatiques et, plus généralement, des nouvelles technologies, au niveau tant professionnel que personnel.

Tous les acteurs doivent viser à parvenir à une Europe plus compétitive pour:

1. des emplois de meilleure qualité, plus stables et plus productifs,
2. un niveau de vie amélioré,
3. une plus grande qualité de vie, dans le respect d'un environnement sain et attentif à l'humain.

---

# LETONIE

## 1) La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne

Le programme national de Lisbonne élaboré par la Lettonie pour la période 2005-2008 a été approuvé par le conseil des ministres le 19 octobre 2005 et présenté à la Commission européenne. Il a été rédigé par le ministère de l'économie en coopération avec d'autres institutions de l'État. Son élaboration avait été coordonnée par le conseil de surveillance de la stratégie de Lisbonne mis en place par le conseil des ministres. Le Saeima (parlement) et les partenaires sociaux ont également été consultés. Néanmoins, la consultation de la société civile organisée n'a pas été suffisante et n'a pas apporté les résultats escomptés.

*Le programme national de Lisbonne de la Lettonie pour la période 2005-2008 est un document de programmation politique qui indique les actions que le pays compte entreprendre à moyen terme pour atteindre l'objectif de soutien de la croissance et de l'emploi dans le pays, ainsi que la façon dont elle envisage mettre en œuvre les *lignes directrices intégrées* adoptées par le Conseil européen en juillet 2005. Pour réaliser l'objectif fixé, il convient d'assurer, durant la période 2005-2008, une croissance du PIB de 6 à 8% par an et d'augmenter le taux d'emploi jusqu'à 65%.*

Ces dernières années, la Lettonie a enregistré une croissance très rapide. Depuis 2004, le PIB a augmenté en moyenne de 10,4% par an. Cette croissance économique soutenue s'est poursuivie également en 2007. Au premier semestre 2007, le PIB a augmenté de 11,1% par rapport à la même période de l'année 2006. Grâce à cette vive croissance de son PIB, la Lettonie s'approche indubitablement du niveau moyen de l'Union européenne.

Les indicateurs en matière d'emploi se sont aussi fortement améliorés en Lettonie. En 2006, le taux d'emploi a atteint 66,3%, soit une augmentation de trois points par rapport à 2005. Le pays n'est donc plus très loin de l'objectif défini dans le programme: garantir un taux d'emploi de 67% d'ici 2010.

Pour la réalisation des objectifs de Lisbonne, la Lettonie a gardé les mêmes domaines d'action prioritaires:

- assurer la stabilité macroéconomique,
- stimuler la connaissance et l'innovation,
- créer un environnement accueillant et favorable au travail et aux investissements,
- promouvoir le plein emploi,
- améliorer le niveau de la formation et des compétences.

Les ressources financières octroyées pour la période de programmation 2004-2006 dans le cadre des fonds structurels sont affectées à hauteur d'environ 60% à la mise en œuvre des priorités établies par la stratégie de Lisbonne. Les priorités définies dans le programme national de Lisbonne établi par la Lettonie pour la période 2005-2008 correspondent aux priorités suivantes, qui ont été fixées dans le Document unique de programmation:



- première priorité: "Promouvoir le développement durable", en dehors de l'aide aux investissements en faveur de l'environnement;
- deuxième priorité: "Stimuler l'esprit d'entreprise et l'innovation";
- troisième priorité: "Développer les ressources humaines et favoriser l'emploi";
- quatrième priorité: "Renforcer le développement de l'agriculture et de l'aquaculture", activités encourageant à investir dans les entreprises agricoles, améliorer la transformation et la commercialisation des produits agricoles, et pousser la réhabilitation et le développement des zones rurales, ainsi que l'éducation.

Si la stratégie de Lisbonne a servi de base à l'élaboration de plusieurs documents stratégiques en République de Lettonie, les actions concrètes nécessaires pour atteindre les objectifs fixés se font attendre.

Nous partageons l'avis de la Commission européenne lorsqu'elle estime que le point fort du programme national letton est d'être concentré sur les réformes dans le domaine de la recherche et du développement, visant à créer un environnement institutionnel propice aux activités innovantes, à favoriser la coopération entre le monde scientifique, celui de l'éducation et le secteur privé, à soutenir le transfert de connaissances et de technologies et à encourager la conception de technologies et produits novateurs. Dans cette optique, il faudrait augmenter les financements. La Lettonie devrait faire davantage d'efforts pour assurer avec plus de fermeté et de résolution sa stabilité macroéconomique et, en particulier, la consolidation de sa fiscalité, élaborer des politiques qui renforcent le partenariat entre les organismes de recherche et de formation et les entreprises, concevoir des mesures plus concrètes qui contribueraient à harmoniser davantage l'éducation et la formation avec les besoins du marché, ainsi que pour développer et mettre en œuvre une stratégie en matière d'apprentissage tout au long de la vie.

## 2) **Le rôle de la société civile organisée**

La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne et la définition des priorités passe par un dialogue social, de niveau national, avec la société civile organisée. La Lettonie compte plusieurs organisations, fédérations ou conseils qui participent activement aux débats sur les questions économiques et sociales avec le Saeima (parlement) de la République, le pouvoir exécutif et les autorités locales: ils présentent leurs propositions concernant les projets de loi ou de règlement et les documents de programmation politique, participent aux travaux des différents comités et groupes de travail institués par l'État et, au niveau national, dans le domaine de l'économie et dans la sphère sociale, remplissent une mission similaire à celle qu'assume à l'échelon communautaire le Comité économique et social européen.

En Lettonie, les organisations de la société civile, des employeurs et des travailleurs sont enregistrées et fonctionnent sous la forme d'organisations non gouvernementales, d'unions, d'associations, de confédérations et de conseils indépendants, alors que les comités qui ont été constitués auprès du conseil des ministres et des différents ministères sont créés sur instruction des institutions gouvernementales concernées.

Parmi les organisations et conseils actifs au niveau national, on peut citer, entre autres, l'Union des syndicats libres de la Lettonie, l'association des personnes handicapées Sustento, la Chambre de commerce et d'industrie de la Lettonie, le conseil de coopération des organisations d'agriculteurs, le conseil des petites et moyennes entreprises et des artisans, le conseil tripartite national de coopération, le conseil économique, la Plate-forme de coopération entre les ONG et le conseil des ministres, la confédération des employeurs lettons, le conseil des investisseurs étrangers en Lettonie.

---

## LITUANIE

### Cycle actuel

Au cours de la période de préparation des programmes nationaux de réformes (PNR), le gouvernement et, dans une certaine mesure, ses ministères, ont eu des discussions actives avec les partenaires sociaux au sujet de la stratégie de Lisbonne. Beaucoup d'activités ont été organisées au cours de la période de préparation, à l'initiative du gouvernement et des ministères, en particulier celui de l'Économie, qui est en charge de la mise en œuvre du programme et des travaux de consultation.

La Lituanie n'a pas de Conseil économique et social; il existe cependant un Conseil tripartite composé de représentants des organisations d'employeurs, des syndicats et d'organes gouvernementaux, principalement le ministère de la Sécurité sociale et du Travail.

Le Conseil tripartite n'est pas très associé aux consultations relatives à la stratégie de Lisbonne et au PNR, qui ont généralement lieu directement avec les organisations. Toutefois, si la question a trait à des activités du ministère de la Sécurité sociale et du Travail ou à des aspects du dialogue social et du droit du travail, alors le Conseil tripartite est très actif et les résultats sont tout à fait positifs.

Les consultations ne sont pas structurées, mais les organisations membres du Conseil tripartite, comme par exemple la Confédération lituanienne des industriels ainsi que les syndicats, suivent de près les modalités de la mise en œuvre du PNR, en particulier par rapport aux objectifs de Lisbonne. Ces organisations sont très actives à cet égard et leurs représentants sont invités aux réunions du Conseil tripartite pour y présenter leurs travaux.

Concernant des exemples concrets de réformes engagées par le gouvernement, l'impôt sur le revenu a été réduit de 27% à 24%, et le salaire minimum a été augmenté; ces deux réformes étaient très importantes pour les travailleurs et les organisations. Le Conseil tripartite a été à l'origine d'un projet de loi sur les initiatives sociales des entreprises, de nature à aider les partenaires sociaux à développer leurs politiques en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Dans le cadre des recommandations avancées par la Commission européenne, la Lituanie est encouragée à renforcer sa base en sciences, technologie et recherche et développement et à augmenter les dépenses dans ces domaines, à renforcer l'innovation, à mieux définir ses politiques en matière de marché du travail et à promouvoir la mobilité au sein de la main-d'œuvre.

De nombreux débats sont en cours sur ces questions, et les organes gouvernementaux organisent des consultations régulières avec les partenaires sociaux.

Le Conseil européen du printemps 2006 a fixé les quatre priorités suivantes:

- Investir dans la connaissance et l'innovation
- Libérer le potentiel des entreprises, notamment des PME
- Accroître les possibilités d'emploi
- Une politique énergétique intégrée effective.

Ces quatre priorités sont toutes débattues au sein du Conseil tripartite. Dans le cas de la troisième priorité – accroître les possibilités d'emploi –, la situation de l'emploi en Lituanie est telle qu'il y a actuellement une pénurie de main-d'œuvre: les partenaires sociaux et les pouvoirs publics, en particulier le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères, sont donc en train de discuter de la manière dont l'immigration vers la Lituanie de travailleurs étrangers qualifiés pourrait être encouragée.

Concernant une politique énergétique intégrée effective, il s'agit d'une question considérée comme très importante pour la Lituanie, un pays qui ne possède pas beaucoup de ressources naturelles. Il est clair qu'une politique énergétique effective et intégrée est nécessaire.

Les premiers stades de la préparation des PNR ont eu lieu en coopération avec les acteurs concernés au plan national et avec les partenaires sociaux. Progressivement, l'attention des partenaires sociaux a quelque peu diminué. Pour le prochain cycle, il serait bon qu'il puisse être possible de maintenir, au cours de l'ensemble du processus, le même niveau d'engagement avec les acteurs concernés que celui qui a eu lieu au début du premier cycle.

#### **Prochain cycle**

Le Conseil tripartite n'a pas de contacts avec d'autres organisations traitant directement de la stratégie de Lisbonne et des quatre domaines prioritaires. Il convient toutefois de mettre en place des contacts transfrontaliers. Il est très important de partager des expériences, et tous les moyens disponibles devraient être utilisés à cet égard: conférences, vidéoconférence et autres possibilités de communication. La Confédération lituanienne des industriels et d'autres organisations d'orientation similaire coopèrent lorsque le gouvernement ne peut pas aider ces organisations à atteindre leurs objectifs. Il s'agit de contacter des organisations similaires dans des pays différents et de tirer des enseignements de l'échange d'exemples afin d'être en mesure de présenter au gouvernement des solutions positives.

Pour le prochain cycle de trois ans, il est important de promouvoir l'innovation et la mise en œuvre de technologies de production nouvelles et avancées. Il est aussi très important de promouvoir la recherche et le développement. La tâche des organisations membres du Conseil tripartite est de coopérer avec des organisations similaires et partenaires d'autres pays.

# LUXEMBOURG

## 1) L'implication du CES et des partenaires sociaux dans la stratégie de Lisbonne

- Depuis 2004, la loi organique du CES dispose qu'il accompagne par ses avis les différents stades de l'élaboration des grandes orientations des politiques économiques (GOPE).

Le recentrage des GOPE sur l'objectif de Lisbonne a impliqué que le CES accompagne annuellement, au plan national, par ses avis, les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (LDI), ce qu'il a fait pour la 1<sup>ère</sup> fois par son avis du 15 mai 2005 sur les LDI, les avis précédents portant sur les GOPE.

L'avis 2005 portait sur le nouveau cycle de gouvernance 2005-2008.

L'avis 2006 se limitait principalement à des commentaires sur l'appréciation de la Commission du plan national de réforme intitulé "Plan national pour l'innovation et le plein emploi".

Dans son dernier avis du 3 octobre 2007<sup>15</sup> sur les lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi (2005-2008) regroupant les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) et les lignes directrices pour l'emploi (LDE), le CES a opté pour une approche différente. Il a évalué les performances de l'Union européenne et du Grand-Duché de Luxembourg en matière de stratégie de Lisbonne et a analysé les mérites et les faiblesses de la stratégie de Lisbonne.

- Le CES a également eu le 5 juillet 2007, tout comme en 2006, un échange de vues sur la mise en œuvre du plan national de réforme au Luxembourg avec des représentants de la Commission européenne et les responsables nationaux de la coordination de la stratégie de Lisbonne au sein des départements ministériels et de l'Observatoire de la Compétitivité.

L'Observatoire de la compétitivité<sup>16</sup>, qui assume la coordination de la stratégie de Lisbonne et de sa mise en œuvre au Luxembourg, développe des instruments d'analyse et des indicateurs statistiques (indicateurs structurels Lisbonne), ceci de manière à évaluer les progrès accomplis.

- Le Comité de coordination tripartite qui réunit le Gouvernement et les partenaires sociaux a arrêté en avril 2006 un paquet de mesures portant notamment sur la maîtrise de l'inflation, le rétablissement de l'équilibre budgétaire, la mise en place d'un ensemble de dispositifs complémentaires en faveur de la compétitivité des entreprises, le rétablissement de la situation sur le marché de l'emploi, l'introduction d'un statut unique pour les salariés et des mesures dans le domaine de la sécurité sociale, ceci notamment en ce qui concerne la pérennisation de l'assurance-pension.

---

<sup>15</sup> Cf. [www.etat.lu/CES](http://www.etat.lu/CES)

<sup>16</sup> [www.odc.public.lu](http://www.odc.public.lu)

Cet accord avait comme toile de fond le constat qu'il ne faut pas oublier que la compétitivité ne constitue pas une fin en soi. Ce n'est qu'un instrument au service d'un objectif à plus long terme: le bien-être (social) des citoyens: la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale tout en préservant l'environnement.

- Le remaniement du plan de réforme de la Commission via la révision de la stratégie effectuée en 2005 s'est traduit par une refonte de la gouvernance visant à impliquer plus en amont les partenaires sociaux dans la mise en œuvre de cette action coordonnée et la réalisation des objectifs.

Les modifications ainsi apportées ont cependant concerné davantage la forme que le fond. Une réflexion quant au contenu des politiques mises en œuvre ou quant à la pertinence de fixer ou non de nouvelles lignes de conduite n'a pas été menée.

- Au niveau national, il importera que, comme par le passé, le plan national pour l'innovation et le plein emploi qui découle des LDI arrêtées à Bruxelles résulte d'une délibération entre les instances parlementaires, les partenaires sociaux et les citoyens, afin de permettre son approbation et son appropriation par tous les acteurs.

Le CES a demandé qu'un débat préalable à la finalisation du programme d'action national soit initié en associant les pouvoirs publics et les plates-formes du dialogue social et civil. Le programme définitif devra être établi par le Conseil de Gouvernement en concertation avec les partenaires sociaux, avant d'être soumis à l'approbation de la Chambre des Députés.

- Les conclusions du rapport de mise en œuvre du plan national pour l'innovation et l'emploi ont également été discutées, en commission parlementaire, par la Chambre des Députés.

## **2) L'évaluation du CES**

- S'il est incontestablement difficile de distinguer quelle part des performances enregistrées en matière de réalisation des objectifs Lisbonne est due aux facteurs conjoncturels et quelle part est due aux réformes structurelles, le CES a cependant rappelé que ce type de difficultés n'est pas spécifique aux politiques issues de la Stratégie de Lisbonne, mais qu'il est intrinsèque à toute politique.

De manière générale, le CES pense que l'un des mérites de "Lisbonne", articulé en partie au travers de la MOC (identification d'objectifs, mise en place d'un appareil statistique commun, étalonnage des performances et d'échange des meilleures pratiques), réside dans le fait qu'elle favorise la coopération politique entre les États membres dans des matières qui sont pourtant, au moins partiellement, des matières réservées.

Toutefois, le nouveau mode de gouvernance reste complexe. La lisibilité n'a pas été augmentée et le nombre de rapports à fournir n'a pas diminué.

L'application d'une méthode similaire à l'ensemble des domaines politiques risque de déboucher sur des stratégies nationales incohérentes : certains Etats membres auront tendance à se focaliser davantage sur des objectifs qu'ils sont susceptibles d'atteindre à court terme plutôt que d'engager de sérieuses réformes dans d'autres secteurs.

Au vu de ces débats, cinq éléments paraissent être déterminants pour la réussite ou l'échec de Lisbonne:

- l'appropriation, tout particulièrement par les "grands pays";
  - l'ajout d'une approche macroéconomique de Lisbonne pour la zone euro;
  - l'identification de priorités bien circonscrites, comme l'éducation et la poursuite de l'intégration des marchés;
  - un rôle plus affirmé pour l'UE (budget européen, marché intérieur) dans la limite de ses compétences;
  - la nécessité d'une coordination entre États.
- La réforme du Pacte de stabilité et de croissance et les LDI ont vu le jour dans l'optique de donner un nouvel élan au projet européen. Cela s'est traduit par de substantiels progrès au niveau du marché intégré européen, ainsi que par un début de modernisation du modèle social européen visant à le rendre plus efficace.

La recherche d'un nouveau dynamisme dans l'économie européenne ne doit pas compromettre les éléments fondamentaux du modèle social européen.

La dimension sociale de l'Europe comprenant le dialogue social, la négociation collective et la protection et la participation des travailleurs, ne doit pas être considérée comme un obstacle à la compétitivité et à l'efficacité économiques car elle peut stimuler de manière fondamentale l'innovation, la productivité et la croissance durable. Pour mettre en œuvre la Stratégie de Lisbonne, le modèle social européen doit être reconnu comme un facteur productif.

- Tout en saluant le gain de clarté qu'a permis l'intégration des lignes directrices, le CES est d'avis qu'un débat de fond portant sur les LDI devrait être mené au plus vite au niveau européen en vue de la nouvelle période triennale 2008-2011. La mise en œuvre des LDI ne semble pas en état d'atteindre l'ensemble des objectifs de la stratégie de Lisbonne, bien que beaucoup vienne d'être accompli, surtout depuis leur refonte en 2005.

Si le CES a réaffirmé par ailleurs que les indispensables réformes structurelles doivent résulter en un meilleur fonctionnement des marchés et in fine viser un renforcement de la compétitivité des entreprises européennes, il n'en reste pas moins que les réformes structurelles du marché du travail doivent continuer à œuvrer en faveur de l'amélioration de la situation tant des entreprises que des salariés. Cela passe notamment par le renforcement du capital humain, de manière à ce qu'une part toujours croissante d'entre eux puisse accéder à des emplois qualifiés, synonymes de stabilité, de cohésion sociale et de rémunérations supérieures.

# HONGRIE

## Cycle actuel

### 1) Comment le gouvernement implique-t-il le CES?

Le CES hongrois a joué un rôle "proactif" exemplaire. Avec le CESE, nous avons organisé les 9 et 10 mars 2006 une conférence internationale conjointe intitulée: "Améliorer l'appropriation de la stratégie de Lisbonne au plan national: la société civile est-elle suffisamment impliquée?" Le groupe réellement international d'orateurs a donné aux participants hongrois (parmi lesquels figuraient plusieurs représentants de divers services gouvernementaux) un aperçu de la manière dont les autres États membres impliquent leurs sociétés civiles ainsi que des forces et des faiblesses des différentes expériences. Cette conférence s'est avérée instructive non seulement pour la Hongrie, mais également pour les autres États membres.

Avant cette conférence, en décembre 2005, le "M. Lisbonne" du gouvernement hongrois avait fait un premier pas vers le CES: ses services avaient organisé une conférence d'un jour sur le programme national de réforme; les discours des ministres responsables des différents "chapitres" du programme avaient été suivis des commentaires des représentants de diverses ONG et organisations patronales et syndicales ainsi que de chercheurs sur ce premier projet de PNR.

Lorsque le gouvernement hongrois a présenté la nouvelle version du PNR en 2006, la commission permanente du CES a dressé à son sujet une liste d'observations de 6 pages.

Toutefois, le gouvernement n'a pas consulté le CES hongrois en automne 2007. Il a décidé de choisir comme partenaire principal le Conseil national de conciliation des intérêts (*Országos Érdekegyeztető Tanács*, OÉT)<sup>17</sup>. Le CES n'a pas été contacté par le ministère responsable du PNR révisé.

### 2) Le CES reçoit-il suffisamment d'informations?

Si l'on considère l'ensemble du processus, nous ne sommes pas satisfaits de la quantité d'informations reçues, ni, surtout, du moment où nous les recevons. Eu égard à l'expertise de nos membres (sans parler des organisations qu'ils représentent), l'on pourrait espérer une coopération plus régulière, dans l'esprit d'un véritable partenariat. Le service gouvernemental assumant la responsabilité principale du PNR fait circuler le projet lorsque celui-ci est achevé. Les représentants de la société civile organisée doivent être associés aux étapes antérieures des travaux.

<sup>17</sup>

Il convient de noter que le Conseil national de conciliation des intérêts (OÉT) se compose de représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs, et que ces mêmes personnes sont également membres du CES. L'OÉT se concentre davantage sur les affaires courantes, tandis que le CES est un organe s'occupant avant tout de programmes nationaux à caractère stratégique. Cela pourrait expliquer pourquoi le gouvernement a préféré l'OÉT au CES dans ce cas particulier.



**3) Comment les consultations sont-elles structurées?**

Lorsque le projet est terminé, le gouvernement demande aux organisations et organes<sup>18</sup> qu'il a choisis de lui soumettre leurs observations. Ces observations sont ensuite publiées dans leur intégralité sur le site internet de l'Agence nationale de développement, accompagnées des différentes lettres dans lesquelles les fonctionnaires expliquent quelles remarques et observations ils sont en mesure d'accepter, et quelles sont celles qu'ils ont dû rejeter.

Le principal problème de ce partenariat est que les partenaires sociaux disposent de quelques jours à peine pour élaborer leur avis. Dans le cas d'organisations telles que le CES hongrois, qui ne se réunit que 4 à 5 fois par an, il est presque impossible d'examiner un tel programme en session plénière.

**4) Quelles mesures concrètes proposées par le CES ont été prises en compte par le gouvernement?**

Étant donné que nous n'avons pas été consultés cette année, nous ne pouvons citer que les observations du Conseil national de conciliation des intérêts. L'OÉT était d'avis que la Hongrie est confrontée à des défis majeurs en matière de politique économique: à moins qu'elle ne parvienne à respecter simultanément les critères d'équilibre budgétaire et de croissance, l'économie perdra irrémédiablement du terrain et sera incapable de rattraper ses concurrents au sein de l'UE.

Selon l'OÉT, un équilibre budgétaire durable ne peut être atteint que par une économie capable de résoudre ses problèmes, c'est-à-dire dont le rendement permet de financer les fonctions de l'État au niveau requis au XXI<sup>e</sup> siècle en Europe. Il estimait par conséquent que les mesures prises pour stimuler l'économie étaient insuffisantes.

Afin de contrebalancer les effets négatifs de la restauration de la stabilité économique, les partenaires sociaux considèrent qu'il convient de soutenir davantage les petites et moyennes entreprises, eu égard en particulier à leur rôle crucial dans la croissance de l'emploi. En outre, des fonds doivent être prévus pour garantir une mise en œuvre adéquate de la nouvelle stratégie pour la science, la technologie et l'innovation.

L'OÉT a fait remarquer qu'une utilisation appropriée des fonds de l'UE était impossible sans les fonds nationaux, et que des points de contact devaient être créés entre les différentes ressources financières.

En ce qui concerne l'emploi, le faible niveau de financement d'une politique active du marché de l'emploi a été critiqué. En outre, bien que des mesures aient été prises en matière d'éducation (principalement dans le domaine de la formation professionnelle), une nouvelle restructuration était jugée nécessaire pour permettre au système éducatif de répondre aux demandes du marché de l'emploi.

---

<sup>18</sup> Les avis non sollicités d'autres organisations ou particuliers, quels qu'ils soient, sont également les bienvenus et sont traités de la même manière.

5) **Comment le CESE assure-t-il le suivi du PNR?**

Chaque année, le CES invite le ministre responsable de la révision du PNR à l'une de ses réunions, mais aucune activité régulière de suivi n'est menée par le CES lui-même.

Sept délégués du CES siègent au Conseil national de développement qui compte 21 membres, aux côtés de sept représentants des régions et cinq éminents universitaires. Le Conseil est présidé par le premier ministre et le vice-président est le ministre responsable de l'aide européenne et de la stratégie de Lisbonne.

Le CES a été consulté sur le concept de développement à long terme (2005-2020), ainsi que le cadre de référence stratégique national (CRSN) et ses programmes opérationnels (2007-2013), qui sont d'une importance capitale dans la mise en œuvre du PNR révisé.

6) **De quelle manière le CES contribue-t-il à sensibiliser l'opinion publique?**

Le CES a participé à de nombreuses conférences sur la stratégie de Lisbonne et en a lui-même organisé quelques-unes. Le CES dispose de ressources très limitées pour pouvoir contribuer à la sensibilisation du public, mais ses membres (en particulier ceux qui sont aussi conseillers au CESE), lors d'interventions à diverses conférences, attirent régulièrement l'attention du public sur l'agenda de Lisbonne.

Cependant, l'une des contributions majeures du CES hongrois a été la présentation, en 2007, à l'occasion de la réunion annuelle des présidents et secrétaires généraux des CES des États membres de l'UE, d'un projet de déclaration sur la dimension humaine de l'innovation, portant principalement sur les exigences de la stratégie de Lisbonne. Cette déclaration a été adoptée à l'unanimité lors de sa session du 23 novembre.

7) **Avez-vous des exemples de meilleures pratiques qui pourraient être utilisés par d'autres CES?**

Le fait que l'agence gouvernementale responsable de la stratégie de Lisbonne ait publié toutes les observations et critiques sur son site internet et que chaque participant à la consultation ait reçu une réponse personnalisée par écrit, également accessible à tous, a amélioré la transparence et la fiabilité de l'ensemble de l'exercice de partenariat. Nous recommanderions cette pratique à tous les États membres.

<b>Prochain cycle</b>
-----------------------

1) **Qu'est-ce qui devrait changer dans le prochain PNR afin de renforcer l'implication des CES nationaux?**

Une feuille de route précise est nécessaire pour le processus de révision annuelle du PNR afin que les partenaires sociaux puissent établir leur calendrier en tenant compte des travaux liés à cette coopération. Les partenaires sociaux sélectionnés devraient être informés bien à l'avance de cette tâche. (Signalons toutefois que l'on peut trouver sur le site internet de l'Agence nationale de développement un calendrier des exercices de partenariat prévus).

2) **Le CES a-t-il des contacts avec des organisations similaires dans d'autres États membres?**

Nous entretenons des contacts dans le cadre de notre réseau, ce qui signifie deux réunions par an pour les secrétaires généraux, une réunion pour les présidents, ainsi que des invitations/participations occasionnelles à nos conférences et séminaires réciproques.

3) **Quelles priorités le CESE devrait-il présenter pour le prochain cycle de Lisbonne?**

Étant donné que les CES font le lien entre les processus décisionnels nationaux et les sociétés civiles, le CESE devrait se concentrer sur les aspects "humains" tels que l'emploi, l'éducation, la formation et la R&D. La participation au suivi au niveau de l'UE et des États membres pourrait figurer parmi les priorités.

---

## MALTE

Cycle actuel
--------------

1) **Comment le gouvernement associe-t-il le CES à ses travaux?**

Le Conseil de développement économique et social maltais (MCESD) est fort impliqué dans le processus de Lisbonne, en particulier s'agissant du programme national de réforme (PNR) de Malte.

Lorsque le premier projet a été établi en 2005, le coordinateur national du PNR a présenté tout le matériel pertinent, donnant ainsi au MCESD l'opportunité de réagir et d'apporter sa contribution à l'exercice.

Les réunions du MCESD se tiennent en présence du coordinateur national du PNR sur une base régulière afin de discuter des progrès enregistrés. En outre, lorsque des représentants de la Commission européenne se rendent à Malte pour cette question, ils se réunissent en plénière avec le MCESD.

2) **Comment les consultations sont-elles structurées? Le CES reçoit-il des informations suffisantes?**

Le MCESD reçoit suffisamment d'informations du coordinateur national du PNR et est informé de façon continue de l'état d'avancement de la situation.

Les consultations sont structurées: elles ont lieu durant les sessions plénières du MCESD.

3) **Quelles propositions spécifiques du CES ont-elles été prises en considération par le gouvernement?**

Différentes propositions ont été prises en considération, notamment en ce qui concerne la viabilité des finances publiques, les écotaxes, les bourses pour les étudiants universitaires, ainsi que les possibilités de formation et de formation continue des travailleurs et des chômeurs.

4) **Comment le CES procède-t-il au suivi du PNR?**

Le PNR maltais fait l'objet d'un suivi régulier de la part du MCESD dans le cadre de ses sessions plénières, qui se déroulent sur une base régulière.

6) **De quelle manière le CES contribue-t-il à la sensibilisation du public?**

Le MCESD contribue peu à la sensibilisation du public au PNR maltais, dans la mesure où cette tâche relève du ministère de la compétitivité et des communications. Cela est toutefois mentionné dans le rapport annuel du MCESD, qui est soumis au Parlement.

7) **Exemples de bonnes pratiques susceptibles d'être utilisés par d'autres CES**

Le processus de consultation mené au fil des ans est en lui-même un exemple de bonne pratique qui est vivement recommandé aux autres CES nationaux.

<b>Prochain cycle</b>
-----------------------

1) **Quels sont les changements à apporter au prochain PNR afin d'accroître la participation des CES nationaux?**

Il est encore trop tôt pour dire ce qui devrait être modifié dans le prochain PNR, dès lors que des élections législatives devraient avoir lieu dans les prochains mois et que les priorités de la prochaine législature sont encore inconnues.

2) **Le CES entretient-il des contacts avec des organisations similaires dans d'autres États membres?**

Oui, le MCESD entretient des contacts avec des CES d'autres États membres et participe régulièrement au groupe horizontal composé de membres du CESE et de représentants des CES nationaux.

3) **Quelles priorités le CESE devrait-il présenter pour le prochain cycle de Lisbonne?**

À l'heure actuelle, il apparaît qu'un accent plus prononcé pourrait être placé sur les questions environnementales et économiques.

## PAYS-BAS

### Préambule

Le Conseil économique et social des Pays-Bas (CES) s'est déjà exprimé positivement sur les programmes nationaux de réforme (PNR) en tant qu'éléments essentiels de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Dès 2004, le Conseil suggérait de mieux combiner les agendas politiques européen et national. Cette proposition découlait de la constatation que les décideurs politiques nationaux ne considéraient la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne que comme une partie marginale de leur mission. C'est la raison pour laquelle le CES néerlandais a fait la recommandation suivante<sup>19</sup>:

*Le CES est favorable à l'élaboration d'un plan national d'action pour la réalisation de la stratégie de Lisbonne. Dans ce plan, il conviendra de préciser quels sont parmi les objectifs de Lisbonne ceux qui concernent les Pays-Bas, comment les réaliser et qui se chargera de quoi à quel moment. Cela permettra d'accroître la cohérence et la transparence. En outre, les États membres, dont les Pays-Bas, se conduiront davantage en acteurs responsables du processus de Lisbonne une fois qu'ils auront formulé leurs propres objectifs dans le cadre de cette stratégie.*

### Cycle actuel

- 1) **Comment le gouvernement implique-t-il le CES?**
- 2) **Comment les consultations sont-elles structurées et le CES reçoit-il suffisamment d'informations?**

Aux Pays-Bas, le gouvernement implique les partenaires sociaux de deux manières dans le processus de Lisbonne et dans la définition du contenu du programme national de réforme.

Tout d'abord par le biais de la Fondation pour le travail, qui rassemble les organisations centrales des employeurs et des travailleurs et forme traditionnellement le forum de discussion entre les partenaires sociaux et le gouvernement. Ces rencontres se tiennent deux fois par an et constituent les discussions dites de printemps et d'automne. Au cours des discussions de printemps, le gouvernement consulte la direction de la fondation sur sa conception du sommet européen de printemps à venir.

À la fin du mois de juin, la fondation reçoit la visite d'une délégation de la Commission européenne qui vient discuter des thèmes d'actualité. Les fonctionnaires des ministères néerlandais concernés sont également présents lors de ces rencontres.

<sup>19</sup>

Avis du CES néerlandais sur l'Évaluation de la stratégie de Lisbonne, 18 juin 2004, p. 11. Pour consulter un résumé en anglais: [www.ser.nl/~media/Files/Internet/Talen/Engels/2004/2004\\_10.ashx](http://www.ser.nl/~media/Files/Internet/Talen/Engels/2004/2004_10.ashx).

Ensuite, le gouvernement néerlandais offre à la Fondation pour le travail l'occasion de se prononcer sur les projets de Programmes nationaux de réforme et le projet de rapport national sur les stratégies de protection sociale et d'inclusion sociale.

Dans le cadre de ce suivi annuel, la Fondation pour le travail prépare elle-même chaque année un rapport d'avancement sur la contribution des partenaires sociaux à la réalisation des objectifs de Lisbonne<sup>20</sup>. Cette contribution est avant tout le résultat de la propre politique des partenaires sociaux en matière de conditions de travail, une politique qui intègre les recommandations de la Fondation sur cette question. En outre, les avis sur les thèmes socioéconomiques fournis au Cabinet par la Fondation pour le travail et le CES contribuent à la réalisation des objectifs de Lisbonne<sup>21</sup>. Le rapport d'avancement annuel, qui comprend un court résumé de l'ensemble des activités pertinentes dans le cadre de la collaboration entre la Fondation et le CES, est transmis sous la forme d'une annexe en même temps que le programme national de réforme du gouvernement néerlandais.

Outre la publication d'avis portant sur des thèmes spécifiques de l'agenda de Lisbonne, une concertation annuelle avec le membre du gouvernement responsable de la stratégie de Lisbonne se tient également au CES. Ce débat a lieu au début de l'année calendrier et se focalise principalement sur la contribution néerlandaise au Conseil de printemps.

### **3) Quelles mesures concrètes proposées par le CES ont été prises en compte par le gouvernement?**

Un nombre important de recommandations liées à la stratégie de Lisbonne et issues des avis du CES se retrouvent dans la politique du gouvernement. La plus emblématique est probablement celle provenant de l'avis du CES sur la politique socioéconomique à moyen terme (octobre 2006) qui recommande comme objectif d'ici 2016 un taux de participation de 80%<sup>22</sup>. Étant donné qu'à la suite d'une croissance autonome le taux de participation en 2016 est estimé à environ 75%, de sérieux efforts complémentaires s'imposent.

Dans ce contexte, le gouvernement néerlandais, la Fondation pour le travail et l'Association des communes néerlandaises (VNG) ont conclu un accord le 27 juin 2007 afin de donner un contenu à l'objectif du CES (voir encadré). L'état d'avancement de sa mise en œuvre sera évalué annuellement. Les résultats de cette évaluation annuelle figureront à l'ordre du jour des discussions de printemps qui se tiennent chaque année entre le gouvernement et les partenaires sociaux.

---

<sup>20</sup> Le rapport le plus récent des partenaires sociaux néerlandais pour la période 2006/2007 a été publié au printemps 2007. Pour une version anglaise du document: [www.stvda.nl/default.asp?desc=en\\_main](http://www.stvda.nl/default.asp?desc=en_main).

<sup>21</sup> Le CES néerlandais est, en matière socioéconomique, le principal organe consultatif du gouvernement et se compose, en plus des partenaires sociaux, d'experts indépendants (membres nommés par la Couronne) provenant d'horizons scientifiques et sociaux divers. La Fondation pour le travail et le CES partagent le même bâtiment. Quand cela est nécessaire et possible, les secrétaires des deux organisations collaborent étroitement. C'est notamment le cas pour la préparation du rapport d'avancement annuel des partenaires sociaux néerlandais concernant la contribution à la réalisation des objectifs de Lisbonne.

<sup>22</sup> Avis du CES sur la *Croissance du bien-être par et pour tous*, 20 octobre 2006. Pour consulter un résumé en anglais: [www.ser.nl/~media/Files/Internet/Talen/Engels/2006/2006\\_08%20pdf.ashx](http://www.ser.nl/~media/Files/Internet/Talen/Engels/2006/2006_08%20pdf.ashx).

---

### **Accords ambitieux sur les objectifs de participation**

Pour atteindre l'objectif ambitieux de 80% de participation en 2016, le gouvernement et les partenaires sociaux ont arrêté un programme audacieux. Sa mise en œuvre est également essentielle pour la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne. L'accord mentionne trois défis stratégiques majeurs:

- augmenter l'offre effective de travail pour parer à tout risque de pénurie de main-d'œuvre tant conjoncturelle que structurelle et consolider les conditions du bien-être,
- créer des opportunités pour les groupes vulnérables en vue de renforcer la participation économique et la cohésion sociale,
- renforcer la capacité d'adaptation du marché de l'emploi afin de répondre aux nouveaux besoins découlant du vieillissement de la population et des défis générés par la mondialisation et le développement technologique.

---

#### **4) Comment le CES assure-t-il le suivi du PNR?**

La contribution annuelle des partenaires sociaux au rapport d'avancement sur le programme national de réforme permet à la Fondation pour le travail de suivre la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne dans le pays. Il est par ailleurs régulièrement question de l'état de la situation concernant les objectifs de Lisbonne dans les avis que le CES consacre à divers thèmes spécifiques.

#### **5) Quel rôle les recommandations spécifiques à chaque État membre proposées par la Commission et adoptées par le Conseil européen jouent-elles dans les discussions qui ont lieu dans votre pays?**

Le Sommet européen de printemps 2007 a mis en avant une recommandation qui concerne les Pays-Bas: celle qui porte sur l'amélioration de l'offre de travail, en particulier celui des femmes, des personnes âgées et des groupes vulnérables. L'accord mentionné au point 3 entre le gouvernement néerlandais, les partenaires sociaux et l'Association des communes néerlandaises vise précisément à rendre cette recommandation opérationnelle.

#### **6) De quelle manière le CES contribue-t-il à sensibiliser l'opinion publique?**

En recourant aux médias et par le biais de congrès et d'interventions publiques de son président, le CES s'efforce d'attirer l'attention de l'opinion sur les avis qu'il produit. Quand il est question des objectifs de Lisbonne, ceux-ci forment généralement le point de départ des avis du CES.



7) **Avez-vous des exemples de meilleures pratiques qui pourraient être utilisés par d'autres CES?**

Il serait peut-être intéressant pour les observateurs étrangers de voir comment on élabore aux Pays-Bas une politique pour arriver à une gestion durable de l'énergie<sup>23</sup>. Cette politique dite de transition énergétique exige entre autres une réforme administrative: la mise en place d'une meilleure coopération entre les pouvoirs publics, les acteurs du marché et les organisations sociales, ainsi qu'entre les diverses parties des pouvoirs publics. L'autorité centrale n'est donc certes pas la seule actrice du processus de transition, mais elle joue néanmoins un rôle moteur important. Elle assure la conduite d'un processus dont les concepts fondamentaux sont l'incertitude, la complexité et la cohérence. Elle stimule, crée les conditions favorables, fait le lien entre les acteurs concernés et veille au respect des arrangements.

Le *Kennisinvesteringsagenda 2006-2016* (*Agenda pour l'investissement dans la connaissance 2006-2016*) créé en 2006 à l'initiative de la plate-forme pour l'innovation avec la participation des parties prenantes constitue un autre exemple intéressant. Les organisations qui siègent au sein du CES ont souscrit à cet agenda. L'Agenda pour l'investissement dans la connaissance comprend une stratégie qui analyse de façon cohérente les défis en matière d'enseignement, de formation, de recherche et d'innovation et d'entreprise et propose un programme de travail engagé. La stratégie prévoit aussi bien des mesures institutionnelles que l'engagement de moyens publics et privés accrus.

**Prochain cycle**

1) **Qu'est-ce qui devrait changer dans le prochain PNR afin de renforcer l'implication des CES nationaux?**

Dans le cadre de la procédure actuelle, une délégation de la Commission se rend aux Pays-Bas vers le milieu de l'année. Se tiennent entre autres au cours de cette visite des discussions avec les partenaires sociaux et des organisations environnementales. Il conviendrait d'étudier l'opportunité d'organiser également une rencontre avec une délégation du CES, qui serait complémentaire à celle qui se tient au début de l'année entre le CES et le ministre compétent.

2) **Le CES a-t-il des contacts avec des organisations similaires dans d'autres États membres?**

Le Conseil économique et social des Pays-Bas entretient des contacts étroits avec son homologue flamand. Les deux conseils organisent plus ou moins régulièrement un congrès commun. Par ailleurs, des contacts ont lieu par le biais du CESE, dans le cadre de rencontres annuelles des présidents et

<sup>23</sup>

Une description de la politique néerlandaise en matière d'énergie et de climat et du rôle des diverses parties prenantes dans cette politique figure en annexe de l'avis du CESE relatif à la politique énergétique de l'UE.

secrétaires généraux des Conseils économiques et sociaux européens, et par l'intermédiaire du réseau de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires.

**3) Quelles priorités le CESE devrait-il présenter pour le prochain cycle de Lisbonne?**

On peut envisager deux angles d'approche.

Le *premier angle d'approche* porte sur le processus. De meilleures pratiques existent-elles? Les résultats du présent questionnaire pourraient former une base de travail. Le problème avec cette approche est que les différences institutionnelles entre États membres sont importantes, ce qui rend les exemples concluants souvent difficilement applicables dans un autre contexte.

Le *second angle d'approche* porte sur le contenu. L'ambition du projet actuel du CESE est d'essayer d'approfondir chaque thème sur le fond. Le succès de cette démarche dépend des contributions nationales. Force est de constater que le nombre de contributions nationales est resté limité. Il convient d'envisager de déployer bien plus d'efforts pour approfondir chaque thème en plaçant les meilleures pratiques au centre de la démarche et des débats. Il va de soi qu'il est essentiel du point de vue du CESE que la société civile prenne une part active dans la sélection des sujets. Parmi les questions que l'on pourrait par exemple se poser: Où des alliances intéressantes ont-elles vu le jour? Quelles conclusions pouvons-nous en tirer?

Les expériences accumulées par la Commission européenne avec les programmes nationaux de réforme pourront peut-être s'avérer utiles. On pourrait peut-être aussi s'inspirer de celles des parties prenantes qui ne sont pas en contact direct avec le CESE. Par ailleurs, les meilleures pratiques ne doivent pas nécessairement provenir d'un État membre de l'UE. C'est la raison pour laquelle il conviendrait de rechercher par exemple aussi la collaboration de l'OCDE.

---

# AUTRICHE

Cycle actuel
--------------

1) **Comment le gouvernement associe-t-il le CES?**

En raison de la structure non formelle du CES autrichien ("Conseil consultatif des affaires économiques et sociales"), ce sont les quatre grandes organisations autrichiennes de partenaires sociaux représentées en son sein (Chambre économique fédérale, Chambre fédérale du travail, Confédération des syndicats, Comité permanent des présidents des chambres d'agriculture) qui sont directement associées, et non le Conseil consultatif. Par conséquent, les réponses aux questions ci-dessous ne se réfèrent pas au Conseil consultatif, mais aux quatre organisations de partenaires sociaux.

2) **Comment les consultations sont-elles structurées? Le CES obtient-il suffisamment d'informations?**

Les partenaires sociaux autrichiens ont été associés aux travaux menés pour élaborer le programme national de réforme, ainsi qu'aux deux premiers rapports sur sa mise en œuvre, rédigés en 2006 et 2007. Si quelques observations des partenaires sociaux ont été reprises dans ces rapports, un certain nombre de revendications essentielles qu'ils avaient exprimées n'ont pas été prises en compte. Des représentants des organisations de partenaires sociaux ont également participé aux entretiens que la Commission européenne a menés à Vienne pour préparer le programme national de réforme 2005, ainsi qu'aux rapports annuels 2006 et 2007 sur la mise en œuvre de ce programme. Techniquement, les consultations interviennent par le biais d'une invitation à des réunions interministérielles ou d'une éventuelle prise de position lors de l'élaboration des documents. Les organisations de partenaires sociaux sont également représentées dans le cadre de l'enquête annuelle que le ministère fédéral de l'économie et de l'emploi organise sur Lisbonne.

3) **Quelles propositions concrètes du CES ont été prises en compte par votre gouvernement?**

Les quatre organisations de partenaires sociaux ont mis en œuvre toute une série d'initiatives dans l'esprit de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Certaines d'entre elles ont été coordonnées au sein du Conseil consultatif.

Parmi ces initiatives figurent entre autres:

- Grundsatzabkommen "Austria 2016" (accord de base "Autriche 2016"), en octobre 2006:  
[http://www.sozialpartner.at/sozialpartner/BadIschlDeklaration\\_2006\\_09\\_05.pdf](http://www.sozialpartner.at/sozialpartner/BadIschlDeklaration_2006_09_05.pdf)

- "Arbeitsmarkt – Zukunft 2010" ("marché du travail – avenir 2010") en octobre 2007:  
[http://www.sozialpartner.at/sozialpartner/20071001\\_Sozialpartner%20MaßnahmenpaketArbeitsmarkt\\_vorläufigeEndversion.pdf](http://www.sozialpartner.at/sozialpartner/20071001_Sozialpartner%20MaßnahmenpaketArbeitsmarkt_vorläufigeEndversion.pdf)
- "Chance Bildung" ("créer des opportunités") en octobre 2007  
[http://www.sozialpartner.at/sozialpartner/ChanceBildung\\_20071003.pdf](http://www.sozialpartner.at/sozialpartner/ChanceBildung_20071003.pdf)
- "Die makroökonomische Politik der EU und die Lissabon-Strategie" ("la politique macroéconomique de l'UE et la stratégie de Lisbonne") en 2005  
[http://www.sozialpartner.at/beirat/publ/publ\\_online.htm](http://www.sozialpartner.at/beirat/publ/publ_online.htm)
- Des éléments essentiels de ces initiatives ont été résumés dans le document commun que les partenaires sociaux ont élaboré en décembre 2006, qui est intitulé "Wachstum und Vollbeschäftigung" ("croissance et plein emploi") et qui contient des propositions concernant l'accord de coalition du nouveau gouvernement fédéral.  
[http://www.sozialpartner.at/sozialpartner/paper\\_Wachstum\\_Beschaeftigung.pdf](http://www.sozialpartner.at/sozialpartner/paper_Wachstum_Beschaeftigung.pdf)

Une grande partie de ces recommandations a été reprise dans le programme gouvernemental de la XXIII<sup>e</sup> période législative: <http://www.bka.gv.at/DocView.axd?CobId=19542>

4) **Comment le CES assure-t-il le suivi du PNR?**

et

5) **Quel rôle les recommandations spécifiques à l'Autriche, qui ont été proposées par la Commission et approuvées par le Conseil européen, jouent-elles dans les discussions menées dans votre pays?**

Dans ses recommandations spécifiques aux länder, la Commission européenne mentionne un certain nombre de points importants auxquels il conviendrait de prêter une attention particulière en Autriche ("Points to watch"). Les partenaires sociaux soutiennent eux aussi pleinement les éléments demandés par la Commission, par exemple la mise en œuvre d'une stratégie globale en faveur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie, la suppression de la segmentation du marché du travail selon le genre, ou encore l'amélioration des services d'accueil en prévoyant des possibilités en matière d'accueil des enfants.

Comme le mentionne le point 3, les partenaires sociaux ont présenté leurs idées sur la manière de continuer à développer l'éducation et la formation tout au long de la vie en Autriche dans un document commun comprenant huit critères de référence concrets. Ces critères s'appuient en partie sur ceux de l'UE, mais vont plus loin. Le document formule en outre huit mesures qui constituent, aux yeux des partenaires sociaux, des éléments essentiels pour la mise en œuvre d'une stratégie globale en faveur de l'éducation et la formation tout au long de la vie et qui, selon eux, devraient être intégrés dans la stratégie nationale.

6) **Dans quelle mesure le CES contribue-t-il à la sensibilisation du public?**

En transmettant les messages suivants: la stratégie de Lisbonne contribue à accélérer des réformes importantes au niveau national et européen. La stratégie de Lisbonne n'est pas une fin en soi. Les

mesures qu'elle énonce visent à relancer la croissance et l'emploi et à pérenniser, dans une économie mondialisée, le modèle économique et social spécifique à l'Europe. Dans le même temps, les partenaires sociaux s'efforcent d'identifier les faiblesses de la stratégie et d'initier les changements adéquats.

7) **Auriez-vous des exemples de meilleures pratiques qui pourraient être utilisés par d'autres CES?**

Les partenaires sociaux autrichiens essaient de faire en sorte que le gouvernement prenne des mesures pour soutenir la stratégie de Lisbonne. Ils s'emploient activement à proposer des possibilités de solutions communes. Le deuxième rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne fait lui aussi l'éloge de ces efforts déployés par les partenaires sociaux. Ainsi, les partenaires sociaux contribuent de manière essentielle à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Cela vaut notamment pour le domaine de la flexicurité (citons par exemple l'initiative "Abfertigung Neu"), le renforcement de l'éducation et notamment de la formation tout au long de la vie, et le renforcement de la culture entrepreneuriale.

<b>Prochain cycle</b>
-----------------------

1) **Que faudrait-il changer dans le prochain PNR pour renforcer l'association des CES nationaux?**

Sachant que la participation des partenaires sociaux est une tradition en Autriche, il convient de porter un jugement positif sur l'association formelle des partenaires sociaux au programme national de réforme et à sa mise en œuvre.

2) **Le CES a-t-il des contacts avec des organisations similaires dans d'autres États membres?**

Le Conseil consultatif est lié à d'autres CES et institutions similaires par le biais du réseau interactif des CES nationaux de l'UE. L'un des deux Secrétaires généraux du Conseil consultatif est membre du CESE.

3) **Quelles priorités le CESE devrait-il présenter pour le prochain cycle de Lisbonne?**

De l'avis des employeurs, les nouvelles lignes directrices intégrées devraient conserver pour l'essentiel les mêmes priorités et il conviendrait de se concentrer davantage sur la mise en œuvre. Cela vaut aussi pour le renouvellement du programme de Lisbonne de la Communauté. Les recommandations spécifiques aux länder et les points auxquels chaque land doit faire attention ("points to watch") sont également précieux et devraient être maintenus.

Les salariés estiment que le prochain cycle de Lisbonne devrait se référer davantage à la dimension sociale de la stratégie (stratégie équilibrée en matière de flexicurité, lignes directrices sociales spécifiques comme le développement de normes minimales, etc.). À leurs yeux, il conviendrait de se concentrer davantage sur la mise en œuvre de ces éléments. Dans le même temps, il y aurait lieu de s'interroger de manière critique sur l'efficacité de certaines lignes directrices.

---

# POLOGNE

## 1) Introduction

C'est le 27 décembre 2005 que le conseil des ministres a adopté le programme national de réforme (PNR) polonais pour la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne sur la période 2005-2008, qui a été transmis à la Commission européenne.

Le ministre de l'économie, alias "M. Lisbonne", est chargé de coordonner le processus de Lisbonne et la mise en œuvre des réformes contenues dans le PNR.

Par la suite, le gouvernement a élaboré un document de mise en œuvre du PNR, approuvé en conseil des ministres le 17 octobre 2006. Ce texte contenait un tableau synthétique d'exécution et expliquait les effets escomptés de la réalisation des différentes actions, assorties d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs. De même, il indiquait les instances et administrations centrales qui assumaient la responsabilité de leur concrétisation.

Dans le cadre du système de suivi de l'exécution des PNR, les États membres élaborent des rapports annuels concernant leur réalisation. Rédigé au terme de la première année de mise en œuvre, un rapport de ce type a été adopté par le conseil des ministres le 13 octobre 2006, avant d'être remis à la Commission européenne. Le 11 octobre dernier, le conseil des ministres a procédé à l'adoption du rapport 2007 sur l'exécution du programme national de réforme pour la période 2005-2008 concernant la mise en œuvre en Pologne de la stratégie de Lisbonne renouvelée.

## 2) Lignes de force du programme national de réforme polonais

Le programme national de réforme (PNR) concernant l'exécution en Pologne de la stratégie de Lisbonne constitue le principal document stratégique du gouvernement polonais qui définit l'architecture des principales réformes à réaliser pour maintenir un taux élevé de croissance économique et de création d'emplois.

La mise en œuvre des réformes prévues dans le PNR influe positivement sur le développement économique et social du pays et a notamment pour effet de créer les conditions voulues pour relever les défis de la mondialisation et permettre d'exploiter les perspectives de croissance qu'a ouvertes l'entrée de la Pologne dans l'Union européenne (UE). Vu leur important périmètre, ces réformes exigent, d'une part, de déployer un gros effort en travaux d'analyse et de législation et, d'autre part, de bâtir un consensus autour des solutions proposées, lesquelles devront susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes du dialogue social. Ce dernier impératif concerne tout particulièrement les réformes dont l'incidence s'étend à l'ensemble de la société, l'exemple classique en la matière étant les actions qui introduisent des modifications dans le domaine du régime des retraites et pensions de vieillesse, des soins de santé ou encore du marché du travail.

Le PNR est en phase d'exécution depuis près de deux ans. Si la première année de cette mise en œuvre n'a débouché que sur des progrès limités, la réalisation des réformes a connu une accélération en 2007, à la suite de l'achèvement des travaux d'analyse qui ont été entrepris dans un certain nombre de domaines choisis, indispensables pour préparer correctement le processus législatif et mettre à exécution des choix appropriés.

Il convient de souligner que les réformes réalisées en premier lieu sont celles qui sont les plus cruciales pour introduire des changements de nature structurelle, sur le plan tant macroéconomique (finances publiques, marché de l'emploi) que microéconomique (par exemple, le soutien à l'innovation).

Les domaines d'action et les réformes sur lesquels se sont concentrés les efforts les plus importants sont:

- l'organisation des finances publiques: une vaste réforme de ce secteur, fondée sur des démarches ressortissant tant à la législation qu'aux procédures, a été élaborée durant la confection du présent PNR et sa mise en œuvre est déjà effectuée pour partie; grâce à ces actions, il est possible de piloter les ressources publiques avec plus de finesse et d'efficacité et de baliser adéquatement les pistes choisies pour assurer la convergence,
- le régime de retraite et de pension: les choix qui sont élaborés permettront de limiter les dépenses publiques exigées pour les prestations dans ce secteur, tout en garantissant un niveau convenable de protection publique aux personnes âgées ou inaptes au travail,
- le dispositif de soutien à l'innovation: les entreprises recourent de plus en plus largement aux schémas prévus par la loi concernant certaines formes d'aides à l'activité novatrice, en particulier le crédit technologique et les exemptions fiscales,
- le processus de réforme de la réglementation ("mieux légiférer"): les actions actuellement entreprises construisent le socle nécessaire pour réduire dans une certaine mesure les obligations bureaucratiques et mettre l'administration en mesure d'élaborer un droit de meilleure qualité,
- l'instauration d'un environnement de concurrence dans le secteur de l'électricité: les initiatives qui sont mises en œuvre, en particulier l'instauration du principe de l'accès des tiers au réseau et la résiliation des contrats à long terme, jettent les bases d'un fonctionnement concurrentiel du marché de l'électricité et du gaz naturel,
- le développement des infrastructures de transport: les actions menées en la matière aboutissent à une amélioration de la qualité des liaisons routières et ferroviaires, qui a notamment une incidence pour accroître l'attrait de la Pologne aux yeux des investisseurs,
- le fonctionnement des services publics de l'emploi: les réformes entreprises visent à établir des normes homogènes en ce qui concerne la fourniture de services touchant au marché de l'emploi au bénéfice des chômeurs et des employeurs, ainsi qu'à préparer les agences de l'emploi à assurer des prestations individualisées,
- le développement du capital humain: les actions qui sont réalisées contribuent à doter le système de formation permanente de cadres législatifs et institutionnels et comportent des instruments d'aide directe au profit des ayants droit.



Dans le contexte des travaux menés sur le forum du gouvernement, une forte insistance a également été placée sur l'articulation entre, d'une part, la politique de cohésion pour les années 2007-2013 et, d'autre part, la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne renouvelée. Il convient de souligner qu'aux termes du cadre de référence stratégique national pour la période 2007-2013, le seuil d'affectation des fonds communautaires à des objectifs relevant de Lisbonne a été fixé à 64 % pour la Pologne. Dans le cadre des programmes relevant de la politique de cohésion, les principaux axes de soutien à la stratégie de Lisbonne sont les suivants: des dispositifs modernes de transport et d'énergie, qui s'articulent avec les réseaux d'infrastructures européennes, l'activation du potentiel de compétitivité et d'innovation, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME), la haute qualité des activités de recherche et développement, les investissements efficaces dans le savoir et les innovations, ainsi que la mise à jour des systèmes d'éducation et de formation professionnelle, l'accroissement des capacités d'adaptation aux évolutions du marché du travail, la modernisation du service public de l'emploi et des instruments efficaces pour mener une politique active en matière de marché de l'emploi.

Le déploiement des réformes que l'on vient de mentionner répond aux recommandations nationales que la Pologne a reçues en 2007 et contribue à mettre en œuvre les domaines prioritaires d'action définis dans les conclusions du Conseil européen de mars 2006.

### 3) **L'implication des partenaires sociaux**

Tout comme les documents touchant à sa mise en œuvre et au suivi de son exécution, le PNR a fait l'objet de consultations avec les partenaires sociaux et a été porté à la connaissance du public.

Le dispositif d'application et de suivi du PNR a été décrit en détail dans son document de mise en œuvre; pour l'essentiel, il est à présent d'application en ce qui concerne la phase d'élaboration de rapports. Dans le cours des travaux, on en est toutefois arrivé à identifier différents secteurs et dossiers dans lesquels il s'impose d'introduire certains changements, en rapport notamment avec le lancement du processus visant à établir le document de programmation pour la période 2008-2011.

À la suite de ce constat, des modifications et des pistes nouvelles ont été introduites, qui contribuent à améliorer le fonctionnement du système et parmi lesquelles figurent:

- la confection d'un nouveau modèle, plus simple, de rapport trimestriel sur la mise en œuvre des actions du PNR,
- la création d'un dispositif supplémentaire d'élaboration de rapports concernant les réformes essentielles, dont la concrétisation a une incidence maximale pour que la Pologne respecte les recommandations nationales qui lui ont été adressées, ainsi que les missions qui lui ont été imparties dans le cadre des domaines prioritaires d'action indiqués dans les conclusions du Conseil européen de mars 2006 et 2007: pour ces activités, les rapports sont dressés à intervalles d'un mois et le conseil des ministres reçoit l'information afférente pour approbation.

Pour assurer une coordination effective, des rencontres sont organisées à intervalles réguliers au niveau des ministres et des chefs des services centraux responsables de l'exécution de chaque mission.

Elles sont complétées par des réunions d'un groupe de travail composés des coordinateurs (à l'échelon des directeurs de départements) chargés de mettre en œuvre les missions du PNR dans les différentes instances et administrations centrales.

Dans le cadre des travaux d'élaboration du rapport sur la mise en œuvre du PNR, il a par ailleurs été constitué, auprès du ministère de l'économie, un groupe de travail qui réunit en son sein des acteurs socio-économiques, des parlementaires et des responsables des administrations et services centraux engagés dans l'exécution de ce programme. Au cours de ses travaux, il a mené des consultations sociales sur le rapport qui ont permis d'améliorer le processus d'élaboration de ce document et d'étendre le dialogue mené avec les partenaires socio-économiques dans le domaine de la concrétisation de la stratégie de Lisbonne renouvelée.

Le groupe de travail a également pour mission de préparer des propositions de principes directeurs pour le PNR des années 2008-2011. Dans son échéancier, il a planifié des rencontres qui serviront à débattre de propositions de domaines d'action ou de l'ampleur des réformes à réaliser durant cette période 2008-2011. Ces travaux déboucheront sur la rédaction d'un projet de principes directeurs du PNR pour 2008-2011, à exploiter dans le processus ultérieur d'élaboration du document au niveau gouvernemental.

Les activités de promotion et d'information qui sont entreprises constituent un autre élément qui vient appuyer le processus d'implication des partenaires sociaux dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne renouvelée. La période 2005-2007 a donné lieu à l'organisation de conférences consacrées à cette question et le fonctionnement de la page Internet du PNR a par ailleurs été amélioré: bénéficiant désormais d'une adresse distincte de celle portail du ministère de l'économie ([www.kpr.gov.pl](http://www.kpr.gov.pl)), elle est constamment mise à jour par l'adjonction des informations essentielles concernant l'exécution du PNR et la stratégie de Lisbonne renouvelée, tout en offrant aux personnes intéressées la possibilité d'intervenir directement dans le débat concernant ce même plan.

#### **4) Activités de la Commission tripartite pour les affaires socio-économiques dans le domaine de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne**

En mars 2006, la Commission tripartite pour les affaires socio-économiques a pris la décision de lancer des travaux visant à conclure un accord social "Économie, travail, famille, dialogue".

Ce dialogue social devait notamment avoir pour mission de convenir d'un modèle de développement de l'économie polonaise, qui viserait à combattre les effets négatifs de la mondialisation et du vieillissement de la population, en tirant profit du taux élevé de croissance économique, combiné avec la création d'emplois supplémentaires, mais en prenant aussi en compte les principes du développement durable et équilibré.

Il a été convenu qu'un consensus doit notamment se dégager entre le gouvernement et les partenaires sociaux s'agissant d'établir un modèle économique qui s'emploie à faire naître ou se développer des entreprises compétitives et novatrices, susceptibles d'assurer à la population un volume adéquat

d'emplois de haute qualité dans le respect des principes du développement durable et équilibré, que ce soit dans sa dimension économique, sociale et environnementale.

Le forum des équipes thématiques de la Commission tripartite héberge les travaux menés pour la conclusion de l'accord sur les questions socio-économiques fondamentales, couvrant des domaines tels que la création de postes de travail supplémentaires, la politique d'emploi et les instances du marché du travail, les conditions favorables au développement socio-économique et à l'essor des entreprises, la sécurité sociale, y compris la prévention de l'exclusion sociale, la politique familiale, les soins de santé, ou encore le dialogue, le partenariat social et la société civile. L'élaboration de la proposition de négociation du gouvernement est assumée par le groupe interthématique de l'accord social, expressément mandaté à cette fin.

Suivant le calendrier sur l'accord social qui a été adopté en avril 2007, les travaux en la matière devaient se terminer en décembre de la même année. En septembre 2007, ils ont cependant été suspendus, eu égard à la situation politique tendue, laquelle, aux yeux des partenaires sociaux, a pour effet qu'il est plus difficile de mener un débat sérieux, dans un esprit de dialogue et de consensus entre toutes les parties en présence, sur la résolution des problèmes socio-économiques fondamentaux. Aussi ont-ils décidé que le gouvernement et les partenaires sociaux trancheraient sur la poursuite de ces activités une fois que la conjoncture politique nationale se sera stabilisée, dans la foulée des élections législatives d'octobre.

---

## PORTUGAL

Le Portugal a pris de nombreuses initiatives en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne au niveau national. Les bonnes pratiques dans les quatre thèmes prioritaires comprennent<sup>24</sup>:

### POTENTIEL DES ENTREPRISES, NOTAMMENT DES PME

**Entreprise créée sur le champ** - l'initiative "entreprise créée sur le champ" a pour objectif de faciliter et de "débureaucratiser" la constitution de sociétés, laquelle peut depuis juillet 2005 se faire à partir d'un guichet unique et immédiatement.

Entre juillet 2005 et 2007, 28 007 sociétés au total ont ainsi été créées. Durant la même période, 15 850 sociétés ont été constituées au sein des 11 Centres de formalités des entreprises (CFE) existants.

**Marque enregistrée sur le champ** – l'initiative "Marque enregistrée sur le champ" a été adoptée en août 2006 et permet l'obtention, au moment de la constitution d'une "entreprise créée sur le champ", d'une marque préapprouvée et préenregistrée.

Auparavant, ce processus était très lent et pouvait dans certains cas durer 16 mois.

**Programme Simplex** – le programme de simplification administrative et législative "Simplex" vise à moderniser l'administration publique, à faciliter la vie des personnes et à fournir aux entreprises une rapidité de procédure dont elles ont besoin pour accroître leur compétitivité et leur croissance et pour donner un nouvel élan au pays.

Nombre de mesures adoptées concernant les PME.

### INVESTIR DANS LA CONNAISSANCE ET DANS L'INNOVATION

**Formation professionnelle** – le programme "nouvelles opportunités" ("Novas oportunidades"), mis en œuvre en septembre 2006, vise à lutter contre l'échec et l'abandon scolaire au Portugal, où les taux sont très préoccupants et compromettent le processus de développement, la compétitivité nationale et l'entrée du Portugal dans le groupe des acteurs de premier rang de l'économie mondiale.

L'accroissement de l'offre de cours professionnels dans les enseignements élémentaire et secondaire, faisant passer leur nombre de 3 300 à 5 000 pour la nouvelle année scolaire 2006-2007, a pour objectif

---

24

Le texte complet de ces contributions peut être téléchargé à l'adresse [http://eesc.europa.eu/lisbon\\_strategy/esc-contributions/index\\_fr.asp](http://eesc.europa.eu/lisbon_strategy/esc-contributions/index_fr.asp).

d'adapter l'offre de formation aux attentes des jeunes et de leur famille ainsi qu'aux besoins du marché du travail. Ainsi, le gouvernement portugais a pour objectif de qualifier un million d'actifs d'ici à 2010.

**Coopération internationale** – les gouvernements portugais et espagnol ont convenu de créer un Laboratoire ibérique international de nanotechnologies (LIN), à la suite d'une décision prise lors du XXIIème sommet luso-espagnol tenu en novembre 2006.

La création de cet organisme international intergouvernemental de nature scientifique, dont le siège est au Portugal, s'inscrit dans le cadre des objectifs de la politique de l'État pour promouvoir et accélérer le développement scientifique et technologique et renforcer la force d'attraction auprès des scientifiques de niveau international en offrant des capacités technologiques de haut niveau. Le LIN ouvre également une nouvelle ère dans la coopération scientifique et technologique entre le Portugal et l'Espagne et dans l'effort commun consenti par les deux pays en vue de progresser à l'échelle internationale.

**Coopération scientifique** – le gouvernement a encouragé la signature d'accords de collaboration ou de partenariat avec certaines universités prestigieuses, prévoyant l'exploitation commune de technologies émergentes dans le cadre de la recherche et de l'enseignement de niveau post-graduat dans les domaines des contenus numériques, formes avancées d'informatique et mathématiques.

L'on peut citer entre autres le Massachusetts Institute of Technology (MIT) et l'Université du Texas (UT Austin).

## **INTÉGRATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL DE GROUPES PRIORITAIRES**

**Initiative Nouvelles opportunités** – cette initiative, déjà citée, a pour objectif d'élever le niveau d'éducation moyen, en attirant les jeunes et les adultes qui ont quitté précocement le système éducatif.

L'objectif est de faire de la 12<sup>e</sup> année de scolarité la référence minimale de formation pour tous. Pour les adultes, l'effort sera centré sur leur qualification continue et la certification de leurs compétences. Cet effort couvrira également la valorisation de l'enseignement secondaire, avec une offre de formations technologiques, spécialisées et professionnelles, suivies dans certains cas dans le cadre d'une formule "cours du soir".

De 271 cours fournissant une formation professionnalisante (2005/2006) l'on est passé à 334 (2006/2007) et le nombre d'adultes en train de suivre une formation dans les Centres pour de nouvelles opportunités (Centros de Novas Oportunidades) est passé successivement de 52 026 (2005), à 88 882 (2006) et à 97 260 (2007).

**Certification des immigrés hautement qualifiés** - le choix du Portugal comme destination de flux migratoires de différentes origines est un phénomène récent et l'on constate la présence d'immigrés hautement qualifiés et diplômés qui ne trouvent pas toujours les emplois appropriés sur le marché du

travail et se retrouvent à travailler dans des domaines tels que le bâtiment, les services domestiques, la restauration et l'agriculture.

Consciente de cette problématique et du rôle que la société civile peut jouer en la matière, la Fondation Calouste Gulbenkian a organisé et financé en 2005 un projet de soutien à l'intégration sociale et professionnelle des immigrés hautement qualifiés et diplômés: le premier projet s'adresse à des médecins et le second à des infirmières et infirmiers.

L'aide comprend le paiement des dépenses de traduction de documents (diplôme, attestation de qualifications et de diplômes et programmes de cours), la fourniture de la bibliographie appropriée à la préparation des candidats, des bourses de stages en hôpital, des cours intensifs de langue portugaise et la conclusion d'accords avec le Ministère de la santé pour le placement de ces professionnels dans des établissements du Service national de santé.

Sur les 190 immigrés candidats, 161 ont réussi à obtenir une équivalence de leurs titres – 106 médecins et 55 infirmières/infirmiers – et travaillent dans le Service national de santé.

### **UNE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE POUR L'EUROPE**

**Énergie solaire directe** - une centrale photovoltaïque, qui occupe une superficie de 60 ha et qui est reliée au réseau électrique national via une ligne moyenne tension a été inaugurée en mars 2007. Cette centrale est le plus grand projet d'énergie photovoltaïque au monde installé sur des terrains privés. Il utilise 52 000 panneaux solaires et peut approvisionner 8 000 foyers. Malgré leur poids symbolique dans la balance énergétique portugaise, les 62 MW de la nouvelle centrale solaire de Moura constituent un signal important en ce qui a trait aux transformations énergétiques dont le pays a besoin.

**Énergie des vagues** – le linéaire utilisable pour l'installation de dispositifs de production d'énergie à partir des vagues qu'offrent les côtes portugaises est estimé à 250 Km.

Il s'agit d'une ressource énergétique dont les technologies de captation en sont encore à la phase expérimentale mais qui sont déjà à l'essai dans les régions de Póvoa de Varzim et de Viana do Castelo, dans le cadre de formules de coopération.

La troisième unité expérimentale dans ce domaine est la centrale pilote de l'île do Pico (Açores), dont la puissance installée est de 400 kW. Il s'agit d'un projet de conception portugaise dont la direction scientifique est assumée par l'Instituto Superior Técnico et qui associe plusieurs institutions et entreprises portugaises.

## ROUMANIE

### A. PRÉSENTATION DE LA SITUATION DE LA ROUMANIE DU POINT DE VUE DE L'ÉCONOMIE ET DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

#### 1) Évolution macroéconomique

Par rapport à une **croissance économique** de 7,7% en 2006, une augmentation du Produit intérieur brut de 5,8% a été enregistrée pour le premier semestre de l'année 2007 par rapport à la même période de l'année passée et une progression d'environ 6,1% est attendue pour 2007. Au début de 2007, le **taux d'inflation annuel** a maintenu sa tendance à la baisse pour atteindre un niveau de 3,8% en juin 2007. En juillet et octobre 2007, suite à la période de sécheresse prolongée et la hausse mondiale des prix des produits agricoles, la dynamique du taux d'inflation est devenue plus significative. Ainsi, en octobre 2007, une hausse des prix de 6,84% par rapport à septembre 2006 a été enregistrée, ce qui a décidé la Banque nationale de Roumanie à revoir l'objectif d'inflation de 1,8%. Les investissements se sont intensifiés, leur contribution à la croissance économique étant de 3,7% (2,6% au cours du premier semestre de 2006), principalement dans le domaine des nouveaux projets de construction, qui représentent 50,3% de l'ensemble des investissements réalisés. Au cours des sept premiers mois de 2007, **les investissements directs étrangers** représentaient 3.473 millions d'euros, soit environ 39% du déficit de la balance courante. Le **déficit de la balance courante** s'élevait à 8.968 millions d'euros pour les sept premiers mois de l'année 2007, soit 98,3% de plus que celle correspondant à la même période de 2006.

#### 2) Évolution microéconomique

La Roumanie compte 25 PME pour 1.000 habitants (contre une moyenne européenne de 64). Le nombre de PME bénéficiant du budget de l'État en 2006 était de quelque 2.500 sur un total de 561.000, soit environ 0,4%. En Roumanie, le taux de PME participant à des activités à caractère innovant est faible. L'innovation est prise en compte lors de l'orientation des PME sur le marché, mais elle se limite à l'aspect esthétique des produits, aux questions d'organisation et au marketing. La capacité technologique réelle des PME roumaines est insuffisante, il existe un nombre limité de pépinières d'entreprises, de structures locales en grappes et le niveau en matière de technologies de pointe est faible par rapport à celui des autres États membres.

L'évaluation semestrielle de la situation globale des PME en Roumanie pour le premier semestre de l'année 2007 énumère les principaux points suivants:

- **l'indice relatif à l'environnement des entreprises** a atteint 26 points, ce qui indique un **développement généralement satisfaisant** de l'environnement des entreprises (au premier semestre de 2006, l'indice relatif à l'environnement des entreprises avait atteint 35 points);
- **l'indice de développement des PME** était à 46 points, ce qui reflète un développement relativement bon du secteur des PME, dû principalement à un accroissement du nombre

d'entreprises commerciales inscrites auprès de l'Office du registre du commerce (cet indice était à 27 points au premier semestre 2006);

- **l'indice des entreprises** pour le premier semestre de 2007 par rapport au premier semestre de 2006 indique un **développement satisfaisant** de l'environnement des entreprises et du secteur des PME.

Bien qu'inclus dans le Plan national de réforme de la Roumanie, les résultats enregistrés jusqu'à présent sont les suivants:

- amélioration du fonctionnement des marchés de l'énergie et du gaz;
- modernisation de l'infrastructure des transports grâce à l'amélioration de la qualité du réseau ferroviaire, la modernisation et le développement des aéroports, de la flotte aérienne, des ports;
- développement des infrastructures de communication et promotion des technologies de l'information;
- amélioration de l'environnement des entreprises;
- développement de l'infrastructure économique par des projets prioritaires ayant un impact majeur sur l'information et l'orientation des PME en fonction des impératifs du marché;
- renforcement de la compétitivité des entreprises et promotion de la recherche, du développement et de l'innovation par la promotion des entreprises innovantes et des transferts technologiques, ainsi que par des programmes de soutien des investissements;
- amélioration de l'accès des PME au financement;
- gestion durable des ressources renouvelables et réduction des effets du changement climatique par la mise au point de procédures concrètes dans des domaines tels que les structures environnementales, la préservation de la biodiversité, la gestion des déchets, la réduction des émissions de gaz toxiques;
- renforcement de l'efficacité dans le secteur énergétique par l'adoption de mesures telles que la réduction de l'intensité énergétique et des coûts de l'énergie, la promotion des sources d'énergie renouvelable et des biocarburants.

### 3) Évolution du marché de l'emploi

Fin juillet 2007, le **nombre de salariés** était de 4.749.200, soit 2,9% de plus qu'en juillet 2006. Des changements majeurs ont été enregistrés dans le secteur de la construction (11,8%), des services (horeca) (21,5%) et de l'intermédiation financière (17,9%).

Simultanément, le nombre de salariés a décliné de manière significative dans le domaine des activités extractives (11,2%) et de l'agriculture (9,6%). Au cours du premier semestre 2007, **le taux de chômage** a atteint son niveau le plus bas depuis 1990, c'est-à-dire 4,7%, tandis que **le taux de chômage de l'OIT était de 6,5%**, soit 0,5 point de moins tant par rapport au semestre précédent que par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Le taux de chômage observé en septembre 2007 était de 3,9% par rapport à l'ensemble de la population civile active (4,9% en septembre 2006). Le taux de chômage des femmes était inférieur de 0,2 point à celui des hommes (3,8% contre 4%).



Pour la période allant de janvier à juillet 2007, le **salaire mensuel brut moyen** était supérieur de 22,2% à celui de la période correspondante en 2006, et les salaires réels ont progressé de 16,4% contre 6,8% pour la même période en 2006.

L'on assiste sur le marché de l'emploi à une **crise de la main-d'œuvre** de plus en plus importante (hausse du taux d'emplois vacants), de même qu'à une **crise des coûts de la main-d'œuvre** (en termes réels, ils ont augmenté d'environ 60% entre janvier 2005 et juillet 2007).

## **B. PRÉSENTATION DE LA SITUATION DE LA ROUMANIE DU POINT DE VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE**

En dépit des progrès significatifs enregistrés ces dernières années pour l'ensemble des critères d'évaluation établis par la Stratégie de Lisbonne, en comparaison des résultats obtenus par les autres États membres de l'Union européenne, la Roumanie obtient un score moyen pour les critères d'évaluation suivants:

1. **innovation et recherche;**
2. **libéralisation et fluidification du marché de l'emploi;**
3. **développement des entreprises et de l'esprit d'entreprise;**
4. **taux d'emploi des ressources humaines et cohésion sociale;**
5. **croissance économique durable.**

En ce qui concerne le premier critère, l'innovation et la recherche, en dehors de l'indicateur relatif à l'emploi dans les services de haute technologie et aux dépenses publiques en matière de recherche et de développement, les autres indicateurs se situent en dessous de la moyenne européenne. Les principaux points faibles de la Roumanie concernent **la recherche et le développement financés par les entreprises, ainsi que le nombre de licences enregistrées.**

La Roumanie présente encore de grandes lacunes par rapport à la plupart des pays développés (États-Unis, Japon, Suède, Finlande, Suisse, Grande-Bretagne, Danemark, Norvège) dans le domaine des **indicateurs globaux en matière d'innovation**, mais elle se situe toutefois dans la catégorie des pays dont les lacunes sont susceptibles de se combler à l'avenir.

En vue de mettre en œuvre la Stratégie de Lisbonne dans ce domaine, davantage de documents stratégiques adoptés et mis en pratique au niveau national visent également à réduire les disparités existantes par rapport aux critères d'évaluation correspondants susmentionnés:

- **le plan national de réforme (PNR) de la Roumanie**, élaboré dans le contexte de la Stratégie européenne pour l'emploi (Stratégie de Lisbonne révisée);
- **le projet-cadre de mesures de mise en œuvre du PNR;**
- **la stratégie nationale dans le domaine de la recherche, du développement et de l'innovation** pour la période 2007-2013 (approuvée par la décision gouvernementale n° 217/2007);

- **le plan national de recherche, de développement et d'innovation II**, pour la période 2007-2013 (approuvé par la décision gouvernementale n° 475/2007).

## C. DIALOGUE SOCIAL EN ROUMANIE

### 1) Comment le gouvernement roumain implique-t-il le CES?

En ce qui concerne le cadre juridique pertinent, d'un **point de vue quantitatif**, l'implication du CES par le gouvernement roumain est la suivante:

Type de texte législatif	Publication dans le Moniteur officiel			Avec publication d'un avis du CES			Sans publication d'un avis du CES		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Décisions gouvernementales	209	135	64	58	103	23	151	32	41
Lois	46	52	22	9	22	3	37	30	19
Ordonnances gouvernementales	9	17	6	1	12	1	8	5	5
Ordonnances gouvernementales d'urgence	86	40	35	16	27	14	70	13	21
Total	350	244	127	84	164	41	266	80	86

Le nombre de projets de mesure (266 en 2005, 80 en 2006 et 86 en 2007) qui relèvent de la compétence du CES et sont publiés au Moniteur officiel mais pour lesquels le CES n'a pourtant pas été consulté constitue une indication de la manière dont le gouvernement respecte les compétences légales du CES (institué par la loi 109/1997), qui doit être consulté sur une base obligatoire par les initiateurs de projets de textes législatifs et de projets de programmes et de stratégies qui n'ont pas été transposés en textes législatifs relevant de la compétence du CES.

### 2) Comment les consultations sont-elles structurées? Le CES reçoit-il suffisamment d'informations?

Le dialogue social tripartite au niveau national a lieu dans le cadre:

- des commissions pour le dialogue social créées au niveau ministériel (composées de représentants des employeurs et des syndicats au niveau national), et
- des sections du CES et de la session plénière.

La session plénière du CES réunit 45 membres, à savoir 15 membres par catégorie (désignés selon le cas par les confédérations des employeurs représentatives au niveau national, par les confédérations syndicales au niveau national ou par le gouvernement).

Les sections permanentes du CES sont les suivantes:

- Section pour la restructuration et le développement de l'économie nationale,
- Section pour la privatisation, le fonctionnement et la croissance de la compétitivité des opérateurs économiques,
- Section pour les relations de travail et la politique salariale,
- Section pour la protection sociale et la santé,
- Section pour l'éducation, la recherche et la culture,
- Section pour les politiques monétaires, financières, fiscales et des revenus.

**Le niveau d'informations reçues** est inadéquat compte tenu du nombre peu élevé d'actes législatifs qui n'ont pas été transmis au CES pour avis et du budget réduit alloué au CES au cours de ces trois dernières années, lequel a limité ses activités à la réalisation minimale de ses procédures d'organisation (préparation et déroulement des sessions plénières, des réunions du Bureau et des sections). Aucun budget n'a été prévu pour les experts, les services d'étude, les analyses d'impact, les rapports d'évaluation, les représentants des employeurs et des syndicats au sein de la plénière et des sections du CES fournissant le support matériel et les informations aux membres du CES avec leurs propres deniers.

Le niveau d'informations reçues est également limité par les délais légaux courts pour la procédure de consultation (10 jours consécutifs après la réception de la demande pour ce qui est des projets de décision et d'ordonnance du gouvernement ou de lois ordinaires selon le cas et 20 jours consécutifs après réception de la demande pour les projets de lois organiques et les projets de programmes et de stratégies qui ne sont pas transposés dans un texte législatif).

### 3) **Comment le gouvernement prend-il en compte les propositions du CES?**

Pour ce qui est de la **prise en compte** des avis, propositions et observations du CES par le gouvernement roumain, on a constaté un intérêt exclusif pour le dialogue social quantitatif et l'absence d'intérêt pour le dialogue social qualitatif, les avis du CES n'étant pas utilisés de manière adéquate dans la plupart des cas.

### 4) **Comment le CES assure-t-il le suivi du PNR?**

Bien qu'il ne soit pas impliqué en tant que tel dans le processus de consultation concernant l'élaboration du programme national de réforme, le Conseil économique et social a récemment lancé un débat sur son implication dans le suivi et le contrôle du PNR, de sorte que dès 2008, ses activités et contributions en vue de la réalisation de la Stratégie de Lisbonne, ainsi que celles des partenaires sociaux, devraient revêtir un caractère systématique et organisé.

Il est nécessaire que le CES assure un suivi dynamique de la Stratégie de Lisbonne au début de 2008 et qu'il se charge rapidement de la diffusion des objectifs stratégiques révisés par le biais d'auditions publiques organisées par lui et de canaux d'information des partenaires sociaux.

5) **Quel est le rôle joué par les recommandations de la Commission européenne et du Conseil?**

Les recommandations spécifiques formulées par la Commission et adoptées par le Conseil jouent un rôle majeur en Roumanie et par conséquent sont généralement prises en compte et invoquées par les syndicats et les employeurs dans le cadre du dialogue social au niveau national.

6) **Comment le CES contribue-t-il à sensibiliser l'opinion publique?**

En tant qu'institution, le CES contribue peu à sensibiliser l'opinion publique.

Le budget alloué au CES ces dernières années n'a pas permis l'organisation de conférences de presse, la publication de bulletins et de documents promouvant le dialogue social, ses activités ou celles des partenaires sociaux.

Néanmoins, les employeurs et syndicats ayant des représentants au sein de l'assemblée plénière et des sections du CES ont réussi, avec leurs propres deniers, à organiser des conférences de presse, ainsi qu'à publier des bulletins mensuels et des brochures exposant leurs positions concernant les textes législatifs faisant l'objet d'un avis du CES. De la sorte, ils ont contribué à la sensibilisation de l'opinion publique.

7) **Exemples de meilleures pratiques du CES qui pourraient être utilisés par d'autres CES**

Nous pouvons mentionner les meilleures pratiques suivantes:

- organisation de réunions entre les représentants des employeurs et des syndicats et les présidents des partis politiques;
- création de commissions techniques mixtes (employeurs et syndicats) pour l'élaboration conjointe de positions communes sur la modification des textes législatifs (exemple: révision du code du travail) sous les auspices du CES.

**D. CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS POUR L'AVENIR**

**I. CONCLUSIONS**

Les problèmes que rencontre la Roumanie sont beaucoup plus importants, complexes et difficiles que ceux de la plupart des pays européens étant donné qu'ils sont générés par les transformations économiques redondantes particulièrement complexes (renforcement du fonctionnement du marché de l'emploi, intégration dans l'Union européenne et création de l'économie fondée sur la connaissance). Pour effacer ces disparités et résoudre ses problèmes, la Roumanie doit garantir une gestion professionnelle au niveau national, mettre en œuvre des politiques nationales rationnelles et

coordonnées capables de déterminer les effets les plus infimes des mécanismes économiques, éducatifs, culturels et sociaux et en matière d'innovation, et ce en respectant les priorités suivantes:

- prééminence de l'intérêt national lors de la conception et de la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action;
- consultation et implication intensives des partenaires sociaux dans le processus d'élaboration des politiques et la réalisation des objectifs stratégiques;
- promotion du partenariat public-privé comme axe directeur des stratégies nationales;
- approche corrélative des aspects économiques et sociaux basée sur la prééminence des facteurs économiques, la dimension sociale renforcée des activités économiques et l'impact important des facteurs sociaux sur les résultats économiques;
- exploitation des dimensions formatives et innovantes fortes des activités économiques et sociales;
- attribution d'un caractère pratique et effectif fort aux décisions et actions stratégiques par des actions et effets concrets positifs visant à les maximaliser;
- inclusion de toutes les branches d'activité et de toutes les régions et comtés dans le domaine des actions stratégiques.

La nécessité d'encourager la croissance de la compétitivité économique, essentiellement au cours de la période 2007-2013, qui représente la première phase du processus de postadhésion, impose à la Roumanie de réduire et de combler absolument ses lacunes technologiques et de créer en priorité un environnement économique dynamique et compétitif capable d'assimiler et de développer les technologies de pointe et de répondre aux besoins de développement à long terme stratégique dans le contexte d'une évolution globale vers une économie fondée sur la connaissance. La capacité et la compétitivité du système de recherche, de développement et d'innovation doivent être renforcées au niveau national; il convient de promouvoir les programmes de soutien des initiatives de création de parcs scientifiques et technologiques, de groupes, d'essaimage et de pépinières d'entreprises; de nouvelles entreprises doivent être créées dans les secteurs d'activités à haut potentiel de développement en Roumanie (technologies de l'information, électronique, mécanique de précision); enfin, l'accès des PME à la consultance dans les domaines du marketing, de la gestion, ainsi que le développement de programmes de formation professionnelle pour les professions critiques doivent être renforcés dans les zones rurales.

## **II. PERSPECTIVES**

### **1) Mesures visant à renforcer le Conseil économique et social de Roumanie**

En tant qu'organe consultatif, le CES a pour mission d'encourager le consensus social pour les questions présentant un intérêt national et international. Les activités du CES doivent être menées de manière à atteindre l'objectif de prospérité sociale au sens large, fondée sur le progrès non seulement économique mais également social, sur une meilleure qualité de notre environnement. Par ses actions, le CES est supposé être conscient des signaux émanant de la société qu'il représente et les relayer afin de fournir aux partenaires sociaux l'occasion d'exprimer leur avis et de communiquer leur expertise spécifique. Le CES doit jouer un rôle particulier de forum pour que les représentants de la société civile puissent exposer et discuter de leurs points de vue.

À cet égard, il serait nécessaire:

- d'observer le flux du processus législatif et l'ensemble des textes législatifs et de consulter le CES pour tous les textes législatifs;
- de compléter le dialogue social quantitatif par un dialogue qualitatif et d'accorder aux pouvoirs publics une responsabilité à cet égard;
- d'organiser des réunions de représentants des ministères et des sections spécialisées afin d'identifier les priorités dans les différents domaines;
- d'augmenter le budget du CES et les ressources qui lui sont affectées pour la réalisation de son mandat;
- d'établir des partenariats de coopération avec des institutions spécialisées réputées tant en Roumanie qu'en Europe;
- d'encourager l'échange d'expertise entre le CES de Roumanie et les institutions similaires des autres États membres;
- d'attirer les ressources tant publiques que privées pour assurer le bon développement de l'activité du CES qui couvre notamment une politique cohérente dans le domaine des ressources humaines;
- d'accroître la visibilité du CES sur la scène nationale et internationale.

## 2) Les relations internationales du CES

Le CES participe à des activités organisées par le Comité économique et social européen, est membre de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS) et coopère avec les autres CES nationaux. De 2004 à 2006, le CES a été le bénéficiaire du projet de jumelage institutionnel RO03/IB/SO/03 visant à promouvoir un dialogue social autonome.

## 3) Priorités proposées pour le prochain cycle de Lisbonne

- a. se concentrer sur un **nombre réduits d'objectifs sélectionnés en fonction de leur caractère prioritaire**: amélioration de l'environnement des entreprises (diminution de la charge administrative et simplification du cadre juridique), augmentation du taux et de la qualité de l'emploi en Roumanie, soutien du développement des PME, modernisation des relations de travail, création d'une stabilité macroéconomique, soutien de la recherche, du développement et des technologies, établissement d'objectifs au niveau européen et de délais réalistes adaptés aux particularités de chaque État membre;
- b. se focaliser sur les objectifs centraux des activités du CES, conformément aux dispositions de la Stratégie de Lisbonne, sur la **promotion des politiques capables de fournir**:
  - un équilibre entre la croissance économique et le développement durable;
  - un accroissement de l'emploi;
  - la promotion d'un système de répartition équitable des revenus.

- c. **accélérer la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne au niveau national** par le biais de projets élaborés trois fois par an et dont la mise en œuvre doit être contrôlée par les Conseils économiques et sociaux nationaux et les institutions européennes; le contrôle par les CES nationaux entraînera une revalorisation positive de la position du CES dans l'équation institutionnelle nationale.
-

## SLOVÉNIE

En octobre 2005, le gouvernement slovène a adopté, sur la base de la stratégie de développement pour la Slovénie (SDS), le programme national de réformes pour la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Le document avait été examiné à l'époque notamment par le conseil économique et social slovène (CES). Cependant, les partenaires sociaux avaient estimé qu'ils avaient été associés trop tard au débat sur ces sujets revêtant pour eux une importance capitale et qu'ils auraient dû être impliqués dès l'élaboration de son contenu.

Deux années plus tard, force est de constater que la situation s'est considérablement améliorée. Avant d'évoquer des exemples concrets de l'implication du conseil économique et social dans l'application du programme national de réformes pour la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, il convient d'expliquer, pour une meilleure compréhension, le mode de fonctionnement du CES. Il s'agit d'un organe tripartite où siègent, outre les employeurs et les syndicats, également des représentants du gouvernement. Le CES examine en général toutes les propositions législatives et autres documents liés à son domaine de compétence avant leur adoption par le gouvernement ou par le parlement, et exerce une influence plus ou moins grande sur leur contenu. Certes, il arrive parfois que ce principe ne soit pas respecté. Toutefois, en raison du niveau élevé de dialogue social atteint en Slovénie, ces cas sont de plus en plus rares et, en matière de questions fondamentales, le consensus est désormais plus la règle que l'exception. Ainsi par exemple, sur les questions les plus sérieuses relatives à la législation sur le travail, la santé ou les retraites, les négociations se poursuivent jusqu'à ce que les trois parties parviennent à dégager un consensus. Le mode de fonctionnement du CES permet d'associer en outre les partenaires sociaux au débat sur toutes les mesures importantes dans le cadre du programme national de réformes pour la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

Pour en revenir à la situation actuelle, des progrès considérables ont été réalisés au cours des deux dernières années en ce qui concerne l'implication des partenaires sociaux dans l'élaboration et la prise de décisions sur les lois-clés et autres mesures liées aux objectifs de la stratégie de Lisbonne. C'est ce qu'a révélé notamment l'examen des rapports 2006 et 2007 sur l'état d'avancement du programme national de réformes pour la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en Slovénie, lesquels présentent un aperçu annuel de la mise en œuvre des priorités du programme de réformes en matière de tâches, de mesures et d'objectifs. Alors qu'en 2006, les partenaires sociaux ont émis de nombreuses critiques sur le rapport, l'examen du rapport 2007 a vu les partenaires sociaux bien plus satisfaits, tant du rapport lui-même que de la réalisation des tâches prioritaires dans pratiquement tous les domaines.

Parmi les succès, il convient avant tout de mentionner le consensus qui a pu être dégagé au terme d'une année de négociations entre gouvernement, employeurs et syndicats au sujet des amendements à la loi sur les conditions de travail, qui constituent un premier pas vers l'instauration d'un système de flexicurité. Les principales modifications apportées sont une plus grande flexibilité interne de l'emploi, l'élargissement des conditions juridiques pour le recours à des formes d'emploi souples, ainsi que des modalités plus efficaces en ce qui concerne la résiliation des contrats de travail, notamment par un raccourcissement des délais de préavis.



Un pas essentiel dans la coopération entre partenaires sociaux a été réalisé avec la conclusion d'une nouvelle convention sociale pour la période 2000-2009. Au terme de longues négociations, le projet de convention a été paraphé en juillet 2007 et signé début octobre 2007. La convention est porteuse d'un équilibre satisfaisant entre les nécessaires mesures de réforme et les intérêts des partenaires sociaux. Elle constitue la base sur laquelle se fonderont des mesures supplémentaires en ce qui concerne les finances publiques, le dialogue social, le système fiscal, une économie concurrentielle et une accélération de la croissance économique, l'emploi et le marché du travail, les salaires, l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, la sécurité sociale, l'assurance retraite et invalidité, ainsi que quelques autres domaines. Afin d'atteindre les objectifs fixés et de suivre les lignes directrices établies, la convention sociale prévoit en outre pour chaque domaine une série d'actions du gouvernement comme des partenaires sociaux. Pour ces derniers, l'un des points essentiels de la convention est le chapitre relatif aux salaires, qui connaîtront jusque 2009 une croissance en termes réels à déterminer à la fois en fonction de l'inflation et de la productivité.

Les partenaires sociaux ont pris connaissance du dernier rapport sur l'état d'avancement du programme national de réformes pour la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en Slovaquie lors de la session du conseil économique et social de septembre dernier. Ils se sont accordés à dire que le document présente comme il se doit l'avancement du programme de réformes. Cependant, les représentants des salariés comme des employeurs ont à nouveau indiqué qu'il sera nécessaire, lors de l'élaboration du programme national de réformes suivant, d'impliquer davantage et de manière plus active tous les partenaires sociaux.

Lors de l'examen du document, les salariés ont notamment fait les constatations et les observations suivantes:

- ils marquent leur désaccord avec l'affirmation contenue dans le rapport, selon laquelle l'introduction de l'euro, qu'ils ont pourtant soutenue et à laquelle ils ont contribué, n'a pas eu d'effet inflationniste sur les prix. En outre, ils soulignent que l'augmentation des salaires n'a pas suivi l'inflation;
- il est pour eux inexact que l'augmentation salariale revendiquée accroîtrait les pressions inflationnistes;
- l'accord sur une nouvelle convention sociale a constitué un pas important en avant, mais son contenu et son rôle dans la réalisation des objectifs de Lisbonne ne sont pas suffisamment mis en exergue dans le rapport;
- les salariés se sont activement impliqués dans le dialogue social, ont soumis de nombreuses propositions, et se sont opposés à certains projets du gouvernement, ce qui n'apparaît pas clairement dans le rapport (les syndicats se sont par exemple opposés à la première proposition de réforme fiscale, et en particulier à l'instauration d'un niveau d'imposition unique et à l'abaissement du taux d'imposition pour les revenus élevés);
- il est nécessaire d'amender la loi sur le salaire minimum, après qu'un accord ait été trouvé sur ce point par tous les partenaires sociaux;
- ils se félicitent que soient promues la flexibilité et la mobilité sur le marché du travail, en particulier dans l'esprit de la nouvelle loi sur les conditions de travail;
- la privatisation des grandes entreprises slovaques présentant un intérêt stratégique devrait être décidée après mûre réflexion; il convient en outre que l'État respecte la directive de 2000 sur la

- consultation des travailleurs, étant donné qu'il lui incombe de préserver tant que faire se peut les intérêts des personnes actives et les emplois;
- des réserves sont émises au sujet des données sur l'ampleur des moyens consacrés à une politique de l'emploi active;
  - le nombre de bourses de formation fournies par les employeurs s'est considérablement réduit ces derniers temps; cependant, le rapport n'accorde pas suffisamment d'attention à ce problème et aux mesures visant à y remédier;
  - le rapport indique qu'une loi sur la coordination des transferts sociaux a été adoptée, sans toutefois préciser que les syndicats s'y sont opposés et pour quelles raisons;
  - l'emploi des jeunes est mentionné à juste titre, et des solutions tirées de la convention sociale sont mentionnées à ce sujet; dans ce contexte, il est insuffisamment souligné que la situation précaire des jeunes résulte avant tout d'une expansion des emplois de courte durée (par exemple en tant qu'indépendant); par ailleurs, les emplois à durée déterminée sont trop courants, ce qui a des répercussions négatives sur le marché du travail;
  - en ce qui concerne la première des deux recommandations de la Commission, ils estiment que le système de retraites actuel résultant de la réforme de 1999 donne de bons résultats et qu'il n'est pour l'instant pas nécessaire d'entreprendre de nouvelles réformes du régime de retraites. En tout état de cause, il y a lieu que toute modification dans ce domaine résulte d'une coopération des partenaires sociaux. En outre, il convient qu'à l'avenir la promotion d'un allongement de la durée de travail soit faite d'incitations positives et non de pénalités. Au sujet de la seconde recommandation, ils souscrivent aux réponses données par le gouvernement.

Les employeurs ont accueilli favorablement et ont soutenu le rapport dans son ensemble, bien que certains changements s'opèrent trop lentement à leurs yeux. En ce qui concerne les activités déployées afin d'atteindre les objectifs de Lisbonne, il convient de préciser de manière plus claire que les résultats actuels ont pu être atteints non seulement grâce aux efforts du gouvernement, mais aussi des partenaires sociaux. Ainsi par exemple la chambre de commerce et d'industrie de Slovaquie a dès mars 2006 élaboré son propre programme pour la mise en œuvre des objectifs du programme national de réformes, et s'est montrée active dans le domaine de l'éducation, de la consultation, de l'internationalisation, de la création de liens entre grandes et petites entreprises, de la coordination dans les régions, ainsi que de la promotion de l'économie et de l'esprit d'entreprise. Les employeurs soulignent eux aussi que l'accord sur la nouvelle convention sociale constitue un accord entre tous les partenaires sociaux, ce qui n'est pas suffisamment mis en exergue dans le rapport.

Les employeurs ont par ailleurs émis les observations suivantes:

- on peut se féliciter des mesures et des actions du gouvernement visant à réduire les obstacles administratifs et à améliorer le fonctionnement des institutions de soutien, bien que celles-ci ne suffisent pas pour assurer la croissance des petites et moyennes entreprises. Il convient de prévoir en outre un soutien financier adéquat, avant tout afin de garantir les capitaux à risque nécessaires à la croissance et au développement des entreprises;
- les prix élevés des terrains et l'offre toujours insuffisante de parcs industriels achevés constituent un obstacle majeur au développement de l'esprit d'entreprise et des activités artisanales;
- ils s'accordent à dire que bien des choses ont été faites en matière fiscale, mais que les changements ne vont pas assez loin. Trop peu de mesures ont été prises en ce qui concerne les

petites entreprises. En outre, plusieurs représentants de différentes associations déplorent la suppression des allègements fiscaux pour les investissements;

- l'accord et l'adoption de la loi sur les conditions de travail ne suffisent pas pour rendre plus efficace l'organisation du secteur du travail. Ils soulignent que la nouvelle loi place trop l'accent sur la mobilité des employés au sein de l'entreprise. Elle ne permet pas un degré de souplesse suffisant, et qui plus est, les changements ne se feront pas sentir pour les petites entreprises;
- en matière d'éducation, certaines avancées ont été réalisées avec l'adoption de la loi sur la formation professionnelle et spécialisée. Il convient de lier davantage l'enseignement secondaire professionnel au monde du travail, car le manque de travailleurs qualifiés entraîne des pressions vers une importation de main-d'œuvre étrangère, ce qui ne constitue pas une solution à long terme. Les autres types d'enseignement sont eux aussi insuffisamment intégrés avec le monde de l'économie;
- au cours des deux dernières années, la chambre des métiers de Slovénie a beaucoup œuvré afin de tisser des liens entre les instituts scientifiques et de recherche, d'une part, et des sections de la chambre des métiers, d'autre part; il apparaît toutefois nécessaire de renforcer ces liens grâce à des projets adéquats, afin de les inscrire dans le long terme;
- les efforts de la société civile et du gouvernement slovène en matière de protection des consommateurs vont dans le bon sens.

En tout état de cause, la convention sociale, quatrième du genre depuis l'instauration du conseil économique et social en 1994, constitue un exemple de bonnes pratiques. Il va de soi que l'utilisation de ce modèle dans d'autres pays dépend notamment de la composition et du mode de fonctionnement du CES, de ses spécificités, de ses traditions, du degré de développement de la société civile et d'autres facteurs. En effet, on ne peut reproduire tels quels des modèles même s'ils sont couronnés de succès dans un pays donné.

Les partenaires sociaux de Slovénie poursuivront chacun de leur côté les efforts visant à renforcer leur implication dans toutes les activités liées à leur domaine, ce qui devrait contribuer à une réalisation de plus en plus rapide et meilleure des objectifs de la stratégie de Lisbonne, et ainsi au bien-être de la population toute entière. C'est là également l'intention du gouvernement, qui a élaboré en décembre dernier une loi attendue de longue date sur le partage financier des bénéfices pour les travailleurs, laquelle a obtenu, après l'approbation préalable des partenaires sociaux, le soutien complet du conseil économique et social.

# SLOVAQUIE

Cycle actuel
--------------

1) **Comment le gouvernement implique-t-il le CES?**

En tant que représentant de la société civile organisée de Slovaquie, le Conseil économique et social slovaque s'efforce de coopérer avec le gouvernement national par l'intermédiaire d'un organe relevant de l'autorité du vice-Premier ministre. À cette fin, des consultations sont régulièrement organisées et d'intenses échanges d'avis et de propositions ont lieu.

2) **Le CES est-il suffisamment informé?**

Pour la thématique dont il est question, le Conseil économique et social slovaque reçoit les informations nécessaires grâce aux membres slovaques du Comité économique et social européen, de la part du CESE, mais également par l'intermédiaire des services du gouvernement slovaque.

3) **Quelle est la structure des consultations?**

Les consultations se déroulent au niveau du président, des vice-présidents et du secrétaire général du CES.

4) **Quelles mesures concrètes le gouvernement a-t-il mises en œuvre suite à une proposition du CES?**

En 2007, l'accent a été mis sur la définition d'une approche commune et sur l'organisation des relations mutuelles.

5) **Comment le CES assure-t-il le suivi du PNR?**

Pour assurer le suivi du PNR, le CES procède à des consultations.

6) **Comment le CES contribue-t-il à sensibiliser l'opinion publique?**

Pour contribuer à sensibiliser l'opinion publique, le CES adopte des avis et procède à des échanges de vues dans le cadre du forum économique et social.

7) **Pouvez-vous citer des exemples de bonnes pratiques dont pourraient s'inspirer les autres CES?**

Le CES élabore les différentes approches et pour cela, il examine toutes les expériences concluantes développées dans les autres organisations.

**Prochain cycle**

1) **Qu'est-ce qui devrait changer dans le prochain PNR pour renforcer l'implication des CES nationaux?**

Il conviendrait de favoriser une augmentation sensible du nombre d'organisations de la société civile.

2) **Le CES entretient-il des contacts avec des organisations similaires dans d'autres États membres?**

Le CES slovaque est en contact avec tous ses homologues des États membres.

3) **Quelles priorités le CESE devrait-il présenter pour le prochain cycle de Lisbonne?**

Un vaste échange d'expériences entre les différents Conseils économiques et sociaux.

## FINLANDE

Cycle actuel
--------------

1) **Comment le gouvernement implique-t-il le CES?**

Le gouvernement présente le projet de PNR et ses mises à jour au Conseil économique qui le commente et en discute.

Le rôle que joue le Conseil économique de Finlande dans le débat sur la stratégie de Lisbonne et sur d'autres problématiques de ce genre est fortement influencé par sa nature unique. Il s'agit d'un organisme au sein duquel sont représentés à la fois diverses organisations de la société civile et le gouvernement, et qui est présidé par le Premier ministre. De ce fait, le Conseil n'émet pas de déclarations publiques concernant les politiques gouvernementales (ou toute autre question), il en débat de manière confidentielle. Les réactions de la société civile sont recueillies grâce aux commentaires adressés directement aux principaux ministres et à l'échange de vues interactif portant sur les enjeux concernés.

2) **Comment les consultations sont-elles structurées et le CES reçoit-il suffisamment d'informations?**

Les membres du Conseil économique peuvent librement exprimer leurs opinions sur les projets de PNR et proposer des modifications. Le Premier ministre et plusieurs autres ministres assistant aux débats, le gouvernement est immédiatement informé de la position des représentants de la société civile.

3) **Quelles mesures concrètes proposées par le CES ont été prises en compte par le gouvernement?**

Les membres du Conseil économique étaient relativement satisfaits du projet de programme. Seules quelques modifications ont été proposées. Suite à la discussion au sein du Conseil économique, certains aspects de la formation des adultes ont été davantage accentués dans le programme. Le PNR a également repris l'idée de créer un nouveau ministère pour remplacer l'actuel ministère du travail et le ministère du commerce et de l'industrie.

4) **Comment le CES assure-t-il le suivi du PNR?**

Le Conseil examine les récentes performances nationales à la lumière des objectifs du PNR. Au cours de cet exercice, les recommandations spécifiques adressées à la Finlande par le Conseil européen sont prises en compte si nécessaire.

5) **Quel rôle les recommandations spécifiques à chaque État membre proposées par la Commission et adoptées par le Conseil européen jouent-elles dans les discussions qui ont lieu dans votre pays?**

Les recommandations spécifiques à chaque État représentent un complément essentiel du processus de Lisbonne. Elles sont dûment prises en compte par les personnes dont le travail touche de près au processus national de réforme structurelle, notamment les partenaires sociaux et d'autres grandes organisations de la société civile. Elles n'ont toutefois pas joué un rôle central dans la discussion sur la réforme menée en Finlande car les recommandations étaient relativement limitées et leur formulation était peu astreignante. Afin de produire un véritable impact, la Commission devrait exprimer ses observations d'une manière bien plus résolue, s'appuyer sur des statistiques fiables et organiser des échanges de meilleures pratiques pour tirer des leçons des expériences propres à chaque pays.

6) **De quelle manière le CES contribue-t-il à sensibiliser l'opinion publique?**

Le Conseil économique de Finlande n'émet pas de déclaration publique en son nom propre. Par conséquent, ses débats sur le PNR ne sont pas publics non plus. Toutefois, les organisations qui sont représentées au sein du Conseil discutent de diverses questions liées à la stratégie de Lisbonne. Le lien entre le Conseil et les citoyens passe par ces organisations et par la communication qu'elles entretiennent avec leurs nombreux membres ainsi qu'avec les médias. C'est le principal vecteur de sensibilisation de l'opinion publique aux PNR.

Le secrétariat du Conseil économique a surtout contribué au débat général sur l'agenda de Lisbonne par ses rapports. En 2006, il a élaboré une importante étude sur les défis que pose la mondialisation aux économies finlandaise et européenne et sur la meilleure manière dont les politiques peuvent y répondre. D'autres rapports ont examiné des éléments cruciaux du programme finlandais de réforme. Les analyses ont, par exemple, mis l'accent sur l'impact du vieillissement de la population sur les finances publiques, sur les moyens d'améliorer la santé publique et sur les inadéquations dont souffre un marché du travail en contraction. Ces rapports ont généralement bénéficié d'une bonne couverture médiatique.

7) **Avez-vous des exemples de meilleures pratiques qui pourraient être utilisés par d'autres CES?**

Les rapports publiés par le secrétariat sont réalisés par des experts et des universitaires indépendants afin de fournir des informations actualisées et objectives sur lesquelles prendront appui les discussions au sein du Conseil.

Le caractère confidentiel de ces discussions peut contribuer à apporter des solutions aux problèmes délicats qui requièrent des compromis.

**Prochain cycle**

**1) Qu'est-ce qui devrait changer dans le prochain PNR afin de renforcer l'implication des CES nationaux?**

La mise en œuvre demeure, de toute évidence, le principal défi auquel sont confrontés la stratégie de Lisbonne et les PNR qui en font partie. Dans le cas de la Finlande, c'est particulièrement vrai pour les réformes faisant l'objet d'intérêts et de points de vue divergents. Dans notre pays, la participation du Conseil économique et des organisations représentées en son sein aux réformes structurelles relève d'une forte tradition. Des analyses et des recommandations plus claires et plus franches pourraient aider à orienter le débat sur les réformes les plus urgentes.

**2) Le CES a-t-il des contacts avec des organisations similaires dans d'autres États membres?**

Les contacts avec des organisations similaires dans d'autres États membres sont bien entretenus par le secrétariat; ils sont pour l'essentiel multilatéraux et s'inscrivent dans la coopération instaurée par le CESE (réunions des présidents et des secrétaires généraux, CESlink, etc.). Avec certaines instances, une coopération bilatérale peut être développée au niveau des secrétariats.

**3) Quelles priorités le CESE devrait-il présenter pour le prochain cycle de Lisbonne?**

Nous partageons le point de vue de la Commission, selon lequel les quatre priorités actuelles de la stratégie sont tout à fait pertinentes pour le prochain cycle. Le CESE a d'ores et déjà présenté un avis qui souligne à quel point il importe d'inclure la question du changement climatique dans la stratégie. Cette proposition essentielle est, selon nous, conforme aux priorités actuelles, car elle souligne l'importance du quatrième enjeu et ajoute un nouvel aspect aux trois autres. La stratégie de Lisbonne étant au service du processus de mondialisation, il convient de prêter une attention toute particulière aux défis qui touchent à la vie professionnelle afin de renforcer la compétitivité des entreprises en améliorant la qualité du travail, la productivité et les innovations et en développant la flexicurité dans les États membres. Enfin, dans le cadre des priorités actuelles, il convient, comme l'a également suggéré la Commission, de mettre l'accent sur une autre problématique, à savoir la dimension externe de la stratégie.



## SUÈDE

La Suède ne possède pas de Conseil économique et social, mais elle a une tradition historique de consultation de la société civile organisée, tradition en vertu de laquelle le gouvernement sollicite, par la voie d'une procédure de saisine, le sentiment d'organisations concernées, dans le cadre de l'élaboration de rapports et de propositions du gouvernement. Ces organisations peuvent aussi être représentées au sein de commissions d'enquêtes et de commissions spécialisées, et elles peuvent également être invitées à faire connaître leur point de vue dans le cadre d'auditions organisées par le gouvernement ou par le Parlement. Les organisations suédoises disposent, dans de nombreux cas, de leurs propres réseaux, qui sont de natures diverses, mais ce n'est qu'exceptionnellement que les organisations de la société civile se placent sur des positions communes.

Au mois de juin 2007, le gouvernement suédois a invité un grand nombre d'organisations à une concertation sur le programme d'action de la Suède pour la croissance et l'emploi, ainsi que sur le rapport de suivi 2007; l'on entendait privilégier les trois questions suivantes:

- Comment les activités des organisations peuvent-elles contribuer à concrétiser les intentions de la stratégie et à la réalisation de ses objectifs en Suède?
- Comment les travaux menés peuvent-ils mieux s'appuyer sur différents intervenants au niveau national, régional et local?
- Comment une organisation donnée estime-t-elle qu'il convient de développer la stratégie pour que celle-ci favorise une croissance durable et un niveau d'emploi élevé?

Environ 80 organisations ont participé à la concertation organisée par le gouvernement, et une vingtaine de contributions écrites ont été déposées.

Le CESE a organisé, au mois de novembre 2007, à Stockholm, une audition au cours de laquelle un grand nombre d'organisations ont été invitées à présenter leur point de vue sur les travaux menés à l'échelon national en ce qui concerne la stratégie de Lisbonne (PNR). Pour le Comité, il s'agissait d'obtenir une image claire de la situation dans un pays qui n'a pas d'organe correspondant sous forme de conseil ou de comité. Une majorité d'organisations ont participé à cette audition et ont présenté leur position. M. Håkan Jonsson, secrétaire d'État auprès de l'administration centrale, a rendu compte des travaux du gouvernement en ce qui concerne la stratégie de Lisbonne. L'on trouvera ci-dessous différents éléments issus de cette audition.

### **Position des organisations patronales**

*(Confédération des entreprises suédoises)*

L'avantage de la stratégie de Lisbonne est qu'elle a placé les questions de croissance et de concurrence non seulement au centre du débat, mais aussi au centre des travaux menés à l'intérieur de la Commission elle-même.

La Confédération des entreprises suédoises et les activités des milieux patronaux eux-mêmes sont conformes à la stratégie de Lisbonne et visent à mettre en évidence les besoins de réforme et les secteurs où il y aurait lieu d'améliorer le climat économique. La Confédération des entreprises suédoises considère qu'un futur agenda de Lisbonne devrait privilégier la recherche d'un meilleur fonctionnement du marché du travail, notamment par la voie de la flexicurité et d'une modernisation du droit du travail. Il faut s'assurer de pouvoir disposer des compétences nécessaires et l'immigration de travailleurs devrait avoir pour finalité de garantir la disponibilité de main-d'œuvre/de compétences.

Il conviendrait que l'Union européenne développe aussi tout particulièrement les "Lignes directrices pour l'emploi 17-24" et en assure un meilleur suivi. Pour ce qui concerne le processus lui-même, l'UE devrait renforcer le suivi de la stratégie ainsi que les méthodes permettant d'améliorer l'implémentation et la mise en œuvre.

Pour l'essentiel, de l'avis de la Confédération des entreprises suédoises, la mise en œuvre consiste en ceci: les États membres doivent oser réformer certains aspects de la politique du marché du travail et de la politique économique (étant entendu qu'en ce domaine, l'UE a, elle aussi, une responsabilité commune à assumer par rapport à la dimension externe) et s'efforcer de favoriser la liberté des échanges tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. La confédération estime en outre qu'il faut mettre en pratique l'initiative "Mieux légiférer" et qu'il est important de poursuivre l'amélioration de l'efficacité du marché intérieur.

#### **Position des organisations syndicales**

*(Confédération générale des diplômés de l'enseignement supérieur (SACO). En raison d'empêchements, la Confédération générale du travail (LO) et la Confédération des fonctionnaires et employés (TCO) n'étaient pas représentées)*

La réforme de la stratégie de Lisbonne qui a eu lieu en 2005 a suscité bon nombre de critiques de la part de la CES, au motif que cette réforme repoussait à l'arrière-plan les questions sociales et environnementales au profit de la croissance et de l'emploi. Les organisations syndicales suédoises ne partageaient pas tout à fait le sentiment selon lequel un déplacement de perspective aussi important se serait produit au niveau de la décision finale, et c'est pourquoi les syndicats suédois ne se sont pas montrés aussi critiques à ce sujet que d'autres milieux syndicaux européens. Le grand problème était que la stratégie de Lisbonne s'était trouvée surchargée d'objectifs importants. Deux organisations syndicales suédoises ont aussi participé à des groupes de haut niveau, sous la conduite de Wim Kok.

Dans les plans d'action/de réforme nationaux (PNR) de la Suède, les partenaires ont contribué ensemble à la rédaction des textes. Mais nulle part l'on ne promet d'examiner, lors de négociations à venir, les questions qui y figurent. Les partenaires décrivent ce que nous avons réalisé et qui est conforme à la stratégie et aux lignes directrices. Les textes sont négociés au préalable entre les organisations, puis le gouvernement a, en général, repris ces textes sans les modifier (par exemple, l'accord suédois sur la coopération en matière de développement industriel et de formation des salaires) dans son rapport à la Commission. Toutefois, il y a eu une année où les partenaires n'ont pas réussi à produire un texte commun. Les trois rapports les plus récents ont examiné différents aspects relatifs à des accords de reconversion et à des questions de sécurité. Nous avons pu, à ces occasions,

mettre l'accent sur des dispositions concrètes figurant dans les accords et destinées à contribuer à la "flexicurité", et il conviendrait que la Commission attire l'attention sur cet élément et que l'on fasse de même dans différents États membres. L'on constate que les références à ces accords sont de plus en plus fréquentes.

Quelques défis pour la suite des travaux et du processus:

- Développer davantage la coopération entre les négociateurs et les "politiques de l'UE", dans le cadre de chaque organisation du marché du travail.
- Il faut que le Parlement suédois débattenne davantage de la stratégie de Lisbonne et du plan de réforme de la Suède.
- Il faut que les pouvoirs publics suédois aient davantage conscience de la stratégie de Lisbonne et prennent davantage appui sur cette stratégie.
- Il faut un engagement plus marqué de la part des collectivités régionales et locales. Il existe, à cet égard, de bons exemples qui résultent d'initiatives de l'organisation SKL (collectivités locales et conseils généraux de Suède).
- En conclusion: il nous appartient à tous de faire en sorte que les activités qui relèvent de la stratégie de Lisbonne ne deviennent pas un projet réservé à l'élite politique.

#### **Autres organisations de la société civile**

*(Confédération des agriculteurs de Suède – LRF, L'Association suédoise des consommateurs, La Fédération suédoise du handicap - HSO, Lobby européen des femmes (Suède), RFHL, Développement coopératif, Union suédoise des locataires, Fédération nationale suédoise des associations d'éducation populaire des adultes)*

Grâce à des exposés et à des contributions au débat, les organisations ont été en mesure de présenter de nombreux arguments en faveur de la nécessité d'associer pleinement la société civile organisée à l'élaboration des plans nationaux de réforme dans les États membres. Le gouvernement invite les organisations à présenter leurs positions, mais il ne tient pas suffisamment compte des éléments qui lui sont communiqués.

- L'organisation du secteur de l'agriculture et de la sylviculture (LRF) a fait part de la conception qui est la sienne en matière d'augmentation de la croissance et de l'emploi, sous l'intitulé "La croissance du pays est notre affaire" ("Vi får landet att växa"); il s'agit, en s'appuyant sur les activités de la terre et des forêts, de développer à la fois l'entreprise traditionnelle et de nouvelles possibilités commerciales en faisant progresser l'esprit d'entreprise. Il conviendrait de donner davantage la priorité, au niveau national, à la simplification des réglementations qui concernent l'activité d'entreprise.
- Pour qu'un marché du travail évolutif et flexible puisse exister, il faut l'associer à un marché du logement qui soit social et flexible, et qui tienne compte des besoins des jeunes, de la problématique de l'intégration, des évolutions démographiques et des questions de rénovation urbaine.
- Les différences sociales se renforcent, la pauvreté et l'exclusion s'aggravent, et un grand nombre d'enfants vivent dans la pauvreté. Le modèle de la société de bien-être présente des lacunes et la

stratégie de Lisbonne ne tient pas suffisamment compte de ces lacunes. Il conviendrait de donner à l'entreprise sociale un rôle accru en matière d'intégration sur le marché du travail.

- Les organisations à vocation sociale assument des responsabilités croissantes. Les mouvements de bénévolat voient leur influence diminuer, mais la stratégie de Lisbonne est un instrument qui pourrait mobiliser tous les intervenants en établissant des règles claires et bien compréhensibles en matière de coopération entre les pouvoirs publics et ces organisations.
- Il est possible d'améliorer la compétitivité et l'emploi en développant l'entreprise coopérative, qui est une forme d'entreprise que l'on doit reconnaître; et il faut faire en sorte que les entreprises coopératives puissent fonctionner dans les mêmes conditions que les autres types d'entreprises.
- Il y a lieu de renforcer le développement des compétences par l'apprentissage tout au long de la vie. Le système suédois d'éducation populaire largement répandue et accessible à tous, grâce aux universités populaires suédoises, constitue à cet égard un bon modèle à suivre.

---

# ROYAUME-UNI

## PRIORITÉS POUR LE SECOND CYCLE DE LISBONNE 2008-2011

### 1) Créer des possibilités d'emploi pour tous

- 1.1 Conformément aux objectifs de la stratégie de Lisbonne, visant à garantir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et à renforcer la cohésion sociale afin de créer des possibilités d'emploi pour tous, le Royaume-Uni s'est fixé pour objectif, dans son programme national de réforme (PNR), publié en 2005, de promouvoir le travail comme le meilleur moyen d'assurer le bien-être de la population active, tout en protégeant les plus vulnérables. Le Royaume-Uni a déjà dépassé les objectifs chiffrés d'ensemble de la stratégie de Lisbonne et ceux concernant l'emploi des femmes et les travailleurs âgés. Le gouvernement s'est néanmoins engagé à réduire l'écart entre les taux d'emploi des groupes défavorisés et du reste de la population; cet écart se situe entre 26,9% pour les personnes handicapées et 3,2% pour les travailleurs âgés (entre 50 ans et l'âge légal de la retraite).
- 1.2 Préoccupé par la proportion de jeunes entre 16 et 18 ans qui ont quitté le système scolaire, ne travaillent pas et ne suivent aucune formation (appelés "NEET"\*), le gouvernement britannique a pour ambition de réduire de 2% la proportion de ce groupe d'ici 2010. Les administrations décentralisées d'Écosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord auront un rôle essentiel à jouer à cet égard. Il en va de même pour les collectivités locales qui devront travailler de concert avec les conseils de l'éducation et des compétences ("*Learning and skills councils*") afin d'offrir un éventail attrayant de formations, susceptible d'inciter les jeunes à ne pas quitter le système scolaire avant l'âge de 18 ans. L'acquisition de compétences est au cœur de la stratégie de l'exécutif d'Irlande du Nord destinée à aider les citoyens à trouver un emploi et à améliorer les compétences de la main-d'œuvre en fonction des besoins de l'économie.
- 1.3 Le thème des compétences a été abordé par le Conseil européen de printemps, à l'occasion duquel il a été rappelé qu'il était nécessaire d'améliorer les compétences de base et de niveau intermédiaire. Le gouvernement britannique s'est penché sur la question dans le cadre de sa récente étude Leitch sur les compétences.

### 2) Réforme à long terme

- 2.1 Dans le cadre de son projet global de réforme à long terme, visant à renforcer le dynamisme et la durabilité des performances économiques et à garantir une croissance de l'emploi en accord avec les principes du développement durable et de la stratégie de Lisbonne, le gouvernement britannique s'est fixé comme priorités de maintenir la stabilité

---

\*

NdT: NEET est l'abréviation de "*Not currently engaged in [Employment](#), [Education](#) or [Training](#)*".

macroéconomique, d'élever durablement le taux de croissance de la productivité, de développer des possibilités d'emploi pour tous, de garantir l'équité grâce à l'excellent niveau de ses services publics, et de relever le défi environnemental.

**3) Politiques microéconomiques**

3.1 Les mesures permettant d'améliorer la productivité sont au cœur du projet de réforme du Royaume-Uni. L'un des volets consiste à simplifier le cadre réglementaire de manière à améliorer l'environnement des entreprises. Pour ce faire, il convient de réduire le poids de la réglementation qui pèse sur les entreprises. Le Royaume-Uni soutient pleinement les initiatives de la Commission européenne en ce domaine et dispose d'un représentant au sein de la task-force du vice-président Verheugen.

**4) Consultation des acteurs concernés**

4.1 Lors de l'élaboration de nouvelles politiques, de larges consultations ont automatiquement lieu entre le gouvernement national, les administrations décentralisées d'Écosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord ainsi qu'avec les partenaires issus des secteurs concernés aux niveaux national, régional et local.

4.2 En ce qui concerne la mise en œuvre des réformes structurelles relevant de la stratégie de Lisbonne, le gouvernement britannique a recueilli l'avis d'un grand nombre de parties prenantes par le biais de différents séminaires et consultations en ligne. Le dernier rapport sur les progrès accomplis par le Royaume-Uni dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, datant de septembre 2007, a tenu compte des débats avec les acteurs concernés et la Commission européenne.

**5) Le programme communautaire de Lisbonne**

5.1 Pour ce qui est de nouvelles mesures à inclure dans le programme communautaire de Lisbonne, le Royaume-Uni considère que le volet "compétences" pourrait être étoffé. Bien que l'éducation et l'acquisition des compétences relèvent de la responsabilité des États membres, l'Union européenne pourrait apporter une valeur ajoutée en examinant au niveau européen la question des compétences afin d'évaluer le défi, d'anticiper les besoins à long terme et de fixer les priorités en la matière.



**CONTRIBUTION  
DU GROUPE DE LIAISON  
DU CESE**







*Comité économique et social européen*

**Groupe de Liaison  
entre le  
Comité économique et social européen  
et les organisations et réseaux européens de la société civile**

---

**CONTRIBUTION<sup>25</sup>**

**sur**

***"La stratégie de Lisbonne renouvelée 2006-2008"***

---

<sup>25</sup>

Cette contribution a été adoptée par le Groupe de Liaison lors de sa réunion du 19 décembre 2007.

Le Groupe de Liaison avec les organisations et réseaux européens de la société civile a été créé par le Comité économique et social européen (CESE) en septembre 2004. La mise en place de cette nouvelle structure s'est inscrite dans le cadre des initiatives prises par le CESE au cours des dernières années afin de renforcer la coopération avec les organisations européennes de la société civile et d'être ainsi encore plus dans l'avenir un intermédiaire privilégié entre les institutions de l'Union et la société civile organisée et un relais de ses préoccupations, attentes et aspirations. L'objectif est également de conférer davantage de visibilité à et d'accroître l'influence de la société civile organisée au niveau européen.

Étant à la fois un organe de liaison et une structure de dialogue politique, le Groupe de Liaison a pour mission de garantir, d'une part, une approche coordonnée du Comité vis-à-vis des organisations et réseaux européens de la société civile et, d'autre part, le suivi des initiatives décidées en commun.

Ses objectifs principaux sont d'assurer l'échange mutuel d'informations sur les différents programmes et priorités de travail respectifs, de fournir l'opportunité d'aborder certains problèmes en commun et de forger une opinion sur des problèmes qui concernent la société civile dans son ensemble. Le Groupe de Liaison permet aussi d'identifier des thèmes pour lesquels il pourrait être possible d'organiser des événements ou de mener des activités également en commun.

\*

\* \*

## SOMMAIRE

- **Propos introductifs**
- **Développement de la dimension sociale: pour plus de cohésion**
  - Investir dans le secteur social
  - Prendre en compte de manière effective les Pactes
- **Renforcement de la dimension civique: pour une participation citoyenne responsable**
  - Espace pour une participation du bas vers le haut ("bottom-up")
  - Revendication d'une consultation de la société civile effective et efficace
- **Mise en cohérence des politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie (Lifelong Learning - LLL): pour le développement d'une société du savoir**
  - Nécessité de faire de l'éducation et la formation tout au long de la vie un droit constitutionnel dans l'ensemble des pays de l'UE
  - Mise en œuvre d'actions visant à promouvoir le concept d'éducation et formation tout au long de la vie ("semaines du LLL", "journée dédiée au LLL")
  - Création d'un Institut européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.

### Remarque préliminaire

Cette contribution n'a pas la prétention de vouloir aborder toutes les dimensions de la stratégie de Lisbonne mais, plutôt et compte tenu de la spécificité de la composition du Groupe de Liaison, d'exprimer des propositions qui s'inscrivent, d'une part, dans la complémentarité des travaux menés par le Comité économique et social européen et, d'autre part, dans le cadre des préoccupations transversales des différents secteurs d'activités des organisations et réseaux de la société civile représentés au sein dudit Groupe de Liaison.

## A. Propos introductifs

1. Malgré tous les efforts mis en œuvre pour que les citoyens européens s'approprient les objectifs de la stratégie de Lisbonne, celle-ci reste **peu comprise, notamment parce que souvent mal expliquée, voire méconnue de la plupart des citoyens européens**. Il faut également déplorer dans ce contexte l'absence d'un réel débat politique au niveau national. En 2004, Wim Kok, ancien Premier ministre des Pays-Bas, remettait à la Commission européenne un rapport sur l'état des lieux à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne<sup>26</sup>. Il y préconisait de mettre l'accent sur la participation des partenaires sociaux et de redoubler les efforts de communication à destination des citoyens afin que ceux-ci se sentent davantage concernés. Aujourd'hui encore, la stratégie de Lisbonne est une grande absente des programmes et débats électoraux nationaux, contrairement à ce que préconisait le rapport de M. Wim Kok.
2. Afin de développer un véritable sentiment d'appartenance et d'appropriation par les citoyens de la stratégie de Lisbonne, il est nécessaire de **placer leurs besoins et leurs aspirations au cœur** de celle-ci et de leur permettre de **participer** au processus de sa conception à sa mise en œuvre, ainsi qu'à son évaluation.
3. Le Groupe de Liaison considère ainsi que l'accomplissement de l'économie de la connaissance et l'appropriation citoyenne de la stratégie de Lisbonne constituent les clés de la réussite de cette stratégie. **Le succès ne sera toutefois assuré que si la stratégie de Lisbonne est partagée et portée par l'ensemble des citoyens européens dans le cadre d'un large débat avec les citoyens au sein de chacun des États membres qui conduise les pouvoirs publics à prendre des décisions cohérentes avec les objectifs décidés et poursuivis au niveau européen**. Dans ce contexte, le Groupe de Liaison exprime le souhait que les propositions qu'il formule dans le présent document puissent également être débattues au niveau national.

## B. La dimension sociale doit enfin prendre toute sa place dans la stratégie de Lisbonne

1. L'Europe ne pourra développer sa compétitivité et augmenter sa croissance sur le long terme que si elle se base sur **une protection sociale forte**. En effet, la croissance économique et la compétitivité doivent s'appuyer sur un cadre social fort et en même temps contribuer au progrès social. Il convient d'admettre sans réserve que de bonnes stratégies économiques fondées sur une économie sociale de marché sont le fondement matériel de la qualité et de la cohésion de la société européenne. Privilégier les questions de performance et de compétitivité économiques, au détriment des autres éléments essentiels du modèle social européen, se traduira par un échec.

---

<sup>26</sup>

*Relever le défi. La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*, Rapport du groupe de haut niveau présidé par M. Wim Kok, Commission européenne, novembre 2004.

2. À long terme, la réussite économique dépend, dans une large mesure, du contexte culturel, d'une bonne protection sociale et d'un investissement adéquat dans les ressources humaines. L'Union européenne se doit donc de **renforcer sa stratégie d'inclusion et d'encourager les investissements dans le secteur social.**
3. Il est par ailleurs essentiel d'assurer la mise en place de politiques réelles pour les groupes les plus fragiles de notre société et de favoriser l'inclusion des populations défavorisées dans les dispositifs publics.
4. Le Groupe de Liaison souhaite à ce propos rappeler **l'existence du Pacte européen pour la jeunesse et du Pacte européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes**, adoptés respectivement en 2005 et 2006, dont la mise en œuvre reste largement en souffrance. Il est donc indispensable que les États membres en tiennent pleinement compte dans le cadre de la mise en œuvre de leurs programmes nationaux de réforme.

**La stratégie de Lisbonne doit devenir un projet mobilisateur et son succès sera possible seulement si est établi un cadre social permettant le développement et l'épanouissement des citoyens par une PARTICIPATION réelle et un accès au SAVOIR pour tous, cadre au sein duquel les investissements dans le domaine de l'inclusion sociale sont favorisés.**

**C. La dimension civique doit être renforcée pour une véritable appropriation citoyenne de la stratégie de Lisbonne**

1. Le **dialogue civil**, à l'instar du dialogue social, constitue un instrument de la démocratie participative.
2. Il est nécessaire à cet égard de **reconnaître l'importance de tous corps intermédiaires, au-delà des seuls partenaires sociaux**, qui permettent de faire le lien entre les institutions publiques et les citoyens. Ce n'est en effet que par une démarche du bas vers le haut ("bottom-up") qu'il sera possible de construire un cadre de responsabilités partagées.
3. L'opinion des organisations de la société civile est insuffisamment prise en compte dans l'Union européenne. Et au niveau national, rares sont les États membres dans lesquels est établie une consultation systématique des organisations de la société civile. Le Groupe de Liaison revendique ainsi une **consultation de la société civile effective, efficace et transparente.**

4. Les organisations de la société civile, doivent davantage être impliquées dans:
  - l'identification des bonnes pratiques revêtant une importance spécifique pour la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, la conception et la mise en œuvre des Programmes nationaux de réforme, ainsi que celle des recommandations issues des discussions entre la Commission et les États membres individuellement;
  - L'élaboration de rapports structurés – expression d'un travail de la société civile, miroir de la société institutionnalisée, quant à la définition et au suivi de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne aux niveaux local, national et européen.
5. **Le rôle du CESE** qui constitue l'organe institutionnel de représentation de la société civile organisée, au niveau européen, et permet donc de rapprocher les citoyens des politiques européennes, **doit être réaffirmé et mieux reconnu**. Il conviendrait dans ce contexte de **renforcer la présence du secteur associatif** en son sein, secteur qui y est actuellement insuffisamment représenté.

**Une participation réelle et responsable des citoyens ne sera possible que par la reconnaissance de l'importance du CESE, par la reconnaissance du rôle joué par les corps intermédiaires, notamment en termes de renforcement de la cohésion sociale et par une consultation de la société civile effective, efficace et transparente dans le cadre d'un véritable dialogue civil.**

**D. Les politiques d'éducation et de formation tout au long de la vie, au cœur de la stratégie de Lisbonne, doivent être mises en cohérence**

1. L'importance de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (LLL) dans le cadre de la stratégie de Lisbonne n'est plus à démontrer. Le Conseil européen des 23 et 24 mars 2000, dont est issue la stratégie de Lisbonne, soulignait déjà la *"nécessité d'accorder plus d'importance à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, composantes essentielles du modèle social européen"*. À l'heure du renouvellement de la stratégie de Lisbonne, ce constat est toujours d'actualité.
2. L'éducation et la formation tout au long de la vie constituent un seul et même processus de l'enfance à la retraite<sup>27</sup> qui touche tous les secteurs de la société civile et qui concerne l'ensemble des citoyens de l'Union. C'est donc une notion large et complexe qui couvre un champ d'intervention très vaste.

---

<sup>27</sup> Cf. définition de la notion de LLL de la Commission européenne (COM(474) 2004 final) (art. 3, par. 27).

3. Force est de constater que:
- 3.1 Malgré les diverses déclarations, **les réformes en matière d'éducation et de formation sont beaucoup trop lentes** à se mettre en place au sein des États membres et restent insuffisamment intégrées<sup>28</sup>. **La méthode ouverte de coordination (MOC)**, en dépit de son caractère innovant, a rapidement montré des limites.
- 3.2 **Les inégalités d'accès à l'éducation et à la formation tout au long de la vie persistent un peu partout en Europe**<sup>29</sup>.
- 3.3 Il n'est pas possible à ce jour d'identifier clairement les autorités responsables en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie; que ce soit au niveau national ou européen **personne ne revendique la paternité, la responsabilité des politiques en la matière.**
- 3.4 Cette absence de cohérence entre les États membres de l'Union entre en contradiction avec les politiques actuelles en faveur de la mobilité, de la reconnaissance et de la capitalisation des acquis des apprentissages.
- 3.5 Il n'existe **pas de données chiffrées générales couvrant l'ensemble du domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.**
4. Face à ces constats, le Groupe de Liaison propose:
- 4.1 qu'à l'instar du droit à l'éducation prévu dans les constitutions nationales, ainsi que dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, le **droit à la formation tout au long de la vie** devienne un **droit à valeur constitutionnelle**;
- 4.2 la mise en œuvre d'actions visant à **promouvoir et démultiplier le concept et la démarche en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie**, avec par exemple l'organisation de "semaines du LLL" ou la mise en place d'une journée dédiée au LLL par la Commission européenne;
- 4.3 **la création d'un Institut européen pour l'éducation et la formation tout au long de la vie**<sup>30</sup> (IEL). Ce dernier aurait vocation à favoriser la **mise en place d'une politique en**

---

<sup>28</sup> Ainsi, selon le rapport annuel 2007 de la Commission européenne sur les progrès accomplis en direction des objectifs de Lisbonne dans le domaine de l'éducation et de la formation, les États membres sont en retard par rapport aux objectifs qu'ils s'étaient fixés.

<sup>29</sup> La Commission relève ainsi que les PNR pour la croissance et l'emploi de 2006 restent, pour la plupart, limités concernant les politiques prévues en faveur d'éducation et de la formation tout au long de la vie et notamment sur l'accès des personnes les moins bien formées et des personnes âgées à la formation.



**matière d'éducation et de formation tout au long de la vie coordonnée et responsable au niveau européen et devrait être organisé et gouverné dans le cadre d'une pleine coopération entre tous les partenaires concernés, y compris les représentants de la société civile organisée.**

Cette structure pourrait aussi se concevoir dans le cadre d'un élargissement des missions du CEDEFOP<sup>31</sup> afin d'englober tous les processus d'accès à la connaissance (formel, informel et non formel), **l'essentiel étant de donner une reconnaissance explicite à la politique d'éducation et de formation tout au long de la vie.** À titre d'exemple, nous citerons le *UNESCO Institute for Lifelong Learning* (UIL). Distinct des cinq autres centres de l'UNESCO consacrés à l'éducation, cet institut fait le lien entre la recherche en matière d'éducation, la politique et la pratique afin d'améliorer l'accès au savoir pour tous.

À cette structure s'ajouteraient des entités nationales<sup>32</sup> au sein desquelles on pourrait identifier les interlocuteurs nationaux.

**C'est à travers l'éducation et la formation tout au long de la vie, qui concerne l'ensemble des Européens, que les citoyens pourront réellement s'approprier la stratégie de Lisbonne, participer à la construction de la société de la connaissance, et contribuer ainsi au développement et à la modernisation du modèle social européen.**

\*

\* \*

---

30 Cet espace pourrait prendre la forme d'une plateforme virtuelle permettant l'échange et la mise en commun de bonnes pratiques par tous les acteurs du LLL. Les citoyens y seraient représentés par leurs corps intermédiaires. Cela permettrait, par la même occasion, une réelle **reconnaissance du dialogue civil** dans le domaine de l'éducation et de la formation.

31 Le CEDEFOP a pour vocation de contribuer à la promotion et au développement de **l'enseignement et de la formation professionnels** au sein de l'Union européenne (UE).

32 Entités qui pourraient se construire sur le modèle de l'Agence du patrimoine immatériel de l'État au sein du MINEFI en France ou de l'observatoire de la compétitivité créé en 2003 au sein du ministère de l'économie luxembourgeois dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.

**Organisations et réseaux européens de la société civile  
membres du Groupe de Liaison du CESE**

<b>SECTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE</b>	<b>ORGANISATIONS/RÉSEAUX PARTICIPANTS</b>
<b>DÉVELOPPEMENT <i>DEVELOPMENT</i></b>	<b>Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement <i>European NGO Confederation for Relief and Development</i> (CONCORD)</b>
<b>JEUNESSE <i>YOUTH</i></b>	<b>Forum européen de la Jeunesse (FEJ) <i>European Youth Forum (EYF)</i></b>
<b>EGALITE DES GENRES <i>GENDER EQUALITY</i></b>	<b>Lobby européen des Femmes (LEF) <i>European Women's Lobby (EWL)</i></b>
<b>ÉDUCATION ET FORMATION <i>EDUCATION AND TRAINING</i></b>	<b>Plate-forme européenne "Éducation et Formation" <i>European Platform on Lifelong learning</i></b>
<b>VIE FAMILIALE <i>FAMILY LIFE</i></b>	<b>Confédération des organisations familiales de l'UE <i>Confederation of Family Organisations in the European Union</i> (COFACE)</b>

<p><b>ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS PROMOUVANT L'IDÉE EUROPÉENNE</b> <i>ORGANISATIONS AND ASSOCIATIONS PROMOTING THE EUROPEAN IDEA</i></p>	<p><b>Mouvement européen international (MEI)</b> <i>European Movement International (EMI)</i></p>
<p><b>CONSOMMATION</b> <i>CONSUMERS' POLICY</i></p>	<p><b>Bureau européen des unions de consommateurs</b> <i>The European Consumers' Organisation (BEUC)</i></p>
<p><b>PRESTATAIRES DE SERVICES SOCIAUX</b> <i>SERVICE PROVIDERS</i></p>	<p><b>Groupement des ONG prestataires de services sociaux</b> <i>Grouping of NGOs social service providers</i></p>
<p><b>MOUVEMENT COOPÉRATIF</b> <i>COOPERATIVE MOVEMENT</i></p>	<p><b>COOPÉRATIVES EUROPE</b> <i>COOPERATIVES EUROPE</i></p>
<p><b>ASSURANCE MALADIE ET PROTECTION SOCIALE</b> <i>HEALTH INSURANCE AND SOCIAL PROTECTION</i></p>	<p><b>Association internationale de la Mutualité</b> <i>International Association of Mutualities (AIM)</i></p>

<p><b>ARTS ET CULTURE</b> <i>ARTS AND CULTURE</i></p>	<p><b>Forum européen pour les Arts et le Patrimoine (FEAP)</b> <i>European Forum for Arts and Heritage (EFAH)</i></p>
<p><b>CITOYENNETÉ EUROPÉENNE</b> <i>EUROPEAN CITIZENSHIP</i></p>	<p><b>Forum civique européen</b> <i>European Civic Forum</i></p>
<p><b>PROTECTION ET INTÉGRATION DES HANDICAPÉS</b> <i>PROTECTION AND INTEGRATION OF HANDICAPPED PERSONS</i></p>	<p><b>Forum européen des personnes handicapées (FEPH)</b> <i>European Disability Forum (EDF)</i></p>
<p><b>DÉVELOPPEMENT RURAL</b> <i>RURAL DEVELOPMENT</i></p>	<p><b>Association Internationale Ruralité-Environnement-Développement</b> <i>International association Rurality – environment – development</i> <b>(RED)</b></p>
<p><b>ENFANCE ET DROITS DE L'ENFANT</b> <i>CHILDHOOD &amp; CHILDREN'S RIGHTS</i></p>	<p><b>Réseau européen des enfants</b> <i>The European Children's Network (EURONET)</i></p> <p><b>EUROCHILD</b></p>

<p><b>PERSONNES ÂGÉES</b> <i>OLDER PEOPLE</i></p>	<p><b>Plate-forme européenne des personnes âgées</b> <i>European Older People's Platform (AGE)</i></p> <p><b>Fédération Européenne des Personnes Âgées</b> <i>The European Federation of Older Persons</i> <b>(EURAG)</b></p>
<p><b>DROITS HUMAINS</b> <i>HUMAN RIGHTS</i></p>	<p><b>Association européenne pour la défense des Droits de l'Homme</b> <i>European Association for defense of Human Rights</i> <b>(AEDH)</b></p>

## **REMERCIEMENTS**



## REMERCIEMENTS

Nous remercions tous les participants ou représentants de CES nationaux pour leur contribution :

Belgique	Conseil Central de l'Economie Conseil National du Travail
Bulgarie	Conseil économique et social
République tchèque	Conseil de concertation économique et sociale
Danemark	M. Søren Kargaard, membre CESE, membre du groupe ad hoc "Groupe de Lisbonne" (en concertation avec les membres danois du CESE)
Allemagne	M. Göke Frerichs, membre CESE, membre du groupe ad hoc "Groupe de Lisbonne" (en concertation avec les organisations des membres allemands du CESE)
Estonie	Mme Liina Carr, membre CESE (en concertation avec les membres estoniens du CESE)
Irlande	National Economic and Social Council
Grèce	Conseil économique et social
Espagne	Consejo Económico y Social
France	Conseil économique et social (M. Duron, rapporteur pour le CES de France)
Italie	Consiglio Nazionale dell'Economia e del Lavoro
Chypre	M. Dimitris Kittenis, membre CESE, membre du groupe ad hoc "Groupe de Lisbonne" (avec le concours et l'approbation des cinq autres membres chypriotes du CESE)
Lettonie	M. Viesturs Kociņš, membre CESE (en concertation avec les membres lettons du CESE)
Lituanie	M. Gintaras Morkis, membre CESE (en concertation avec les membres lituaniens du CESE)
Luxembourg	Conseil économique et social
Hongrie	Conseil économique et social
Malte	Malta Council for Economic and Social Development
Pays-Bas	Sociaal-Economische Raad
Autriche	Beirat für Wirtschafts- und Sozialfragen
Pologne	Commission tripartite pour les questions économiques et sociales
Portugal	Conselho Económico e Social
Roumanie	Conseil économique et social
Slovénie	Conseil économique et social
Slovaquie	Conseil économique et social
Finlande	Conseil économique (en concertation avec les membres finlandais du CESE)



Suède	M. Staffan Nilsson, membre CESE, membre du groupe ad hoc "Groupe de Lisbonne" (en concertation avec les membres suédois du CESE)
Royaume-Uni	M. Bryan Cassidy, membre CESE, membre du groupe ad hoc "Groupe de Lisbonne"

ainsi que le représentant du Groupe de Liaison suivant :

Groupe de Liaison	M. Tommaso Grimaldi, rapporteur pour le Groupe de Liaison du CESE, Secrétaire général de l'Association européenne pour la formation professionnelle (AEFT), représentant du secteur "Education et Formation"
-------------------	--